



Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion



Master en Banque et Finance

Année académique 2009-2010

Option : Marchés financiers et Finance d'entreprise

THEME :

**DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE
POUR UNE MEILLEURE REDUCTION DE LA
PAUVRETE : CAS DU BENIN**

Présenté par :

MONSI AGBOKA Murielle Grati

Stagiaire MBF
9^{ème} promotion

Sous la Direction de :

M. ACCROMBESSI H. Victor

Enseignant à L'ENEAM-Bénin

Cotonou, Novembre 2011

DEDICACE

Je dédie ce mémoire :

à mes chers parents.

à mes frère et sœur.

à Romaric.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENTS

Selon BEAUD et al. (1997), « aucun travail ne s'accomplit dans la solitude ». Le nôtre n'a pas fait exception. C'est pourquoi, que ce soit pour toute assistance, qu'il nous soit permis de remercier particulièrement :

- Monsieur **Victor H. ACCROMBESSI**, mon Directeur de mémoire, pour son encadrement dans la réalisation de ce document et pour tous les services rendus. Travailler avec vous a été d'un grand apport pour ma formation et dans ma vie privée. Le bienfait n'est jamais perdu.
- Monsieur **Ignace DOVI**, pour sa disponibilité et pour avoir largement contribué à la rédaction de ce mémoire. Ses observations et conseils nous ont été d'une grande importance.
- **la Coordination du MBF**, pour leur dévouement au bon déroulement de la formation.
- **tous les enseignants du CESAG en général et ceux du Programme du MBF** en particulier, pour leur encadrement et surtout la qualité de la formation.
- **tous les membres du personnel du CESAG** pour leur prompt réaction à nos besoins.

Que tous ceux qui ne sont pas individuellement cités ci-dessus et qui d'une manière ou d'une autre ont contribué à la réalisation de ce chef d'œuvre trouve ici l'expression de ma profonde gratitude.

SOMMAIRE

Pages

DEDICACE.....	I
REMERCIEMENTS	II
SOMMAIRE.....	III
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	IV
LISTE DES TABLEAUX	VI
LISTE DES GRAPHIQUES	VII
LISTE DES FIGURES	VIII
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PARTIE I : LA MICROFINANCE : NOTION ET RAPPORT AVEC LA PAUVRETE .10	
Chapitre 1 : Fondements de la microfinance	12
Chapitre 2 : La réduction de la pauvreté par la microfinance.....	23
PARTIE II : CONTRIBUTION DE LA MICROFINANCE A L'ECONOMIE BENINOISE.....	32
Chapitre 3 : Présentation du secteur de la microfinance au Bénin	34
Chapitre 4 : Impacts de la microfinance sur la réduction de la pauvreté.....	49
PARTIE III : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE POUR UNE MEILLEURE REDUCTION DE LA PAUVRETE AU BENIN.....	66
Chapitre 5 : Analyse des résultats et validation des hypothèses.....	68
Chapitre 6 : Approches de solutions et conditions de mise en œuvre	77
CONCLUSION GENERALE	82
ANNEXES	84
BIBLIOGRAPHIE	103
TABLE DES MATIERES.....	107

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACFB	Association des Caisses de Financement à la Base
AGR	Activité Génératrice de Revenus
Consortium	Association Nationale des Praticiens de la Microfinance du Bénin
ALAFIA	
ALIDé	Association pour la Promotion des Initiatives Locales
ASF	Association des Services Financiers
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CERISE	Comité d'Echange, de Réflexion et d'Information sur les Systèmes d'Epargne-Crédit
CGAP	Groupe Consultatif d'Aide aux Pauvres
CPEC	Coopérative pour la Promotion de l'Epargne et du Crédit
CSSFD	Cellule de Surveillance des Structures Financières et Décentralisées
EMICOV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
FAAR	Financement des Activités Agricoles en milieu Rural
FASNAS	Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale et à l'Action Publique
FECECAM	Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FINADEV	Financial Development
FNM	Fonds National de Microfinance
GEC	Groupement d'Epargne et de Crédit
IDH	Indice de Développement Humain
IMF	Institution de Microfinance
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MCPP	Micro-Crédits aux Plus Pauvres
MDB	Mutuelle d'Epargne et de Crédit
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADME	Association pour la Promotion et l'Appui au Développement de Micro-Entreprises
PAPME	Agence pour la Promotion et l'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PARMEC	Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
PEBCo	Programme d'Epargne et de Crédit à Base Communautaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNB	Produit National Brut
PRA	Participatory Rural Appraisal
PSF	Prestataires des Services Financiers
PWR	Participatory Wealth Ranking
RENACA	Réseau National des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit
RNB	Revenu National Brut

SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SPI	Social Performance Indicators
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
USD	United States Dollar
UBA	United Bank For Africa
TPE	Très Petite Entreprise

CESAG - BIBLIOTHEQUE

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : IMFs constituant notre échantillon.....	7
Tableau n°2 : Données macro-économiques du Bénin.....	34
Tableau n°3 : Evolution des indices de pauvreté entre 2006 et 2007	37
Tableau n°4 : Evaluation du bien-être subjectif du ménage	38
Tableau n°5 : Statistiques de la répartition des IMFs par catégorie	42
Tableau n°6 : Effectif des IMFs par nature juridique et par département.....	43
Tableau n°7 : Evolution du nombre d'autorisations d'exercice accordées (1999-2008).....	45
Tableau n°8 : Répartition des femmes dans les IMFs de l'échantillon.....	50
Tableau n°9 : Prêt moyen par emprunteur/RNB par habitant des IMFs sélectionnées.....	50
Tableau n°10 : Distribution spatiale des points de service au Bénin.....	51
Tableau n°11 : Accessibilité comparée des services des IMFs en zone urbaine et rurale	52
Tableau n°12 : Nombre d'agences des IMFs de l'échantillon.....	53
Tableau n°13 : Conditions de crédit des IMFs de l'échantillon.....	54
Tableau n°14 : Taux Effectif Annuel des petits crédits des IMFs	56
Tableau n°15 : Niveau de viabilité financière des IMFs.....	57
Tableau n°16 : Analyse synthétique du secteur de la microfinance au Bénin.....	73

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Couverture géographique des IMFs.....	43
Graphique n°2 : Performance sociale de la FECECAM	60
Graphique n°3 : Performance sociale du PADME	61
Graphique n°4 : Performance sociale du PAPME	62
Graphique n°5 : Performance sociale de la Vital Finance	62
Graphique n°6 : Performance sociale d'ALIDé	63
Graphique n°7 : Performance sociale du RENACA	64
Graphique n°8 : Performance sociale de l'ACFB	64

CESAG - BIBLIOTHEQUE

LISTE DES FIGURES

Figure n°1 : Catégories des Risques en Microfinance	21
Figure n°2 : Domaine d'intervention des différents acteurs financiers.....	31

CESAG - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION GENERALE

Après les indépendances, les gouvernements de nombreux pays en développement prennent conscience de la nécessité de fournir aux paysans un accès au crédit. Des banques publiques de financement agricole sont alors créées dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, offrant aux paysans des crédits aux taux d'intérêts subventionnés.

Mais ces initiatives connaissent rapidement de grandes difficultés, pour trois raisons. D'une part, leur gestion est soumise à de fortes pressions politiques et électoralistes. D'autre part les banques sont souvent mal gérées et enregistrent de forts taux d'impayés. Enfin, les taux d'intérêt appliqués par ces banques sont trop faibles pour pouvoir les rentabiliser.

Après quelques années, la plupart de ces banques de développement publiques a donc disparu et le problème de l'accès aux services financiers pour les exclus des banques est resté sans solution. A l'aide des travaux pratiques réalisés avec ses étudiants sur les théories de l'investissement, un brillant économiste bangladais Muhammad YUNUS découvre l'extrême indigence financière de ses concitoyens fabricants de tabourets en bambou qui n'ont aucun moyen de constituer des stocks de matières premières. Leur besoin en crédit est pourtant insignifiant : 27 dollars en tout pour 42 paysans qui ne peuvent avoir accès aux banques. Après leur avoir prêté cette somme, YUNUS a constaté que leur activité augmente, lorsqu'ils peuvent acheter d'avance la matière première, échappant ainsi aux fluctuations importantes des prix. Il a formalisé cette expérience en créant en 1976 la GRAMEEN BANK qui a proposé des prêts aux populations pauvres du Bangladesh dont le succès va inspirer de nombreuses autres expériences à travers le monde. La GRAMEEN démontre non seulement que les pauvres peuvent efficacement gérer et rembourser des crédits, payer des intérêts sans que l'institution prêteuse tombe en faillite. C'est l'émergence de l'industrie de la microfinance.

L'un des principaux obstacles à une participation importante des plus défavorisés au développement économique est, leur difficulté, à obtenir des ressources financières. D'après la Banque Mondiale 2,7 milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à des services financiers formels en 2011. Cette situation ne résulte pas d'une volonté d'exclusion des banques, mais elle provient du fait qu'offrir des services financiers aux pauvres n'est pas rentable pour une banque soumise à des contraintes et à des ratios prudentiels. En effet, du fait de la pauvreté remarquable, il est difficile voire impossible à ces personnes de donner une garantie matérielle dont la valeur permettrait de couvrir le montant du prêt en cas de défaut. A cela, s'ajoute l'analphabétisme et l'absence de culture bancaire. Enfin, les coûts des opérations

de ces prêts de petits montants sont très élevés pour les banques commerciales. Pour pallier ces insuffisances, la microfinance apparaît comme un secteur intermédiaire et devient un outil d'inclusion des exclus du système bancaire traditionnel, offrant des services aux « non-bancables », à ceux qui ne peuvent offrir des garanties physiques ou qui résident dans des zones reculées, enclavées et isolées. En effet, la plupart des institutions de microfinance sont créées avec la motivation initiale de réduire la pauvreté et s'assurent que les gens très pauvres soient desservis.

Par ailleurs, l'obtention des prêts pour la plupart des PME est freinée par un certain nombre de facteurs comme le manque de projets d'investissement viables et la non formalisation de la majorité de ces PME qui opèrent dans l'économie informelle. Les banques commerciales ne peuvent les financer en dépit de leur situation de liquidité excédentaire. Pour cela, leur financement est également assuré par la microfinance qui semble être la seule voie de recours pour les micro-entreprises et le secteur informel.

Aujourd'hui l'extrême pauvreté demeure malgré que l'un des objectifs du millénaire pour le développement est de favoriser l'accès à des services financiers viables et durables par une majorité des ménages pauvres ou à faibles revenus et des micro - entrepreneurs d'ici à 2015, grâce à des IMF's pérennes et intégrées au système financier.

Au Bénin, trois (03) types de structures servent d'intermédiaires financiers : les banques commerciales, les établissements de microfinance et les tontiniers du secteur informel qui occupent une place importante dans le paysage financier. La microfinance suscite un intérêt grandissant, elle est d'ailleurs considérée par le gouvernement béninois comme un élément essentiel de la stratégie de réduction de la pauvreté par la mise en place d'un Ministère de la Microfinance et du Fonds National de Microfinance (FNM). Si le premier objectif du Ministère de la Microfinance est de mettre en place un cadre approprié de gestion des programmes du gouvernement en faveur des couches les plus défavorisées, son rôle dans la pratique s'est élargi à plusieurs secteurs, faisant aujourd'hui des institutions de microfinance des relais stratégiques pour la lutte contre la pauvreté.

Le secteur de la microfinance béninois se caractérise par une grande vitalité. Il a fait ses preuves, à travers différentes approches, par sa capacité à fournir des services financiers à des familles marginalisées économiquement. Avec plus de 90 % de l'actif total du secteur financier, les banques commerciales dominent le secteur. Leur clientèle reste, cependant, limitée et concentrée en milieu urbain, de telle sorte que la majorité des habitants se retrouve

privée d'accès aux services bancaires. Toutefois, depuis les années 90, la microfinance apparaît comme un sous-secteur relativement important du secteur financier avec 15% des crédits à l'économie en 2003 (PNUD Bénin, 2007 : 12). Ces performances du secteur de la microfinance au Bénin ont amené quelques banques classiques comme la Société Générale ou la Financial Bank à s'impliquer directement ou indirectement dans les activités de microcrédit. L'exemple le plus patent est celui de la Financial Bank qui a créé FINADEV SA, un établissement spécialisé dans la microfinance.

Le défi actuel de la plupart des institutions de microfinance (IMF) du Bénin est celui de leur institutionnalisation et pérennité. Or, l'histoire récente de la microfinance fournit des exemples de réussites mais reste émaillée aussi de crises et de faillites. Le secteur est aussi confronté à plusieurs difficultés et défis notamment :

- l'existence d'un grand nombre d'IMFs non enregistrées selon la réglementation en vigueur ;
- la faible capacité des IMFs à maîtriser les créances en souffrance et gérer les risques ;
- l'insuffisance de ressources financières devant permettre aux IMFs de satisfaire les demandes de crédit ;
- l'absence de politiques spécifiques de financement du monde rural ;
- l'intervention directe de l'Etat dans la pratique de l'activité de microfinance comme prestataire direct de service.

Pour contribuer à la résolution des problèmes précités, nous avons décidé de réfléchir sur le thème : « **DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE POUR UNE MEILLEURE REDUCTION DE LA PAUVRETE : CAS DU BENIN** ».

Après plusieurs décennies d'existence de la microfinance, c'est au cours de ces dernières années qu'elle a obtenu un succès mondial, ainsi, 2005 a été décrété «année internationale du microcrédit» par les Nations-Unies. De plus, le prix Nobel de la paix 2006 a été attribué à Muhammad YUNUS et à l'institution qu'il a créée, la GRAMEEN Bank.

Le succès de la microfinance au Bénin s'explique d'une part, à travers l'impact de ses activités avec plusieurs IMFs qui fournissent à travers le pays des services financiers à des milliers de clients qui n'y avaient pas accès, d'autre part, par la mobilisation de plusieurs intervenants dans ce secteur notamment les bailleurs, les organisations non gouvernementales (ONG) et l'Etat. Cela est autant vrai qu'il y a eu dans le cadre de la mobilisation pour la lutte contre la pauvreté un grand accroissement de l'aide publique à ce secteur par le Programme de Micro-Crédits aux Plus Pauvres (MCP). Dans ce contexte, un certain nombre de

questions paraissent inévitables : quelles sont les performances de ce secteur vital pour l'économie béninoise? Si la microfinance est l'un des piliers de développement et de lutte contre la pauvreté, quelle est l'efficacité des microcrédits dans ce processus? Ces derniers servent-ils à améliorer le budget des familles, à stabiliser des activités professionnelles, ou contribuent-ils réellement à des investissements productifs? Les institutions de microfinance peuvent-elles concilier l'efficacité économique, la lutte contre la pauvreté et le souci de leur propre pérennité?

Pour répondre à ces questions, nous avons décidé de cibler notre problématique sur le diagnostic du secteur de la microfinance au Bénin.

En tenant compte des problèmes en résolution, nous avons fixé les objectifs à atteindre, les hypothèses de travail à partir des causes supposées, élaboré le plan et la méthodologie de l'étude.

Dans le but de résoudre cette problématique nous nous sommes fixée un objectif général que nous déclinons en trois (03) objectifs spécifiques.

L'objectif général est de contribuer au renforcement du secteur de la microfinance au Bénin afin d'améliorer ses performances dans la lutte contre la pauvreté.

Plus spécifiquement, il s'agit:

- de montrer l'implication de la microfinance dans le financement des couches les plus défavorisées de la population béninoise;
- d'analyser l'adéquation des produits financiers des IMFs aux besoins de financement des micro-entreprises ;
- de mettre en évidence les limites et les contraintes qui entravent l'efficacité de la microfinance au Bénin.

L'intérêt du sujet est de détecter les problèmes, les limites et les insuffisances des institutions de microfinance au Bénin dans le but :

- d'accroître la capacité financière des populations les plus vulnérables par l'amélioration de la politique de microfinance ;
- de faciliter l'accès des femmes aux micro-crédits ;
- de permettre le développement du secteur privé par l'octroi des prêts aux TPE, aux PME non bancables et aux micro-entreprises du secteur informel.

Pour résoudre la problématique, nous avons adopté une démarche méthodologique en cinq (05) étapes comme suit :

- la revue de littérature ;

- le choix de l'outil de mobilisation et d'analyse des données ;
- l'analyse des données ;
- l'élaboration du diagnostic ;
- les approches de solutions et les conditions de leur mise en œuvre.

Après les intérêts de l'étude, nous pouvons formuler des hypothèses qui sous-tendent notre travail.

La démarche scientifique implique que l'hypothèse soit formulée de telle sorte que l'observation, l'analyse et la conception de la recherche puissent fournir une réponse aux questions posées, aux insuffisances relevées.

Nous considérons qu'une hypothèse est une supposition destinée à expliquer ou à prévoir les faits. C'est dans ce cadre que nous formulons les hypothèses suivantes:

- la pratique des taux d'intérêt élevés se fonde sur l'insuffisance de ressources financières devant permettre aux IMFs de satisfaire les demandes de crédit ;
- la population enclavée en zone rurale avec des niveaux de scolarisation ou d'alphabétisation faible freine la pénétration des prestataires des services financiers ;
- les interventions de l'Etat comme prestataire direct de services de Microfinance sont considérées comme des facteurs qui dérèglent le marché en milieu rural et font la promotion de mauvaises habitudes au niveau des clients.

Dans le but de résoudre la problématique de notre thème et pour atteindre une efficacité sociale et financière de la microfinance au Bénin, une démarche méthodologique sera adoptée pour la conduite de l'étude.

Notre recherche se fonde sur une méthodologie adaptée pour la collecte et l'analyse des données afin de montrer que les résultats de la recherche sont objectifs. Pour résoudre les problèmes identifiés, nous avons adopté une démarche méthodologique qui s'articule autour des éléments ci-après : le choix et la description du modèle d'analyse, les techniques de collecte des données.

La méthode dépend du thème et du problème à étudier. Nous avons conçu notre modèle d'analyse sur des bases qui permettent d'atteindre nos objectifs. C'est ainsi que le modèle d'analyse de notre étude se fonde sur deux (02) méthodes :

- **la méthode statistique:** elle consiste dans un premier temps à mobiliser des données par le choix de la population et de l'échantillon, dans un second temps à utiliser des tableaux, des graphiques et des formules statistiques pour analyser et interpréter les données;

La population cible regroupe l'ensemble des institutions de microfinance exerçant au Bénin. Elle est constituée de 762 IMFs avec 1308 représentations ou agences réparties sur l'ensemble du territoire national. Pour rendre notre travail meilleur, un échantillon a été retenu dans le cadre de l'étude.

Selon AKTOUF O. (1987) " Extraire un échantillon, c'est choisir selon les critères définis à l'avance, un certain nombre d'individus parmi les individus composant un ensemble défini afin de réaliser sur eux des mesures ou des observations qui permettent de généraliser les résultats à l'ensemble premier".

La constitution de l'échantillon a tenu compte des critères suivants :

- avoir pratiqué l'activité de microfinance depuis trois ans au moins ;
- avoir présenté au moins une fois des états financiers ;
- avoir un portefeuille important et un encours de crédit appréciable ;
- posséder un système d'informations permettant d'en collecter les plus pertinentes sur le portefeuille et sur la situation financière.

L'échantillon est constitué de manière à assurer la couverture des différentes sortes d'institutions de microfinance exerçant au Bénin.

A partir de ces critères, dix (10) institutions ont été choisies dans le cadre de notre étude soit 1,31% environ de la population de base.

Tableau n°1 : IMFs constituant notre échantillon

Nombre	Nom des IMFs	Nature juridique	Activités	zone d'intervention
Institutions mutualistes et coopératives de microfinance				
1	FECECAM	Mutuelle et coopérative	Epargne-Crédit	Agriculture et commerce
2	CPEC	Coopérative	Epargne-Crédit	Activités génératrices de revenu
Institutions de crédit direct				
3	PADME	Association	Crédit direct	Micro-entreprises
4	PAPME	Association	Crédit direct	Petites et Moyennes Entreprises
5	Vital Finance	Association	Crédit direct	Micro-entreprises
6	FINADEV	Société	Crédit direct	Commerçants; Micro-entreprises et salariés
ONG à volet microfinance				
7	RENACA	Association	Epargne-Crédit	Agriculture
8	ALIDé	Association	Epargne-Crédit	Femmes; commerce; agriculture et salariés
9	PEBCo	ONG	Epargne-Crédit	Activités génératrices de revenu
10	ACFB	Association	Epargne-Crédit	Femmes et micro-entreprises

Source : Nous-mêmes

❖ **la méthode des graphes:** elle consiste à analyser les performances sociales des IMFs de l'échantillon en fonction de graphiques obtenus à l'aide de l'outil SPI (Social Performance Indicators) développé par CERISE qui un réseau d'échange sur les pratiques en microfinance. La richesse de ce réseau réside dans l'expérience et la diversité de ses membres et des partenaires qu'il rassemble : des IMFs et leurs associations professionnelles, des chercheurs, des bailleurs et des investisseurs. Les échanges reposent sur des alliances et des synergies porteuses d'innovations pour le secteur. La méthode de CERISE est un questionnaire qui permet l'évaluation des performances sociales des institutions de microfinance suivant quatre (04) dimensions mesurées chacune à l'aide de trois (03) critères:

▪ **Dimension 1 (D1) : le ciblage des pauvres et des exclus**

- Critère 1.1 (C1.1) : le ciblage géographique ;
- Critère 1.2 (C1.2) : le ciblage individuel ;

- Critère 1.3 (C1.3) : le ciblage méthodologique.
- **Dimension 2 (D2) : l'adaptation des produits et services à la clientèle**
- Critère 2.1 (C2.1) : la variété des services traditionnels offerts ;
- Critère 2.2 (C2.2) : la qualité des services ;
- Critère 2.3 (C2.3) : les services innovants et non financiers.
- **Dimension 3 (D3) : les bénéfices pour les clients**
- Critère 3.1 (C3.1) : les bénéfices économiques pour les clients ;
- Critère 3.2 (C3.2) : la participation des clients ;
- Critère 3.3 (C3.3) : le renforcement du capital social des clients.
- **Dimension 4 (D4) : la responsabilité sociale de l'institution**
- Critère 4.1 (C4.1) : la responsabilité sociale à l'égard du personnel ;
- Critère 4.2 (C4.2) : la responsabilité sociale envers les clients ;
- Critère 4.3 (C4.3) : la responsabilité sociale envers la communauté et l'environnement.

La collecte de données s'effectuera par une analyse documentaire et des entretiens.

L'analyse documentaire commence avec le choix de notre thème et continue tout au long des différentes étapes du travail. Elle porte essentiellement sur la documentation concernant la microfinance au Bénin mais aussi sur des données secondaires comme les statistiques issues des activités du secteur de la microfinance au Bénin.

Nous avons eu l'occasion de consulter les documents suivants :

- la loi sur les Systèmes Financiers Décentralisés (SFDs) et les textes réglementaires;
- les écrits sur le secteur de la microfinance au Bénin ;
- les états financiers des IMF's sélectionnées ;
- les rapports d'activités des IMF's ;
- des documents sur le Fonds National de Microfinance.

Ces données sont collectées auprès des IMF's, de la Cellule de Surveillance des Structures Financières Décentralisées (CSSFD), du Consortium ALAFIA et des sites internet comme celui PortailMicrofinance, MIX Market.

Les entretiens portent sur les échanges avec les acteurs de la microfinance, les autorités de tutelle et certains bénéficiaires des services de la microfinance afin de comprendre la portée et les limites des IMF's dans le processus de réduction de la pauvreté au Bénin.

Les entretiens ont été d'une grande utilité car ils nous ont permis non seulement de recueillir les informations mais aussi de les comprendre et les interpréter. Veuillez trouver en annexe n°8 à la page 103 notre guide d'entretien.

Notre étude porte sur trois parties composées chacune de deux chapitres.

D'abord, dans le premier chapitre de la première partie, nous exposerons le concept théorique de la microfinance. Le deuxième chapitre de cette partie traitera du lien entre la microfinance et la pauvreté.

Ensuite, dans la deuxième partie intitulée le « cadre opérationnel » nous présenterons le secteur de la microfinance au Bénin et les performances globales du secteur dans le premier chapitre. L'impact de la microfinance dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au Bénin fera l'objet du deuxième chapitre.

Enfin, dans la dernière partie, nous ferons le diagnostic du secteur dans le premier chapitre pour proposer des solutions et formuler des recommandations dans le dernier chapitre.

PARTIE I :

**LA MICROFINANCE : NOTION ET RAPPORT AVEC LA
PAUVRETE**

La microfinance, comme secteur économique, est apparue quand on a réalisé que des personnes avec de faibles ressources pouvaient rembourser leurs crédits à temps et économiser de l'argent si elles avaient accès à des services financiers personnalisés.

Cette partie du mémoire sera consacrée aux fondements de la microfinance dans son premier chapitre et à la réduction de la pauvreté par la microfinance dans le second chapitre.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 1 : FONDEMENTS DE LA MICROFINANCE

La microfinance recouvre une grande diversité de notions. Aucune définition n'a permis jusqu'ici de donner une représentation de cette réalité complexe. Nous présenterons dans ce chapitre l'origine et la pratique de la microfinance à travers l'existence de la finance informelle et ses limites, la définition de la microfinance, les méthodes pratiquées par les IMFs, les risques encourus et la gestion de ses risques.

1.1. Origine de la microfinance

A l'origine de la microfinance, la finance informelle se pratiquait. Dans cette section, nous détaillons ces aspects et ces limites.

1.1.1. La finance informelle

LELART M. (2006 : 5) considère que la finance informelle met l'accent sur des pratiques d'épargne et de crédit qui ne sont pas obligées de respecter un cadre ou un schéma fixé. Les relations entre le débiteur et le créancier reposent sur la confiance, elles sont personnelles, non seulement parce que les partenaires se connaissent, mais parce qu'ils font des activités commerciales.

Deux sortes de pratiques sont utilisées: les pratiques individuelles et les pratiques collectives.

a) Les pratiques individuelles

Pour LELART M. (2006 : 5), dans beaucoup de pays du Sud, la thésaurisation se fait encore en nature : du bétail, des bijoux, etc.... Elle se fait de plus en plus en monnaie. Comme les banques ne sont accessibles qu'à une fraction de la population, c'est donc la monnaie fiduciaire qui est la plus utilisée. Les pratiques individuelles regroupent les garde-monnaies, les tontines ou banquiers ambulants.

b) Les pratiques collectives

Les tontines constituent uniquement les pratiques collectives. On peut distinguer trois types principaux de tontines en se référant à GASSE-HELLIO M.¹ : les tontines mutuelles, les tontines commerciales et les tontines financières.

Les pratiques que nous avons énumérées présentent beaucoup d'aspects positifs mais elles connaissent quelques limites.

1.1.2. Les limites de la finance informelle

On distingue en règle générale d'après LELART M. (2006 : 18) trois problèmes auxquels se heurte le secteur financier informel.

- Une absence de réelle intermédiation financière dans le secteur financier informel : on ne peut, en effet, comparer le secteur financier informel aux banques dans ce domaine. Il semble que les organisations informelles ne soient pas en mesure de remplir en même temps les deux fonctions qui caractérisent un intermédiaire financier, c'est-à-dire collecter des ressources courtes et transformer celles-ci en emplois longs pour financer les besoins. Si le secteur financier informel a mobilisé les emprunteurs à moindres coûts et maintenu la confiance des déposants, principalement pour les zones rurales, il ne semble pas pouvoir supporter le coût lié à la défaillance éventuelle des emprunteurs. Ainsi, les prêts accordés dans le secteur informel seront surtout des prêts à court terme limitant ce risque de défaillance de l'emprunteur.
- L'acquisition de biens d'investissement est très peu pratiquée dans la finance informelle : le fait est que les prêts fournis dans le secteur financier informel soient de courte durée et souvent de faible montant interdisent des opérations de long terme.
- Le caractère usuraire des taux d'intérêt pratiqués : le fort taux d'intérêt pratiqué dans le secteur financier informel proviendrait de ce que le risque pris par les prêteurs est plus élevé que celui du secteur formel. Mais d'autres facteurs expliquent le phénomène (mobilité géographique des emprunteurs et des prêteurs, répression financière, renforcement de la concurrence de la part des institutions informelles).

¹Les tontines des pays en développement, Université de Versailles SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, <http://www.gdrc.org/icm/french/matthieu/contents.html>.

La finance informelle est appréciée par les uns, décriée par les autres à cause des limites qu'elle présente. Pour remédier à cette situation, la microfinance est apparue, intègre le système financier et couvre les limites de la finance informelle.

1.2. Notion de microfinance

Dans cette rubrique, nous définissons la microfinance et les différents concepts qui y sont liés. Ensuite nous présenterons les différents types d'institutions de microfinance.

1.2.1 Définitions et typologie des IMF's

Avant d'énumérer les différents types d'institutions de microfinance, nous allons définir respectivement la microfinance, le micro-crédit et la notion d'institution de microfinance.

a) Définitions des concepts

La microfinance est, selon YUNUS M. (2006)¹ un outil incontournable dans la lutte contre la pauvreté; notamment contre «l'apartheid bancaire». On ne peut pas envisager la microfinance comme un simple outil de mise en place des services financiers pour certains segments de la population. Il faut plutôt l'envisager comme un élément de changement social au sens large du terme, que l'on évalue par la participation des femmes dans la société, la qualité de vie des populations marginalisées, ou encore la dynamique de la société civile locale.

D'après Portailmicrofinance (2010)², la microfinance désigne les dispositifs permettant d'offrir des crédits de faible montant (« microcrédits ») à des familles pauvres pour les aider à mener des activités productives ou génératrices de revenus leur permettant de développer leurs très petites entreprises.

Pour Sébastien BOYE et al. (2006 : 17) on peut définir la microfinance comme l'ensemble des services qui sont proposés à des individus qui n'ont pas accès aux institutions financières classiques. Par extension, la microfinance désigne l'ensemble des activités mises en œuvre pour apporter ces services.

1 Extraits du Mémoire de Fofana Sékou Kenda, Portée et limites de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté : cas du Bénin, GPE.

2 Qu'est-ce que la microfinance ? <http://www.lamicrofinance.org/section/faq>.

Selon DIAKITE B. (2008 : 17), la microfinance est l'offre de services financiers (crédit, épargne, assurance, etc.) à des personnes vulnérables, qui n'ont pas accès au secteur financier traditionnel. Elle vise à améliorer le revenu des bénéficiaires par l'auto-emploi. Elle se spécifie par l'importance de la proximité géographique, financière et sociale permettant de prendre des décisions adaptées au contexte socio-économique des populations ciblées et d'établir un lien privilégié de confiance. Compte tenu du faible montant de ces opérations de crédit, d'épargne et d'assurance, on parle de microcrédit, de micro-épargne et de micro-assurance.

Le microcrédit est pour NGENDAHAYO E. (2007 : 22) un petit crédit, d'un montant peu élevé, sensiblement inférieur au crédit qu'une entreprise ou un ménage peut solliciter d'une banque dans un pays donné. Ce crédit est sollicité par des personnes dont le revenu est relativement bas. C'est pourquoi le microcrédit est souvent considéré comme un crédit pour les pauvres et qu'on le présente comme un moyen de lutter contre la pauvreté.

DIAKITE B. (2008 : 17) soutient que le microcrédit est un crédit d'un montant peu élevé, sensiblement inférieur au crédit qu'une entreprise ou qu'un ménage peut solliciter auprès d'une banque.

La Banque mondiale retient, pour le microcrédit, un plafond de 30 % du PNB par habitant en 2004, ce qui représente dans les pays membres de l'UEMOA par exemple environ 150 € soit 98 250 FCFA. Demandé pour divers motifs, le microcrédit est principalement octroyé pour développer une AGR (Activité Génératrice de Revenu) qu'il s'agisse d'une ancienne ou d'une nouvelle. Ces activités économiques peuvent être celles des PME (Petites et Moyennes Entreprises), des PMI (Petites et Moyennes Industries) ou des TPE (Très Petites Entreprises).

DIAKITE B. (2008 : 18) continue en affirmant que la micro-épargne est un petit montant d'épargne qui sert à rembourser le microcrédit ou à constituer une épargne de précaution. Sa périodicité est soit mensuelle, soit hebdomadaire ou journalière. Son montant varie en Afrique de l'Ouest en général et dans les pays membres de l'UEMOA en particulier entre 100 FCFA (0,15 €) et 200 000 FCFA (305 €).

Selon POURSAT C. (2001 : 1), on appelle en général "institution de microfinance" (IMF) une organisation offrant des services de microfinance, qu'elle soit ou non une entité légalement reconnue.

La microfinance est l'activité exercée par les Institutions de Microfinance (IMFs) ou Systèmes Financiers Décentralisés (SFDs). Celles-ci représentent un sous-groupe particulier d'institutions financières comprenant les institutions d'épargne et/ou de crédit créées par ou pour les populations à la base dans le but d'assurer leur autopromotion économique et sociale, avec ou sans le soutien technique et/ou financier des pouvoirs publics et des partenaires au développement. Elles se distinguent essentiellement des banques et établissements financiers par la nature de leurs ressources et de leur clientèle, la souplesse de leurs conditions de fonctionnement ainsi que leurs proximités géographique et sociale de leur clientèle (PNUD, 2003).

b) Typologie des institutions de microfinance

La banque est un modèle bien connu tandis que l'institution de microfinance ne répond à aucun modèle. Il en existe même une telle variété qu'il est bien difficile de les répertorier. On peut toutefois essayer de les classer en des groupes distincts.

i. Les mutuelles (coopératives)

Pour ASEG (2003 : 12), les mutuelles de crédit sont des organisations populaires qui opèrent comme des coopératives d'épargne et de crédit, selon une logique de société financière. Elles collectent l'épargne et octroient des prêts à court terme. La demande en prêts dépasse généralement l'épargne déposée si bien que les prêts aux adhérents sont le plus souvent limités et fixés sur la base de leur épargne. Dans de nombreuses zones rurales, les mutuelles de crédit restent les seules sources de services d'épargne et de crédit qui existent en dehors du marché financier informel.

ii. Les ONGs (associations)

En se référant à LELART M. (2006 : 29), il s'agit au départ de programmes lancés par des gouvernements ou plus souvent par des institutions étrangères. Des institutions internationales peuvent aussi financer de telles initiatives qui permettent aux IMFs d'accorder les premiers crédits ou de faire face aux dépenses d'installation ou de fonctionnement. Ces programmes peuvent concerner principalement le crédit mais l'épargne est encouragée, voire obligatoire, ce qui permet de financer, au moins partiellement, le crédit accordé.

iii. Les banques (sociétés)

Le micro-crédit est distribué le plus souvent par les IMFs mais il peut être aussi distribué par des banques selon différentes stratégies.

- La première stratégie est précisément l'adaptation des banques à la microfinance. Il faut inclure dans les IMFs certaines banques commerciales, pour une partie de leur activité à moins qu'il ne s'agisse de ces banques qui, ayant commencé depuis déjà un certain temps, sont maintenant devenues, des IMFs au plein sens du mot ou des banques de micro-crédit.
- La deuxième stratégie est la modernisation des IMFs qui ont commencé leur activité depuis un certain temps, qui l'ont progressivement étendue, qui se sont ouvertes à une large clientèle, qui sont devenues autonomes financièrement et qui ont fini par adopter le statut de banque commerciale. Le micro-crédit est maintenant leur principale activité, sinon la seule.
- La dernière stratégie est l'institutionnalisation, c'est-à-dire la création de nouvelles institutions, dotées d'un statut de banque, ou d'un statut spécifique, et qui ont d'emblée pour mission de prêter de l'argent aux pauvres ou de financer les micro-entreprises.

Toutes sont des banques : en plus d'accorder des crédits et de recevoir des dépôts, elles permettent par exemple à leurs clients d'effectuer des transferts internationaux et elles ont ouvert des distributeurs automatiques de billets qui permettent de retirer de l'argent à tout moment (LELART M. 2006 : 30).

1.2.2. Pratique de la microfinance

Elle regroupe l'offre des IMFs, leurs méthodes d'octroi de prêts ou de produits microfinanciers et la gestion des risques liés à l'activité.

a) Les différents services de microfinance

Nous distinguons les services financiers et les services non financiers.

i. Les services financiers

Nous avons :

▪ les prêts collectifs

Les prêts collectifs constituent une approche originale qui permet de prêter de petites sommes d'argent à un grand nombre de clients qui ne peuvent pas présenter de garanties matérielles. La taille des groupes varie mais la majorité compte de quatre à huit membres. Les prêts sont octroyés dans un premier temps à un ou à plusieurs membres sélectionnés du groupe et ensuite aux autres. La majorité des IMFs exige qu'une part de l'emprunt constitue une épargne préalable, afin de déterminer la capacité des remboursements réguliers. Celle-ci fait alors office de garantie matérielle. Les membres du groupe sont responsables conjointement du remboursement de tous les prêts. Dans le cas où un membre ne rembourse pas, le groupe entier ne sera plus autorisé à emprunter. C'est pour cette raison que la solvabilité de l'emprunteur est plutôt déterminée par les membres du groupe que par les IMFs.

▪ les prêts individuels

Pour BABYLOAN (2011)¹, ils sont des prêts accordés individuellement et pour lesquels des garanties sont demandées. Ils sont plus adaptés aux besoins des micro-entrepreneurs et tendent à se développer de plus en plus, en revanche, ils visent des bénéficiaires un peu moins pauvres.

▪ les produits d'épargne

Les pauvres ont besoin d'épargner, car quels que soient le montant et la régularité de leurs revenus, ils sont souvent confrontés à des besoins d'argent par rapport à leurs ressources immédiatement disponibles pour faire face aux imprévus. Les IMFs leur proposent une multitude de produits d'épargne que sont l'épargne obligatoire ou volontaire, les dépôts à vue ou à terme, l'épargne logement, santé etc.

Quelques exemples de nouveaux produits donnent une idée de la diversité des solutions développées par les IMFs, pour élargir leur base de clientèle. Selon POURSAT C. (2005 : 2), nous avons :

▪ le leasing

Il est un produit intéressant pour une IMF dans le but de développer des mécanismes de financement à long terme des micro-entreprises : le leasing donne accès à des immobilisations

¹ Le micro-crédit et les différents types de prêts, <http://blog.babyloan.org/les-nouvelles-solidarites/microfinance-et-imf/le-micro-credit-et-les-differents-types-de-prets.html>.

à court et moyen terme. Le bail est octroyé sur la base de la trésorerie de la micro-entreprise. Le crédit-bail offre aux micro-entrepreneurs la possibilité de démarrer une entreprise avec un budget restreint ou d'augmenter la productivité d'une activité grâce à l'apport de nouveaux capitaux.

▪ **la micro-assurance**

Elle permet de réduire la vulnérabilité de la clientèle des IMF, et donc indirectement peut permettre de réduire les impayés des institutions ; de nombreuses IMF se sont intéressées aux plus simples (assurance décès sur les crédits) ou aux plus complexes (assurance santé).

▪ **le « crédit habitat »**

Il est proposé par les IMF pour la construction ou la rénovation d'un habitat de base, avec des garanties adaptées.

▪ **les services de transfert d'argent**

Ils sont de plus en plus perçus par les IMF comme un marché potentiel important, notamment dans les zones de forte émigration.

ii. Les services non financiers

En plus des services financiers, les institutions de microfinance mettent à la disposition de leur clientèle des produits non financiers tels que :

- la formation (en gestion et marketing) ;
- l'alphabétisation ;
- l'appui technique /conseils.

b) Les méthodes des institutions de microfinance

Pour BABYLOAN (2011)¹, un micro-entrepreneur qui veut obtenir un micro-crédit doit en faire la demande auprès d'un agent de crédit d'une IMF. Voici les principales étapes dans l'obtention d'un micro-crédit :

¹Le micro-crédit et les différents types de prêts <http://blog.babyloan.org/les-nouvelles-solidarites/microfinance-et-imf/le-micro-credit-et-les-differents-types-de-prets.html>.

i. la sélection des projets

L'agent de crédit analyse la demande du micro-entrepreneur lors d'un entretien et très souvent se rend à son domicile afin d'évaluer sa capacité à rembourser ainsi que la viabilité de son projet. Une fois présélectionné, un comité de sélection réunissant plusieurs agents de crédit ainsi que la direction de l'IMF décident d'accorder ou non le micro-crédit.

ii. L'accompagnement du bénéficiaire

Une IMF ne se contente pas de délivrer un micro-crédit mais adaptera son offre aux besoins du micro-entrepreneur et de sa famille. C'est pourquoi les micro-crédits sont souvent accompagnés d'autres services financiers (micro-épargne, assurance) et de programmes de formations, permettant de mieux s'assurer contre les aléas de l'avenir, de rembourser leur prêt, et d'utiliser les revenus de façon responsable.

iii. Le remboursement

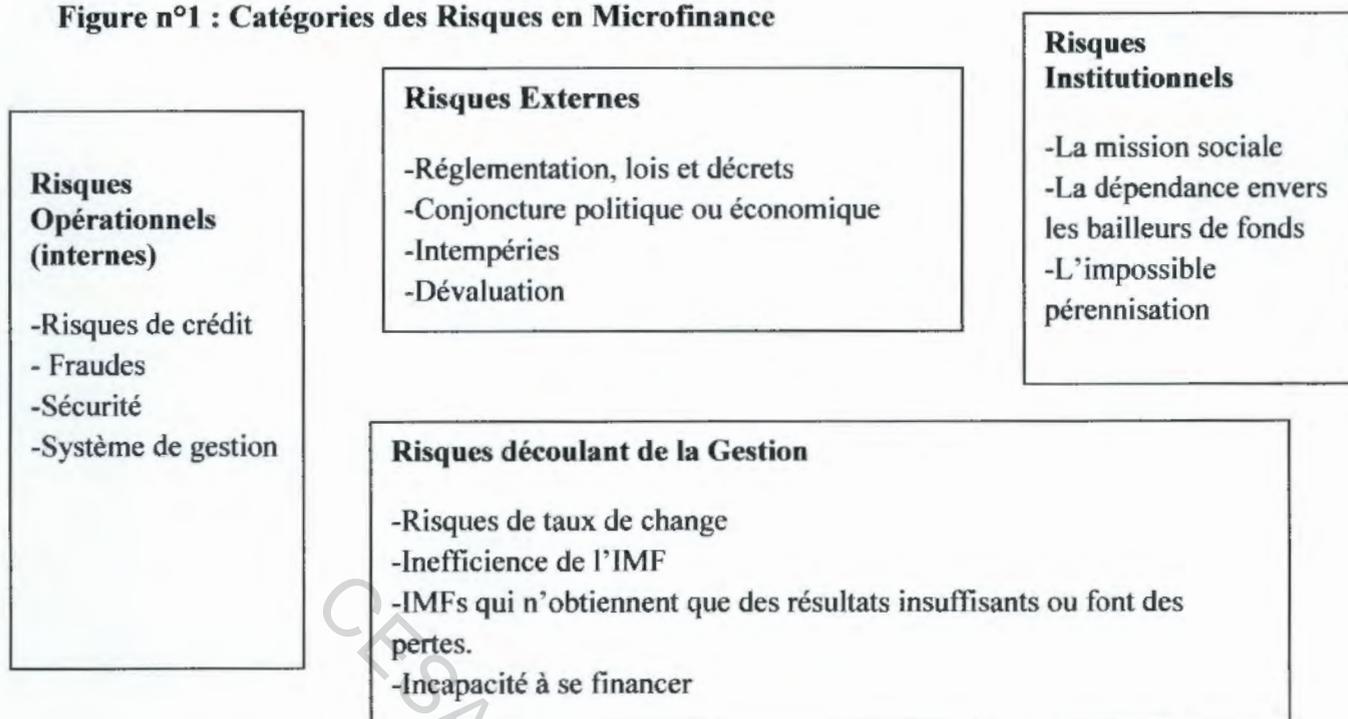
Le bénéficiaire rembourse son crédit soit en allant à l'IMF (zones urbaines), soit en donnant l'argent à l'agent de crédit qui vient collecter l'argent toutes les semaines ou tous les mois (zones rurales).

Après les méthodes utilisés par les Systèmes Financiers Décentralisés (SFDs), nous allons nous intéresser aux divers risques qui existent en microfinance.

c) Les risques en microfinance

DIEGO DEVELOPPEMENT (2010) distingue quatre (04) catégories de risque en microfinance. La figure suivante présente les différentes formes de risques auxquels sont confrontées les IMFs.

Figure n°1 : Catégories des Risques en Microfinance



Source : DIEGO DEVELOPPEMENT (2010)

L'existence des risques implique une gestion de ces risques.

d) La gestion des risques des IMF's

Certains indicateurs permettent d'apprécier les risques des IMF's ou SFDs:

i. Le Portefeuille à Risque

Pour Microrate (2003 : 6), le Portefeuille à Risque (PaR) est souvent utilisé pour mesurer les crédits affectés par des arriérés de paiement de plus de 60, 90, 120 voire 180 jours, le nombre de jours doit alors être clairement mentionné (par exemple PaR30).

Ce ratio représente la mesure de qualité du portefeuille la plus largement acceptée. Il montre la partie du portefeuille de crédit « contaminée » par les impayés et présentant donc un risque de ne pas être remboursé. Plus la durée du retard de paiement est grande, moins le prêt a de chances d'être remboursé. De manière générale, tout Portefeuille à Risque (PaR30) excédant 10% doit être préoccupant. Il est déterminé par la formule suivante :

$$\frac{\text{(Encours des crédits ayant des impayés excédant 30 jours + Encours des crédits rééchelonnés)}}{\text{Encours total du portefeuille brut de crédits}}$$

ii. Le ratio de Dotation aux Provisions

Microrate (2003 : 9) considère que le ratio de Dotation aux Provisions donne une indication sur les provisions effectuées par l'IMF pour anticiper les futures pertes sur prêts. Il faut s'attendre à ce que cette charge augmente de manière concomitante avec la croissance du portefeuille des crédits. La formule suivante nous permet de le déterminer :

$$\text{Dotation aux provisions pour créances douteuses} / \text{Encours moyen du portefeuille brut de crédits}$$

iii. Le ratio de Couverture de Risque

D'après Microrate (2003 : 11), le ratio de Couverture de Risque montre le pourcentage du Portefeuille à Risque qui est couvert par les réserves pour créances douteuses. Il donne une indication sur la manière dont est préparée une institution pour affronter le pire scénario. Pour les institutions de microfinance, les réserves pour créances douteuses représentent habituellement 80 à 120% du Portefeuille à Risque. Il est calculé de la manière suivante :

$$\text{Réserves pour créances douteuses} / (\text{Encours des crédits ayant des impayés excédant 30 jours} + \text{Encours des crédits rééchelonnés})$$

iv. Le ratio de Pertes sur Créances

Le ratio de Pertes sur Créances représente pour Microrate (2003 : 15) simplement les prêts qu'une institution a décidé de rayer de sa comptabilité en raison d'un doute important concernant leur remboursement. Le passage de crédits en pertes est une écriture comptable qui évite que les actifs prennent de la valeur à cause des prêts qui ne pourront pas être récupérés. Le passage en perte d'un crédit ne signifie en aucune manière l'abandon des efforts de l'institution pour récupérer sa créance ou l'obligation de remboursement du client. Le ratio de Pertes sur Créances s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Créances passées en pertes} / \text{Encours moyen du portefeuille brut de crédits}$$

Le premier chapitre porte sur les généralités développées sur la microfinance. Il est une introduction à la microfinance et à l'environnement de ce sujet.

Le chapitre suivant traitera de la réduction de la pauvreté par la microfinance.

CHAPITRE 2 : LA REDUCTION DE LA PAUVRETE PAR LA MICROFINANCE

La microfinance et son impact sur la pauvreté donnent lieu à un débat constant. La population ciblée des institutions de microfinance est une population financièrement et socialement déshéritée en particulier la femme parce cette dernière est la plus touchée par le phénomène de la pauvreté et souffre d'une exploitation inhumaine surtout en milieu rural. Comment définir un client pauvre ? Comment une institution de microfinance peut-elle détecter les pauvres ? Quelles sont les approches pour atteindre les pauvres ? La microfinance est-elle un instrument de lutte contre la pauvreté ? Les réponses à ces interrogations font l'objet de ce chapitre.

2.1. La pauvreté

Mesurer la pauvreté est un exercice difficile car les phénomènes sociaux considérés comportent de multiples dimensions. Leur appréciation est en partie subjective et leurs formes varient selon les époques et les lieux, en fonction du degré de développement économique et des structures de la société. Définir la pauvreté, afin de pouvoir la mesurer, implique un jugement de valeur sur ce qu'est le bien-être. La mesure de ces phénomènes multiformes dépend du point de vue adopté et des définitions formulées.

2.1.1. Définitions et mesure de la pauvreté

Dans cette rubrique, nous définissons la pauvreté et présentons les indicateurs de mesure de la pauvreté.

a) Le concept de la pauvreté

POGGE T. (2009)¹ affirme que la Banque Mondiale définit la pauvreté par le pouvoir d'achat que procure une certaine somme en dollars durant une année donnée (« année de référence »). Elle détermine cette somme selon les seuils de pauvreté domestique déjà en usage dans les différents pays étudiés. En 2008, la Banque Mondiale a fixé à 1,25USD par jour le seuil

¹ La notion de la pauvreté selon la Banque Mondiale, <http://www.raison-publique.fr/article31.html>.

international de pauvreté. Selon ce critère, 1,4 milliard de personnes dans le monde en développement vivent avec moins de 1,25 dollar par jour en 2005.

Le PNUD (1997) définit la pauvreté humaine comme un ensemble de manques : impossibilité de vivre longtemps et en bonne santé, de s'instruire, d'avoir des conditions de vie décentes, de participer à la vie de la communauté.

D'après les travaux du Sommet Mondial sur le développement social tenu en 1995 à Copenhague, « la pauvreté se manifeste sous diverses formes : absence de revenu et de ressources productives suffisantes pour assurer des moyens d'existence viable; faim et malnutrition; mauvaise santé; morbidité et mortalité accrues du fait des maladies; environnement insalubre; discrimination sociale et exclusion ».

Pour CONDE N. (2007 : 3), le concept de pauvreté est relatif, tout comme celui de richesse. Dans sa signification objective, la pauvreté est la carence de quelque chose de nécessaire ; la notion de pauvreté est donc étroitement liée à celle de nécessité. De manière générale, dans la littérature socio-économique relative à la pauvreté, on distingue la pauvreté absolue de la pauvreté relative. Elle affirme également que la pauvreté absolue désigne un état prononcé de privations à la fois matérielles, intellectuelles symboliques.

La pauvreté relative, en revanche, met l'accent sur les représentations et les perceptions que les acteurs ont de leurs propres conditions de vie.

b) La mesure de la pauvreté

Avant d'énumérer les indicateurs de mesure de la pauvreté, nous allons procéder à l'identification du seuil de pauvreté.

i. L'identification du seuil de pauvreté

ADEGBIDI A. (2002 : 8) nous explique que dans la littérature, on retrouve quatre approches différentes pour déterminer le seuil de pauvreté. Elles correspondent aux seuils de pauvreté suivants: le seuil biologique, le seuil normatif, le seuil relatif et le seuil mixte.

- Le seuil biologique fait référence aux conditions minimales nécessaires à la survie physique d'un individu, c'est-à-dire, sans ce minimum, la santé de l'individu est en danger. Ce seuil absolu peut varier en fonction de l'environnement naturel dans lequel vit l'individu, par exemple les besoins d'habillement et de logement selon le climat.

- Le seuil normatif inclut non seulement les besoins biologiques, mais aussi les besoins sociaux. Ce seuil définit une liste de biens et services jugés nécessaires pour la communauté étudiée. Il est normatif puisque la liste varie selon les valeurs, les habitudes, les priorités et le niveau de vie moyen de chaque communauté.
- Le seuil relatif part du principe que la pauvreté est avant tout un phénomène relatif entre catégories socio-économiques d'une même société. On distingue deux catégories de mesures relatives, soient les mesures purement relatives et les mesures quasi-relatives. Une mesure purement relative consiste à définir comme pauvres tous les individus dont le revenu ou la dépense se situe, par exemple, dans le quintile inférieur de la distribution des revenus ou des dépenses. Une mesure quasi-relative consiste à considérer comme pauvres tous ceux dont le revenu ou la dépense est inférieur (e), par exemple, à 75% du revenu médian ou moyen (ou dépense médiane ou moyenne). La notion de pauvreté relative ne définit pas un seuil de pauvreté en tant que tel; elle suppose qu'il y a toujours des pauvres et s'attache plutôt à mesurer comment les revenus ou les dépenses de ceux-ci évoluent par rapport aux non pauvres.
- Le seuil mixte combine les approches normatives et relatives. Il s'agit de déterminer un seuil qui mesure un panier de biens jugés nécessaires auquel on ajoute un pourcentage qui permettra de générer un seuil global de pauvreté.

ii. La mesure de la pauvreté

SAHKO D. (2004 : 19) affirme que la mesure de pauvreté n'est pas un problème facile car elle nécessite la résolution de deux questions fondamentales que sont l'identification des pauvres et la construction d'indicateurs de pauvreté. Deux approches sont généralement utilisées : l'approche objective et l'approche subjective.

▪ Approche objective

Elle s'appuie sur une information quantitative qui met l'accent sur une démarche méthodologique de mesure d'indicateurs. On peut distinguer ainsi différents indicateurs parmi lesquels :

- les revenus par tête ;
- les aspects démographiques (populations, migration, etc.) ;

- les indicateurs de santé et de nutrition ;
- les indicateurs de l'éducation et les offres d'infrastructures et les capacités humaines.

Cette approche a pour but de mesurer, de quantifier des indicateurs selon des procédures statistiques simples ou complexes. On trace à cet égard une ligne de pauvreté qui est définie avec le seuil de l'indicateur de niveau de vie choisi en deçà duquel le ménage (ou l'individu) est considéré comme pauvre.

▪ **Approche subjective**

Elle consiste à se référer aux gens eux-mêmes qui peuvent s'auto-désigner pauvres ou non pauvres. Cette perception qualitative de la pauvreté cherche à délimiter son contenu concret au travers de certaines notions de bien-être, du risque, de la sécurité, de la vulnérabilité et de l'exclusion sociale etc.

Un autre indicateur de mesure de la pauvreté peut s'ajouter à ceux cités précédemment.

▪ **La pauvreté monétaire**

Dans les Cahiers Français n°286 de CAPUL J.Y (2001), il est considéré comme pauvre la personne dont les ressources sont inférieures à un certain seuil de pauvreté. Le revenu apparaît alors comme un indice synthétique de la capacité à acquérir des biens.

2.1.2 Approches pour le ciblage des pauvres par les IMF

Les IMF ont développé un éventail de stratégies énumérées par KORNERUP C. (2006)¹ pour identifier les pauvres. Cette stratégie compte plusieurs composantes complémentaires:

- les méthodes pour identifier les pauvres ;
- les méthodes pour attirer les pauvres ;
- les méthodes pour exclure les non-pauvres.

Des recherches approfondies ont été menées par plusieurs organisations pour identifier des méthodes fiables, efficaces d'identification des pauvres.

¹ La microfinance peut-elle atteindre les pauvres ? ,
<http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon-local/ada/c20.htm>.

a) CASHPOR (Indice de logement)

Il s'agit d'une méthodologie d'observation utilisant un indicateur fortement apparenté à la qualité du logement. Trois éléments sont pris en considération:

- les dimensions du logement ;
- les conditions physiques ou matériaux utilisés dans la construction ;
- le matériel utilisé pour la toiture.

La classification des pauvres et moins pauvres tient compte du contexte géographique et social. Les gens qui habitent dans des maisons construites en briques de boue, munies d'une toiture en paille de mauvaise qualité avec des petites fenêtres et dans un état général de délabrement, sont considérés comme les plus pauvres.

b) Participatory Rural Appraisal (PRA)¹ et Participatory Wealth Ranking (PWR)²

Les deux méthodes PRA/PWR demandent aux communautés, d'élaborer une classification selon leur propre perception de la pauvreté. Il s'agit de méthodes basées sur un système d'identification rural et sur une classification par rapport à la richesse. L'aspect le plus intéressant de ces méthodes est qu'elles offrent aux gens la possibilité de définir eux-mêmes leur propre conception de pauvreté et de richesse.

c) Répartition géographique de la pauvreté

Une liste de la concentration géographique des ménages pauvres peut aider les praticiens des institutions de la microfinance à cibler les pauvres. En se référant à la localisation comme indice de pauvreté, il est nécessaire de tenir compte des différentes variables telles que le niveau de marginalité, la qualité des services publics, la dispersion géographique, le taux d'analphabétisme, la mortalité infantile et l'espérance de vie.

d) Vocation

La nature d'activité exercée est un indice de niveau de pauvreté. Les niveaux de pauvreté peuvent également être déterminés par l'identification de l'emplacement de l'entreprise.

1 PRA : Evaluation Participative Rurale, traduction en français.

2 PWR : Evaluation Participative à la Richesse, traduction en français.

e) Petits Prêts

Certains programmes ont sélectionné, comme méthode de ciblage, la sélection des zones les plus pauvres dans une région déterminée. Cette méthodologie vise la mise à disposition de petits prêts à des groupes cibles.

f) Entretiens avec des clients potentiels

Cette méthode est basée sur des entretiens et enquêtes pour déterminer le niveau de pauvreté des ménages. Les agents des IMF's rendent visite aux clients dans leur maison, observent leurs conditions de vie, posent des questions sur les membres de la famille, la source de revenu, les dépenses, la consommation alimentaire, etc.

g) Autres méthodes appliquées

Une fiche est remplie pour chaque famille qui bénéficie d'un prêt, recueillant des informations au sujet de la famille même et de son degré de pauvreté. On tient compte, entre autres, d'éléments tels que le revenu mensuel, la qualité du logement, la santé, le nombre d'enfants à l'âge scolaire, la disponibilité d'électricité, etc.

2.2. La microfinance et la lutte contre la pauvreté

Les avis sont partagés sur l'implication de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté. Nombreux sont ceux qui pensent que la microfinance est un levier de développement et un outil de lutte contre la pauvreté. D'autres estiment que la microfinance a des pratiques notamment le microcrédit qui limitent l'efficacité de son intervention dans la lutte contre la pauvreté.

2.2.1. La microfinance est un outil efficace de lutte contre la pauvreté

Par leur philosophie, leur objectif, et l'impact de leurs activités sur les populations, les Systèmes Financiers Décentralisés (SFDs) sont étroitement liés à la lutte contre la pauvreté. Les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds ont toujours présenté les structures de microfinance comme des instruments alternatifs pour répondre aux besoins des plus démunis.

Les SFDs eux-mêmes se sont surtout prévalus de ce rôle qui les valorise et les positionne comme des acteurs de développement économique.

Pour CGAP (2003 : 1), le micro-crédit entraîne une augmentation de revenu du ménage. Le recours aux services de prêt et de dépôt peut provoquer une diversification des sources de revenu ou une croissance de l'entreprise.

L'accès aux services financiers permet aux clients d'accumuler des actifs et d'en modifier la composition. Le microcrédit peut être utilisé pour acquérir un terrain, construire ou réhabiliter un logement ou acheter des animaux ou des biens de consommation durable. Les clients peuvent également emprunter pour effectuer des investissements importants tels que la santé et l'éducation.

Les pauvres sont très vulnérables et passent d'une situation de crise à une autre. L'accès à la microfinance leur donne les moyens de mieux gérer le risque et de tirer parti des opportunités qui se présentent à eux.

En ce qui concerne les femmes, la gestion de leurs fonds permet un meilleur contrôle de leurs ressources et l'accès aux connaissances débouche sur des choix plus importants et une participation aux décisions concernant leur famille et leur environnement. Cette émancipation économique s'accompagne de gains de confiance, d'autonomie et de nouvelles opportunités.

Les clients de la microfinance tendent à accumuler un niveau d'épargne plus élevé que les non clients, ce qui est primordial pour l'accumulation d'actifs.

Les revenus des entreprises connaissent une hausse en raison des services de microfinance. Les prêts sont fongibles et sont utilisés en fonction des besoins perçus ou du rendement prévu. OTERO M. (2000), soutient que la microfinance contribue à la lutte contre la pauvreté en favorisant l'accès des ménages pauvres ou à faibles revenus aux services financiers, elle crée les conditions d'accès durable au capital productif et renforce la dignité des populations pauvres et leur capacité à participer au développement économique et social.

Pour ATTALI J. (2005)¹, la microfinance est un des piliers du développement au côté de trois autres piliers (la démocratie, l'éducation, les infrastructures), et elle est de plus en plus considéré comme un instrument clé pour la mise en place de stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté.

Il est admis par certains que la microfinance constitue un outil efficace de lutte contre la pauvreté, par contre d'autres pensent qu'elle ne favorise pas la réduction de la pauvreté.

¹ Le groupe Planet Finance, <http://www.planetfinancegroup.org/FR/microfinance.php>.

2.2.2. La microfinance ne permet pas la réduction de la pauvreté

D'après BOND P. (2010), la microfinance crée plutôt qu'elle ne diminue la pauvreté. Elle la crée, en particulier lorsque la stratégie pour le développement économique repose sur l'initiative individuelle et l'entrepreneuriat, quand les conditions ne sont pas efficaces. Elle apparaît dans des conditions où les marchés ne fonctionnent pas et au lieu de créer un marché, vous faites en sorte que les gens aient des dettes et vous les rendez encore plus vulnérables.

Cependant, pour nombre de partisans du « ciblage des plus pauvres », c'est précisément l'importance croissante accordée à la pérennité et au financement des IMFs qui entraîne une « dérive de la mission » et une réorientation de l'activité des IMFs vers les non-pauvres, qui deviennent leur clientèle privilégiée. Chao-Bao R. (1997)¹, écrivait: « Le fait est que, [les IMFs] cherchent en priorité à devenir rentables le plus rapidement possible, alors les plus pauvres seront automatiquement écartés au profit de populations supposées plus solvables ». Plus récemment, HULME D. (2000)¹ observait que « à l'exception du Bangladesh, le secteur de la microfinance s'est à peine contenté d'effleurer le problème de la pauvreté ».

De plus, les non-pauvres présentent souvent un risque accru pour les IMFs, puisque l'on enregistre généralement des taux de remboursement inférieurs dans cette catégorie de clientèle. En fait, c'est précisément de cette observation que découle, pour une bonne part, le principe du ciblage des plus pauvres. Ce raisonnement a été corroboré par l'échec d'un certain nombre de programmes mal conçus de crédit agricole au cours des années 70 et 80.

Il est vrai que, si elles veulent atteindre leur objectif social, les IMFs doivent toucher des clients pauvres. Mais ce seraient selon les professeurs HULME D. et MOSLEY P. «ceux qui ont déjà un certain niveau de ressources (revenus et actifs, matériels symboliques ou informationnels) qui profiteraient le plus du microcrédit.». Même si Muhammed YUNUS a trouvé sa célèbre formule «les pauvres sont bancables», il s'agit bien entendu des pauvres qui ont un savoir-faire et une base vitale. Les IMFs qui s'expérimentent dans ce domaine finiront toujours par échouer avec des taux élevés d'impayés.

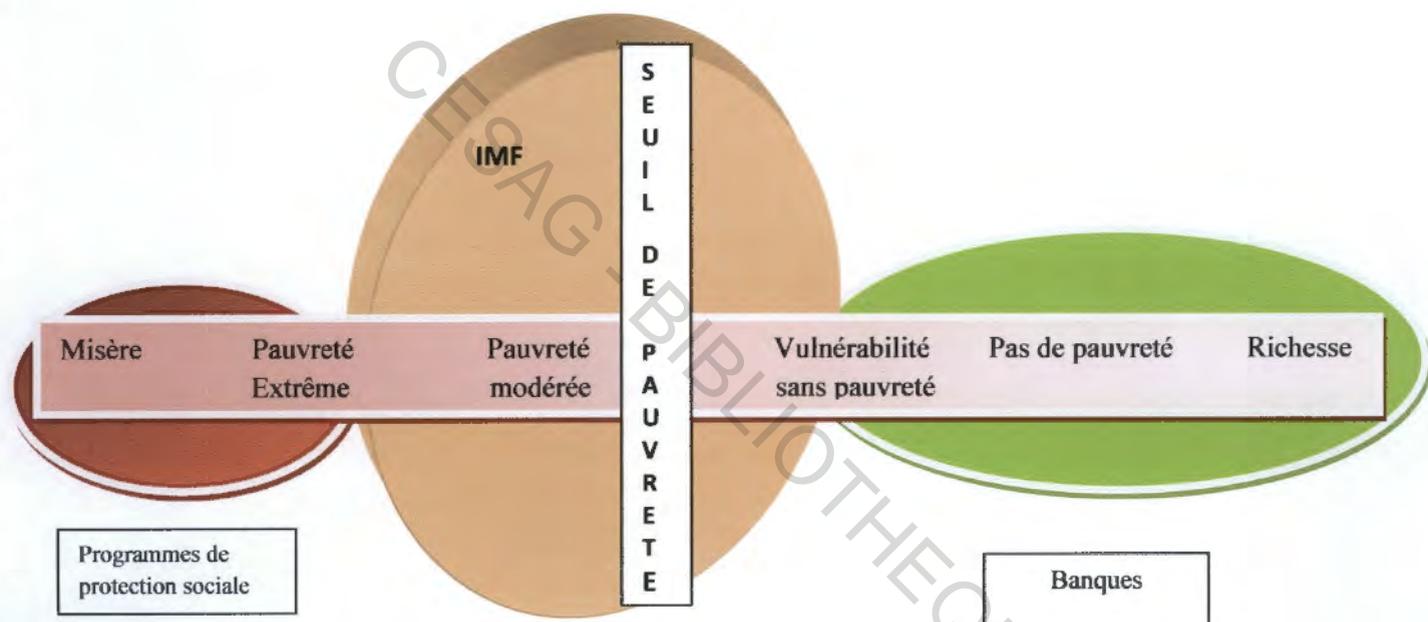
Des gens qui se trouvent dans l'extrême pauvreté se battent pour avoir le minimum vital. Ils ont besoin d'une assistance sociale (service non marchand, action caritative). Les programmes de protection sociale sont donc mieux appropriés pour eux que des microcrédits.

¹ Graham A.N. Wright et Aleke Dondo, « Êtes-vous assez pauvre ? » : la sélection des clients dans les institutions de microfinance.

Les institutions financières selon CGAP (2003 : 1), doivent toucher les clients pauvres si elles veulent avoir un impact. La microfinance parvient rarement à toucher les gens extrêmement pauvres. Les programmes de protection sociale sont souvent plus indiqués pour les gens vivant dans la misère ou dans la pauvreté extrême.

Comme l'indique cette figure, la plupart des clients de microfinance actuels se trouvent à l'intérieur d'une fourchette située de part et d'autre du seuil de pauvreté.

Figure n°2 : Domaines d'intervention des différents acteurs financiers



Source : FOFANA K. (2004 : 29)

L'objectif de la première partie est de faire une revue de littérature pouvant nous permettre d'avoir des éléments écrits et des concepts théoriques sur le contexte de notre étude.

A l'instar de toute démarche d'évaluation, nous respecterons notre démarche de travail. Pour ce faire, la deuxième partie sera consacrée à la présentation du secteur de la microfinance au Bénin, et à l'impact du secteur sur la réduction de la pauvreté au Bénin.

PARTIE II :

**CONTRIBUTION DE LA MICROFINANCE A
L'ECONOMIE BENINOISE**

En termes de fourniture de services financiers et de leur diversification, le secteur de microfinance du Bénin est animé par une variété d'institutions dynamiques qui affichent des performances relativement bonnes en comparaison avec les autres pays de la sous-région.

L'évolution du secteur ces dernières années s'est caractérisée par une croissance très forte des crédits octroyés et une augmentation significative de la clientèle même si la progression des dépôts a été moins remarquable.

Dans la deuxième partie de notre mémoire, nous décrivons le contexte de l'étude. Nous présentons le secteur béninois de la microfinance dans le premier chapitre et la contribution de ce secteur dans la lutte contre la pauvreté dans le second chapitre.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 3 : PRESENTATION DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE AU BENIN

La République du Bénin est un pays d'Afrique Occidentale situé sur le golfe de Guinée dans la zone intertropicale entre l'équateur et le tropique du cancer et dont la superficie est de 114.763 km². Il est limité par le Nigeria à l'Est, le Togo à l'Ouest, l'océan Atlantique au Sud, le Burkina Faso et le Niger au Nord.

Pour des raisons historiques la ville de Porto-Novo est restée la capitale alors que celle de Cotonou bénéficie des implantations diplomatiques et d'une importante infrastructure économique.

La population du Bénin est d'environ 8,8 millions de personnes en 2009. Son économie est essentiellement basée sur l'agriculture, qui occupe plus des deux tiers de la population active. Sur le plan social, le Bénin reste un pays à faible développement humain, avec un Indicateur composite de développement humain (IDH) en 2010 de 0,435 qui le classe au 134^{ème} rang sur 169 pays. Certains agrégats du Bénin sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n° 2: Données macro-économiques du Bénin

Population (millions)	8,8
Superficie (milliers km ²)	114,7
Densité (habitants/km ²)	78
Taux de croissance démographique (%)	2,97
Part de population urbaine (%)	41 (est. ¹ 2008)
PIB habitant (USD)	750
Taux annuel d'inflation (%)	5,2 (est.2008)
Population rurale	5,218,031.2 (2009)
Nombre de pauvres de la population rurale	2,400,294.4 (2009)

Source: CONSORTIUM ALAFIA et RURAL POVERTY IN BENIN (2009)

¹ est. signifie estimation

3.1. Contexte de l'étude

Le contexte de l'étude comprend l'environnement financier et le cadre réglementaire au Bénin.

3.1.1. Environnement financier du Bénin et cadre réglementaire de l'étude

Avant d'exposer les lois qui réglementent le secteur de la microfinance au Bénin, nous allons décrire l'environnement financier du Bénin.

a) Environnement financier du Bénin

Les performances économiques du Bénin sont remarquables. Le système financier du Bénin est dominé par les banques qui détiennent environ 90 % des actifs du système.

Le secteur bancaire béninois compte, au 31 décembre 2010, treize (13) banques privées. Il s'agit entre autres de la Bank of Africa - Bénin, d'Ecobank Bénin, la Financial Bank Bénin, la Continental Bank Bénin devenue membre du Groupe UBA, la Banque Internationale du Bénin, la Banque Sabélo-Sahélienne pour l'investissement et le Commerce, la Banque de l'Habitat du Bénin, la Banque Atlantique Bénin, la DiamondBank, la Société Générale de Banques du Bénin, l'African Investment Bank, la Banque Régionale pour la Solidarité et la Banque Gabonaise Française d'Investissement du Bénin.

A côté du système bancaire classique, il est enregistré un nombre important d'IMFs, des établissements financiers et des sociétés de Gestion et d'intermédiation.

b) Cadre réglementaire de l'étude

Les conditions d'exercice des Systèmes Financiers Décentralisés sont définies par un dispositif légal et réglementaire adopté par l'ensemble des pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine. La loi-cadre définissant le cadre juridique qui réglemente les activités des Systèmes Financiers Décentralisés de la sous-région, a été adoptée par le Conseil des Ministres de l'UEMOA, lors de sa session tenue le 17 décembre 1993 à Dakar. Cette loi-cadre a été récemment améliorée par le Conseil des Ministres de l'UEMOA en 2007. Le Bénin ne l'a pas encore ratifié.

Au Bénin, la loi en vigueur est la loi n° 97-027 du 08 août 1997 portant réglementation des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit, appelée communément « Loi

PARMEC », et le décret n°98-60 du 9 février 1998 portant modalité d'application de la loi 97-027 du 08 août 1997 sur la réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.

La loi s'applique aux institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit exerçant leurs activités sur le territoire du Bénin, à leurs unions, fédérations ou confédérations, qui doivent solliciter un agrément auprès du Ministre chargé des finances.

Les groupements d'épargne et de crédit (GEC), à caractère non coopératif ou non mutualiste sont exclus du champ de la loi, mais peuvent solliciter leur reconnaissance auprès du Ministre de l'Economie et des Finances dans les conditions fixées par décret.

La convention-cadre adoptée le 3 juillet 1996 par le Conseil des Ministres de l'UMOA fixe les conditions d'exercice et les modalités de reconnaissance des structures ou organisations non constituées sous forme mutualiste ou coopérative et ayant pour objet la collecte de l'épargne et/ou l'octroi de crédit. Elle détermine également les règles de leur fonctionnement et les modalités de leur contrôle. La convention est signée pour une durée maximale de cinq (5) ans renouvelable.

Le cadre légal au Bénin est également régi par la loi n° 83-008 du 17 mai 1983, portant définition et répression de l'usure. Le taux d'usure a été déterminé par le Conseil des Ministres de l'UMOA le 03 juillet 1997 qui l'a fixé à 27% pour les institutions de microfinance. La BCEAO a également mise en place les instructions de relatives au contenu et aux modalités de collecte et d'organisation de l'information financière concernant les SFDs.

3.1.2. La pauvreté au Bénin

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel dont la mesure est complexe. Au Bénin, c'est l'approche du seuil normatif qui a été privilégiée (PNUD, 1997).

Au-delà des considérations monétaires et non monétaires, la pauvreté au Bénin est appréciée grâce à des paramètres d'évaluation que sont les indices calculés pour déterminer le profil de cette pauvreté. Parmi les indices monétaires figurent :

- l'incidence (**P0**) de pauvreté qui indique la proportion des pauvres au sein d'une population ;

- l'indice (P1) de la profondeur de la pauvreté qui permet d'apprécier l'intensité du phénomène de pauvreté ;
- l'indice (P2) de sévérité de la pauvreté qui permet d'apprécier l'ampleur de l'inégalité parmi les pauvres ;
- le seuil de pauvreté (P1/ P0) exprimé en pourcentage.

Par contre, la pauvreté non monétaire est prise en compte soit par l'indice de pauvreté humaine (IPH), l'indice de développement humain (IDH).

a) Pauvreté monétaire

Un ménage pauvre est défini comme celui dont la dépense annuelle par personne est inférieure au seuil de pauvreté. On assimile aussi comme pauvre, toute personne vivant dans un ménage pauvre. Un seuil de pauvreté monétaire est défini, sur la base de la valeur monétaire d'un « panier de référence de la ménagère » constitué de biens et services courants.

Dans les Perspectives Economiques pour l'Afrique (2011)¹, selon les autorités, et sur la base de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMIC0V) de 2010, au Bénin le taux de pauvreté est passé à 35,2 % de la population en 2009, avec de fortes inégalités selon le sexe et la région, contre 33,3 % en 2007 et 37,4 % en 2006. De même, la profondeur de la pauvreté (P1) se serait diminuée au cours de la période, passant de 11% en 2006 à près de 8,5% en 2007 avec un écart plus marqué en milieu rural.

D'après l'INSAE (2009), la pauvreté au Bénin varie considérablement selon les zones de résidence, l'incidence étant de 28,31% en moyenne en milieu urbain contre 36,08% en zone rurale en 2007.

Le tableau ci-dessus présente l'évolution des indices de pauvreté.

Tableau n°3: Evolution des indices de pauvreté entre 2006 et 2007

Milieu de résidence/Incidence	2006			2007		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Urbain	35,04	0,111	0,052	28,3	0,085	0,039
Rural	38,82	0,119	0,055	36,1	0,101	0,041
Ensemble	37,40	0,116	0,054	33,3	0,095	0,040

Source : INSAE (2009)

¹ Perspectives Economiques en Afrique, <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/countries/west-africa/benin/>

b) Pauvreté non monétaire

Conformément aux Perspectives Economiques de l'Afrique (2011), la pauvreté non monétaire au Bénin a reculé de 42 % en 2006 et 39,7 % en 2007 à 30,9 % en 2009, reflétant les progrès réalisés en matière d'éducation, de santé et d'accès à l'eau potable. Ces résultats encouragent à poursuivre les efforts entrepris mais en privilégiant les activités génératrices de revenus.

c) Pauvreté subjective

L'appréciation globale par les ménages de leur bien-être est assez négative. Selon la SCRP (2007 : 21), en 2006, les personnes qui estiment vivre difficilement sont évaluées à 38,7% . Ceux qui se sentent pleinement heureux de leur situation sont de 4,3% en 2006 de la population. Au total, un peu plus du tiers des Béninois s'estiment plus ou moins satisfaits en termes de bien-être. On peut ajouter à ce groupe les 22% de ménages qui expriment une relative satisfaction tout en soulignant que leurs ménages ne sont pas à l'abri des difficultés. Au total, près de 2 ménages sur cinq qui déclarent vivre difficilement et qui sont ainsi à classer dans la catégorie des pauvres.

L'incidence de la pauvreté subjective est donc relativement élevée (38,7%).

Tableau n°4 : Evaluation du bien-être subjectif du ménage

	2006
Pourcentage de ceux qui déclarent que:	
ça va bien	4,3
ça va à peu près	35
il faut faire attention	22
il vit difficilement.	38,7
TOTAL	100

Source : La Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (2007 : 21)

d) Caractéristiques socio-démographiques de la pauvreté

Les facteurs qui favorisent la pauvreté au Bénin sont essentiellement les caractéristiques socio-économiques des ménages et l'accès aux services sociaux. Que ce soit en milieu urbain ou rural, les déterminants qui reviennent systématiquement sont principalement la taille des ménages, le niveau d'instruction, le sexe du chef du ménage, l'accès aux infrastructures

économiques (logement, santé, eau et l'électricité, télécommunication) et l'accès aux facteurs de production.

i. Pauvreté et taille du ménage

Dans le document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (2007 : 23), on note qu'en 2006, la relation entre le niveau de vie et la taille du ménage se confirme tant du point de vue de la pauvreté monétaire que de la pauvreté non monétaire. En effet, l'incidence de la pauvreté d'existence est 1,25 fois plus élevée dans les ménages de plus de 6 personnes que dans ceux de moins de 3 personnes. Ce rapport est de 2 pour la pauvreté non monétaire et de 3 pour la pauvreté monétaire en 2006.

ii. Pauvreté et niveau d'instruction

D'une façon générale, la pauvreté diminue avec le niveau d'instruction.

La SRCP (2007 : 23) définit qu'en 2006, les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction comptent 2 fois plus de pauvres que ceux dont le chef a le niveau du primaire et 7 fois plus lorsqu'il a le niveau du secondaire. L'importance de l'éducation formelle est renforcée comme un moyen de lutte contre la pauvreté.

iii. Pauvreté et genre

L'effet du sexe du chef de ménage sur la pauvreté est très marqué. En 2006, selon la SCRCP (2007 : 24), les ménages dirigés par les femmes comptent moins de pauvres que ceux dirigés par les hommes. L'incidence de la pauvreté non monétaire est de 42,3% pour les hommes contre 34,6% pour les femmes. Il y a ainsi 1,33 fois plus de pauvres dans les ménages dirigés par un homme que dans ceux dirigés par une femme. S'agissant de la pauvreté monétaire, on note 1,09 fois plus de pauvres dans les ménages dirigés par les hommes.

3.2. Le secteur de la microfinance au Bénin

Le secteur béninois de la microfinance se caractérise par une diversité de formes des prestataires de services. Les institutions de microfinance peuvent être classifiées du point de vue de leur mode d'opération ou de leur statut juridique.

3.2.1. Typologie et couverture géographique des IMFs

Nous développerons dans ce paragraphe les différentes sortes d'institutions de microfinance exerçant au Bénin et leur couverture géographique.

a) Classification des IMFs selon le mode d'activité

Lorsque l'on considère le mode d'activité, les IMFs peuvent être regroupées en trois (03) grandes catégories :

i. Les institutions d'épargne et de crédit

Elles regroupent les mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit ainsi que les groupements d'épargne et de crédit. Ces institutions constituaient en nombre plus de 78% des organisations de microfinance répertoriées au Bénin avec la même proportion de points de service (PNUD Bénin , 2007 : 13).

ii. Les institutions de crédit direct

Ce sont des institutions qui octroient uniquement des crédits à partir de leurs ressources propres ou de lignes de crédits dont elles peuvent bénéficier auprès de partenaires financiers locaux ou étrangers. Pour PNUD Bénin (2007 : 13), les données disponibles indiquent que 18% des institutions de microfinance opérant sur le territoire béninois sont des organisations de crédit direct. Elles apportent une solution plus simple au besoin en financement des populations pauvres sans trop de contrainte d'épargne préalable. Elles disposent d'un fonds de crédit contrairement aux structures mutualistes qui transforment une partie de l'épargne collectée en crédit. Les principales sont :

- l'Association pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro Entreprises (PADME) ;
- l'Agence pour la Promotion et l'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PAPME) ;
- la Vital Finance ;
- la Financial Development SA (FINADEV SA).

iii. Les ONGs à volet microfinance

Elles sont des structures qui accordent des prêts modestes destinés à la survie des populations déshéritées. Les projets installés dans les zones défavorisées soutiennent les initiatives à la

base en apportant des moyens financiers aux groupes à faibles revenus ne remplissant pas les conditions d'accès au crédit des principales institutions de microfinance. Ces ONGs opèrent soit au travers de crédits directs aux populations, de crédits relais à travers d'autres types d'IMFs ou encore comme opérateurs de caisses d'épargne et de crédit à la base. D'après PNUD Bénin (2007 : 13), les projets à volet microfinance comptent pour environ 3% des initiatives de microfinance au niveau national. Au nombre de ces ONGs on peut citer :

- l'Association des Caisses de Financement à la Base (ACFB) ;
- le Réseau National des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit (RENACA).

b) Classification juridique des IMFs

Les institutions visées par le cadre juridique sont tenues de communiquer périodiquement, au Ministère chargé des Finances, des informations sur leurs activités.

Les institutions autorisées peuvent être regroupées en deux (02) grandes catégories.

i. Les mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit

Elles sont des institutions auxquelles la loi confère une personnalité juridique par l'obtention d'un agrément. Cette catégorie est constituée essentiellement des institutions d'épargne et de crédit ainsi que les institutions faïtières d'épargne et de crédit. Les mutuelles et coopératives servent plus de 80% de la clientèle des IMFs pour PNUD Bénin (2007 : 15).

Parmi les structures mutualistes, les plus importantes en volume d'activité sont entre autres :

- la Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuelle du Bénin (FECECAM) ;
- la Coopérative pour la Promotion de l'Epargne et du Crédit (CPEC) ;
- la Mutuelle d'Epargne et de Crédit (MDB).

ii. Les structures non constituées sous forme de mutuelles ou coopératives d'épargne et de crédit

Ce sont des institutions qui exercent une activité de microfinance mais avec une personnalité juridique spécifique différente de celle de mutuelle ou coopérative d'épargne et de crédit. Ces structures sont assujetties au terme de la loi à signer une convention avec le Ministère Chargé de la microfinance pour un suivi de leur activité de microfinance. Dans cette catégorie, on peut citer notamment les associations structurées (comme le PADME, le PAPME), les sociétés de microfinance (comme le FINADEV) et certaines ONGs à volet Microfinance.

En marge des institutions régulièrement autorisées, le paysage de la microfinance se caractérise par un grand nombre d'institutions non autorisées au terme de la réglementation. Le recensement de 2005 a permis de déceler que les institutions non réglementées possèdent environ plus de 70% de points de service sur le total des initiatives de microfinance même si elles détiennent moins de 10% de l'encours de crédit au niveau du secteur. Sous cette dernière catégorie, on peut regrouper :

- **de nombreuses initiatives sous forme de mutuelles, coopératives, associations ou ONG qui ne sont pas enregistrées.**

Les Associations des Services Financiers (ASF) promues par le FIDA constituent les prestataires de services financiers (PSF) dominants de cette catégorie. Elles sont considérées comme les "banques rurales" de proximité touchant les populations pauvres dans les zones rurales reculées et défavorisées.

- **les groupements d'épargne et de crédit (GEC) qui sont des regroupements plus ou moins formels de personnes qui effectuent des activités d'épargne et de crédit en s'inspirant des principes mutualistes. Ces groupements qui ont la faculté d'obtenir des autorisations selon la réglementation en vigueur ne sont pas encore enregistrés.**

Tableau n°5: Statistiques de la répartition des IMFs par catégorie

Types Institutions	Nombre		Fréquence relative	
	Institutions	Représentations ou agences	IMF	Points de service
Mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit	293	293	38%	22%
Associations et ONG	131	222	17%	17%
Sociétés	6	19	1%	1%
Projets Gouvernementaux à volet microfinance	25	35	3%	3%
Groupements d'épargne et de crédit (GEC)	307	739	40%	56%
Total	762	1308	100%	100%

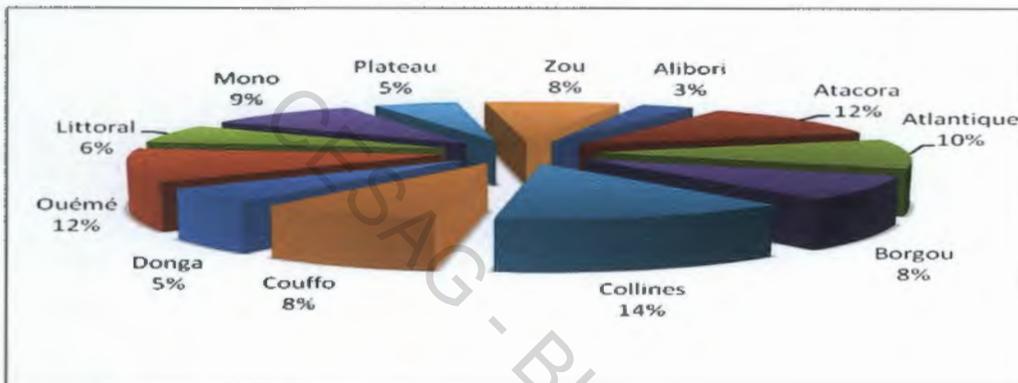
Source : PNUD Bénin (2007 : 14)

c) Couverture géographique des IMFs

Les institutions de microfinance sont présentes sur l'ensemble du territoire béninois. On note toutefois des différences entre départements pour ce qui est du nombre et de la nature des IMFs. On peut distinguer trois (03) catégories de départements en ce qui concerne le nombre de points de service :

- les départements ayant le plus grand nombre de points de services sont ceux des Collines (13,46%), l'Ouémé (11,62%), l'Atacora (11,47%) et l'Atlantique (10,17%) ;
- les départements moyennement pourvus en points de services sont : le Littoral (6,42%), le Zou (7,95%), le Couffo (8,18%), le Borgou (8,41%) et le Mono (9,1%) ;
- les départements faiblement pourvus disposant d'un nombre limité de points de services à savoir l'Alibori (3,13%), le Plateau (4,97%) et la Donga (5,12%).

Graphique n°1 : Couverture géographique des IMF



Source : PNUD Bénin (2007 : 18)

Le tableau suivant présente les données disponibles des institutions de microfinance par nature juridique et par département.

Tableau n° 6 : Effectif des IMF par nature juridique et par département

Département	Mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit	Associations et ONG à volet microfinance	Sociétés	Projet à volet microfinance	Groupe d'épargne et de crédit (GEC)	Total (Nombre de points de service)	% Nombre de points de service
Alibori	15	5	0	0	21	41	3%
Plateau	21	11	0	3	30	65	5%
Donga	12	18	0	4	33	67	5%
Littoral	18	23	10	1	32	84	6%
Zou	22	18	1	3	60	104	8%
Couffo	17	4	0	0	86	107	8%
Borgou	39	24	1	10	36	110	8%
Mono	19	31	2	1	66	119	9%
Atlantique	34	20	1	2	76	133	10%
Atacora	30	16	2	5	97	150	11%
Ouémé	36	22	2	0	92	152	12%
Collines	30	30	0	6	110	176	13%
Total	293	222	19	35	739	1308	100%

Source : PNUD Bénin (2007 : 19)

Du point de vue de la nature juridique des institutions, les départements du Borgou, de l'Ouémé, de l'Atlantique, des Collines et de l'Atacora sont couverts par près de 58% des mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit. Ces départements arrivent aussi en tête en ce qui concerne le pourcentage des points de services opérationnels.

Les GEC influencent fortement l'accès des populations aux services financiers. C'est le cas dans certains départements comme le Couffo et l'Atacora où le nombre de GEC est respectivement quatre (04) fois et deux (02) fois plus important que celui de l'ensemble des autres initiatives de microfinance.

3.2.2 L'activité de microfinance au Bénin

Cette section expose les conditions d'exercice de l'activité et de l'offre de microfinance.

a) Conditions d'exercice de l'activité de microfinance au Bénin

L'accès à l'exercice de l'activité de microfinance est subordonné à l'obtention auprès du Ministre chargé des Finances des documents suivants :

- un agrément pour les institutions faitières et les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit affiliées ou non à un réseau ;
- une reconnaissance pour les institutions de base affiliées à un réseau et les groupements d'épargne et de crédit.
- une convention d'autorisation d'exercice avec le Ministre des Finances et de l'Economie pour les structures ou organisations non constituées sous forme mutualiste ou coopérative d'épargne et de crédit.

Afin de réduire les lenteurs administratives, le Ministère chargé des Finances doit se prononcer, dans un délai de trois (3) mois, sur la demande d'agrément. A défaut, l'agrément est acquis d'office.

Le tableau suivant décrit l'effort qui a été fourni pour la formalisation du secteur.

Tableau n°7: Evolution du nombre d'autorisations d'exercice accordées

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	TOTAL
Agréments	4	-	6	5	3	3	1	2	3	6	35
Conventions	2	-	2	-	2	-	1	-	-	1	7
Reconnaisances	-	-	69	56	20	14	11	-	-	-	170
Nombre d'autorisations	6	0	77	61	25	17	13	2	3	7	211
Nombre d'autorisations cumulé		6	83	144	169	186	199	201	204		211

Source : Cellule de Surveillance des Structures Financières Décentralisées (2008)

De la lecture de ce tableau, nous pouvons affirmer que seulement 211 Systèmes Financiers Décentralisés sont autorisés à exercer l'activité de microfinance sur les 762 institutions recensées en 2005.

Ensuite, nous présentons l'offre des prestataires de microfinance au Bénin.

b) Produits proposés par les IMFs au Bénin

D'une manière générale, les produits et services offerts par les IMFs formelles sont peu variés. Nous avons :

i. L'épargne

Trois catégories d'épargne sont considérées :

- l'épargne volontaire : elle se manifeste sous forme de dépôts dans les institutions financières ou sous forme de tontine. Il peut s'agir de dépôts à vue mobilisables à tout moment ou de dépôts à terme mobilisables après un certain délai. Les tontines ont les caractéristiques du dépôt à terme et sont en général faiblement rémunérés (0 à 6%) et permet aux IMFs de collecter des ressources prêtables à moindre coût ;
- l'épargne obligatoire : cette épargne est directement liée au déboursement de crédit. Elle se présente sous forme d'épargne préalable (10 à 30% du montant du crédit), d'épargne progressive (10 à 20%) constituée sur la période de remboursement du crédit (épargne garantie) ou une combinaison des deux ;

L'épargne préalable est mue par l'idée que l'emprunteur doit prouver sa crédibilité en épargnant pendant une certaine période. L'épargne progressive, au delà du rôle de garantie allégué, permet de former le client à une épargne durable et régulière ; et

- l'épargne liée à un service particulier : il en existe plusieurs variantes telles que les plans d'épargne-investissement, d'épargne-logement ou d'épargne-retraite.

Nous désignerons simplement comme épargne volontaire l'ensemble de l'épargne volontaire proprement dite et l'épargne liée.

Les institutions mutualistes sont les plus grandes mobilisatrices d'épargne à vue tandis que les IMF's de crédit direct proposent des produits d'épargne à terme ou contractuels. Du fait de cette pratique, les statistiques présentent les IMF's de crédit direct comme le PADME et le PAPME comme les plus grandes mobilisatrices d'épargne après la FECECAM. Les comptes d'épargne à terme ne sont pas courants au niveau des institutions de microfinance.

ii. Les produits et services de crédit

Les IMF's opérant au Bénin proposent des produits de micro-crédits qui sont essentiellement destinés au fonctionnement notamment les fonds de roulement pour de petites activités génératrices de revenus. En dépit de cela, elles offrent des crédits spécifiques :

- des crédits d'investissement ;
- des crédits immobiliers pour la construction et l'acquisition de terrains ;
- des produits destinés au financement de l'agriculture.
- les crédits à la consommation (crédit scolaire, crédit d'équipement notamment pour les salariés) ainsi que pour les professions libérales comme les taxi-motos ;
- des prêts d'urgence.

Le montant moyen du crédit dépend essentiellement de la taille de l'IMF, de la localisation et de l'activité à financer.

Les clauses et les conditions des prêts sont très similaires suivant le statut juridique des institutions. Au niveau des institutions mutualistes, il est exigé aux clients de devenir sociétaire c'est-à-dire d'acheter au moins une part sociale et de payer des droits d'adhésion. Le montant de la part sociale varie en général entre 1 000 FCFA et 5 000 FCFA tandis que les droits d'adhésion s'élèvent souvent à 1 000 FCFA (PNUD Bénin, 2007 : 24).

La plupart des institutions mutualistes n'exigent que la caution solidaire pour les crédits de petite taille mais lorsque la taille des crédits est de plusieurs centaines de milliers de francs CFA d'autres formes de garanties sont exigées.

iii. Les Micro-Crédits aux Plus Pauvres (MCP)

Le MCP répond à l'élaboration par le gouvernement béninois d'un programme spécial pour les plus pauvres. L'objectif général est de rendre économiquement actives, à travers la mise en place de micro-crédits et de divers services d'accompagnement, les populations les plus pauvres pour :

- fournir des services d'encadrement susceptibles de développer une capacité de gestion d'activités génératrices de revenus ;
- mettre à la disposition des pauvres du micro-crédit destiné au développement d'activités génératrices de revenus.

La population cible est constituée des plus pauvres c'est-à-dire ceux qui ont un besoin de financement d'au plus trente mille (30 000) francs CFA pour démarrer des activités génératrices de revenus. Ils sont regroupés en des groupes solidaires de trois (3) à cinq (5) personnes ou des groupements solidaires de cinq (5) à quinze (15) personnes.

Trois (03) phases de mise en œuvre du programme sont préconisées. Il s'agit pour la première phase de l'octroi d'un crédit à taux sensiblement bonifié d'un montant de 30.000 FCFA. Le taux d'intérêt s'élève à 5% dont un minimum de 3% servant à l'épargne stratégique.

A la deuxième phase du programme, le montant est de 50.000 FCFA avec un taux d'intérêt de 8% dont un maximum de 5 % pour l'épargne stratégique.

A la troisième phase du programme, les bénéficiaires des services du programme sont soumis aux conditions des partenaires stratégiques du programme qui sont les institutions financières implantées au Bénin (IMFs ou banques) et ayant reçu l'autorisation d'exercice.

L'agence d'exécution du programme est le Fonds National de Microfinance (FNM) créé par décret n° 2006-301 du 27 juin 2006. Il a démarré avec un montant initial de l'État de six (06) milliards de francs CFA et est ouvert aux ressources des partenaires privés et de la communauté internationale.

D'autres fonds comme le Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale et à l'Action Sociale (FASNAS), et le Financement des Activités Agricoles en milieu Rural (FAAR) sont également créés dans l'accompagnement des institutions de microfinance.

Avant l'octroi des crédits aux clients, les IMFs exigent que les clients aient des garanties formelles pour éliminer le risque de non remboursement.

c) Les garanties

Dans la pratique, les garanties exigées par les IMFs au Bénin peuvent être résumées comme suit :

- **les garanties personnelles** : la caution solidaire (pour les crédits de groupe) qui permet d'utiliser la pression sociale des membres pour assurer une bonne utilisation et un bon remboursement du crédit, le cautionnement personnel ou l'aval, la cession sur salaire, etc.... ;
- **les garanties financières**, constituées entre autres, par le fonds de garantie dont le montant est fonction du crédit sollicité, le dépôt de garantie pour renforcer certaines sûretés réelles, la garantie décès pour protéger l'IMF des risques d'insolvabilité liés au décès du débiteur ;
- **les garanties constituées par le nantissement sans dépossession** (le gage sur véhicule, le nantissement du fonds de commerce, de stocks, de matériel professionnel, l'hypothèque sur immeuble, la prise d'hypothèque sur titre foncier, la reconnaissance de propriété avec promesse de vente en cas de défaillance, la convention sur vente de terrain, l'établissement d'une convention de vente de terrain en cas de non remboursement de crédit).

Ce chapitre nous a permis de présenter le secteur de la microfinance au Bénin, nous nous pencherons dans le chapitre à venir sur son impact dans la lutte contre la pauvreté.

CHAPITRE 4 : IMPACTS DE LA MICROFINANCE SUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE AU BENIN

L'objet de ce chapitre est de mesurer l'impact des micro-crédits en termes de développement social.

Le profil de la clientèle des IMFs est établi selon les catégories suivantes : les activités, le genre, le milieu d'exercice des activités, le montant des crédits et la capacité d'épargne.

A partir de l'échantillon sélectionné, nous allons effectuer une analyse de la relation entre les performances financières et le degré de portée sociale des institutions de microfinance qui le constituent. Pour cela, nous allons observer dans un premier temps, les impacts de la microfinance sur le niveau de vie de la population béninoise et l'impact des micro-crédits dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au Bénin.

4.1. Impacts de la microfinance sur le niveau du bien-être de la population

Dans cette section, nous allons analyser d'une part les caractéristiques socio-démographiques des clients des IMFs et faire l'analyse des indicateurs financiers des IMFs.

4.1.1. Caractéristiques socio- démographiques des adhérents des IMFs

Ces caractéristiques se composent du genre de l'emprunteur, du solde de prêt moyen, des répartitions géographique et démographique des SFDs de l'échantillon.

a) Genre de l'emprunteur

Les femmes font le plus souvent partie des populations les plus pauvres surtout dans les pays en développement et surtout en Afrique. Le pourcentage des femmes parmi les emprunteurs est un indicateur de pauvreté. Plus le pourcentage est élevé, plus la population visée est pauvre et donc plus la portée est grande.

Le tableau suivant donne la répartition annuelle par genre de la clientèle dans les structures enquêtées. Cette clientèle est calculée à partir des emprunteurs actifs.

Tableau n° 8: Répartition des femmes dans les IMFs de l'échantillon

	FECECAM	PADME	PAPME	Vital Finance	FINADEV	RENACA	ALIDé	ACFB
Nombre d'emprunteurs actifs	41 570	48 962	9 927	9 523	5 694	15 418	12 379	16 283
Nombres de femmes	16 212	23 012	11 850	7 092	3 999	7 953	11 510	13 679
Pourcentage de femmes	39%	47%	119,37%	74,47%	70,23%	51,58%	92,98%	84,01%

Source : Mix Market1 (2008 et 2009)

L'ALIDé, l'ACFB et le PAPME ciblent notamment les femmes pauvres tant en zones péri-urbaines qu'en zones rurales. Ce tableau confirme l'idée déjà soutenue par plusieurs auteurs que les femmes sont privilégiées par les IMFs et ceci pour plusieurs raisons dont la principale est qu'elles remboursent généralement mieux que les hommes ; ce qui perpétuerait la confiance placée en elles.

b) Le solde du prêt moyen par emprunteur/RNB par habitant²

C'est un autre indicateur qui tente de déterminer la profondeur de la portée sociale des IMFs. Il est utilisé pour connaître le degré de pauvreté des clients touchés par l'IMF. Lorsque l'indicateur est inférieur à 20%, la population atteinte est vraiment pauvre, elle fait partie de la catégorie « des plus pauvres des pauvres ». Par contre, s'il est supérieur à 250%, le niveau de pauvreté des clients est plus modéré voire à la limite de la classe moyenne. Moins l'indicateur est élevé, plus la portée est grande.

Tableau n°9: Prêt moyen par emprunteur/RNB par habitant des IMFs sélectionnées

IMF	Solde de prêt moyen par emprunteur/RNB par habitant (%)
FECECAM	134,85%
PADME	97,09%
PAPME	138,31%
Vital Finance	131,46%
FINADEV	125,88%
ALIDé	22,06%
RENACA	42,23%
ACFB	24,34%

Source : Mix Market (2008 et 2009)

1 IMF : Bénin, Microfinance au Bénin, <http://www.mixmarket.org/fr/mfi/country/Benin>

2 Le PNB par habitant n'est pas la mesure idéale du revenu car il est faussé par les fortes inégalités en matière de répartition du revenu, tout particulièrement en Afrique. Le RNB est le PNB ajusté.

De la lecture du tableau, nous affirmons que le solde de prêt moyen des IMFs ONG et Projets (ALIDé, ACFB et RENACA) est faible par rapport aux autres IMFs telles que FECECAM, PADME, PAPME et VITAL FINANCE.

Nous déduisons que les IMFs ONG et Projets ciblent plus les pauvres que les mutuelles et les institutions de crédit direct.

c) Répartition démographique des IMFs

Le tableau suivant présente la distribution spatiale des IMFs vis-à-vis de la population des zones desservies.

Tableau n°10 : Distribution spatiale des points de service au Bénin

Départements	Recensement Porte-à-Porte (RPP) ¹	Nombre de points de service	Habitants par point de service
ALIBORI	572 985	41	13 975
ATACORA	492 130	150	3 281
ATLANTIQUE	894 582	133	6 726
BORGOU	773 420	110	7 031
COLLINES	481 284	176	2 735
COUFFO	464 683	107	4 343
DONGA	334 196	67	4 988
LITTORAL	526 949	84	6 273
MONO	337 283	119	2 834
OUEME	783 122	152	5 152
PLATEAU	399 815	65	6 151
ZOU	576 293	104	5 541
Total Population du Bénin de 8 ans et plus	6 636 742	1 308	69 031

Source : Nous-mêmes

Les données disponibles montrent une forte disparité entre départements en ce qui concerne le nombre d'habitants de huit (08) ans et plus par point de service. Par exemple dans l'Alibori, un point de service est disponible pour 13 975 habitants alors que dans le Mono et les Collines, respectivement 2 834 et 2 735 habitants peuvent utiliser un même point de service. Il apparaît que les départements les plus peuplés ne sont pas ceux ayant le plus grand nombre de points de service.

¹ Le recensement concerne les Béninois âgés de 8 ans et plus et a eu lieu du 21 avril au 16 mai 2010.

d) Répartition géographique des IMFs

La portée des IMFs en milieu rural est très faible en comparaison au milieu urbain et il subsiste de fortes disparités en terme de couverture en service de microfinance entre les différents départements.

Tableau n° 11 : Accessibilité comparée des services des IMFs en zone urbaine et rurale

Départements	Communes urbaines	Nombre d'IMFs	Superficie en Km ²
ALIBORI	Kandi	10	3 421
	Malanville	2	3 016
ATACORA	Natitingou	47	3 045
ATLANTIQUE	Abomey-Calavi	39	532
	Ouidah	17	364
BORGOU	Parakou	29	441
COLLINES	Savè	34	2 228
COUFFO	Dogbo	20	475
DONGA	Djougou	25	3 966
LITTORAL	Cotonou	84	79
MONO	Lokossa	23	260
OUEME	Porto-Novo	38	110
	Sèmè-kpodji	12	250
PLATEAU	Pobè	13	400
ZOU	Abomey	13	142
	Bohicon	39	139
Total	Milieu Urbain	445	18 868
	Communes Rurales	317	95 895
Pourcentage	Milieu Urbain	58%	16%
	Milieu Rural	42%	84%

Source : PNUD Bénin (2007 : 20)

Le tableau n°11 montre que 42% des points de services des IMFs sont situés en milieu rural bien que plus de 60% de la population béninoise soit rurale. Le nombre d'IMFs en milieu urbain est de 58%. Or, le nombre de pauvres est de 36,1% en milieu rural contre 28% en milieu urbain pour l'année 2007. Il y a donc beaucoup de pauvres qui n'ont pas accès aux services des IMFs.

Le tableau suivant nous indique le nombre de représentations des IMFs constituant l'échantillon sur toute l'étendue du territoire béninois.

Tableau n°12 : Nombre d'agences des IMF de l'échantillon

IMF	Nombre d'agences
FECECAM	151
PADME	37
PAPME	20
Vital Finance	10
FINADEV	7
ALIDé	8
RENACA	34
PEBco	4

Source : Nous-mêmes

Du tableau précédent, nous pouvons retenir que les mutuelles et les institutions de crédit ont un nombre important d'agences tandis que les IMF's ONGs ou Projets ont un réseau faible.

Une analyse de la répartition des IMF's entre le milieu urbain et les zones rurales indique des difficultés d'accès physique des populations rurales aux services des institutions de microfinance.

A l'intérieur de chaque département, toutes les communes sont couvertes. Si nous nous référons à la répartition des pauvres sur le territoire du Bénin d'après PNUD Bénin, les départements de l'Alibori et de l'Atlantique sont ceux qui ont le niveau de pauvreté les plus élevés. Mais le nombre de bénéficiaires dans le département de l'Alibori n'est pas en adéquation avec l'acuité de la pauvreté.

La disparité est encore plus grande lorsqu'on prend en compte la superficie couverte par chaque point de service. En effet, en milieu urbain, chaque point de service couvre une aire de 42 km² alors que dans les zones rurales, un point de service couvrira une superficie huit fois plus importante soit 302 km². Le faible niveau de concurrence des SFDs en zones rurales ainsi que les aléas climatiques et l'absence d'infrastructures (routes, électricité) expliquent en partie cette situation.

4.1.2. Les indicateurs financiers

Ces indicateurs comprennent les conditions de crédit, les taux d'intérêt et les déterminants des coûts des produits de microfinance au Bénin.

a) Les conditions de crédit

Le tableau 13 présente les conditions de crédit appliquées par les Systèmes Financiers Décentralisés.

Tableau n° 13: Conditions de crédit des IMF de l'échantillon

IMF	Montant minimum	Montant maximum	Durée max.	Prêt moyen par emprunteur en 2009	Epargne préalable
FECECAM	10 000	5 000 000	3 ans	472 051	25% montant crédit
PADME	20 000	10 000 000	18 mois	339 870	10% montant crédit
PAPME	2 000 000	80 000 000	3 ans	756 284	10% montant crédit
Vital Finance	50 000	10 000 000	12 mois	460 184	10% montant crédit
FINADEV	150 000	15 000 000	5 ans	460 184	10 à 25% montant crédit
ALIDé	5 000	5 000 000	24 mois	77 216	20% montant crédit
RENACA	10 000	1 000 000	6 mois	147 811	20% montant crédit
PEBCo	25 000	5 000 000	24 mois	-	25% montant crédit
ACFB	25 000	100 000	6 mois	-	20% montant crédit

Sources : KENDA (2008) et MIX Market (2009)

Les plus grosses institutions notamment la FECECAM, le PADME et le PAPME ont une marge de manœuvre plus importante et proposent des crédits allant de 10 000 FCFA à plusieurs dizaines de millions de FCFA. Les IMF de taille plus modeste comme ALIDé, ACFB servant une clientèle plus pauvre et ayant de faibles besoins de financement se limitent à des crédits variant entre 10 000 FCFA à 500 000 FCFA. Certaines financent jusqu'à hauteur de cinq millions de FCFA pour les meilleurs clients. La RENACA, institution servant en milieu rural, finance jusqu'à FCFA 1 000 000, ce qui traduit le faible financement du milieu rural.

La durée des crédits varie fortement suivant la taille du SFD mais aussi les garanties apportées. La plupart des IMF de moyenne ou petite taille proposent des produits d'une durée moyenne de 6 à 12 mois. Cette limitation est liée au manque de ressources de long terme au niveau de ces IMF.

Les grosses institutions proposent des crédits d'une durée plus longue qui peut varier respectivement de 18 mois jusqu'à 05 années suivant le type d'activité à financer (crédit d'investissement) et les garanties apportées.

b) Les taux d'intérêt

Le taux d'intérêt est au centre de la rentabilité des institutions de microfinance et doit permettre aux SFDs de réaliser une marge suffisante capable de rentabiliser l'activité. Du point de vue légal, ce taux ne doit pas excéder 27%, calculé sur la base de taux effectif global, pour les institutions de microfinance. Le taux effectif global est le coût total d'un crédit pour l'emprunteur.

La structure de rémunération des crédits octroyés dans les institutions de microfinance comprend implicitement :

- le taux d'intérêt ;
- la commission de formation ;
- la commission de suivi-conseil ;
- la commission du risque de financement d'une activité informelle ; et
- la commission de recouvrement.

La majorité des SFDs joue sur d'autres éléments qui en définitive augmentent le taux d'intérêt effectif supporté par l'emprunteur. Ces éléments sont l'exigence d'une épargne préalable non rémunérée, la constitution d'un fonds de garantie non rémunérée variant entre 10% et 20% du montant emprunté, selon les modalités de remboursement et restitué seulement après le remboursement intégral, les remboursements anticipés, les frais de dossier et parfois une prime d'assurance variant entre 1% et 2% du montant emprunté. Le calcul du taux effectif global prend en compte l'ensemble de ces éléments pour déterminer le taux d'intérêt effectivement supporté par l'emprunteur.

Cet exercice mené sur 10 institutions de microfinance parmi les plus en vue au Bénin, a conduit aux résultats présentés au suivant tableau :

Tableau n°14 : Taux Effectif Annuel des petits crédits des IMFs

Montant du crédit		50 000	125000	500 000
FECECAM	Taux annuel effectif	34,10%	27,70%	26,90%
	Ecart au taux d'usure	8,00%	0,70%	-0,10%
PADME	Taux annuel effectif	35,00%	54,50%	54,50%
	Ecart au taux d'usure	8,00%	27,50%	27,50%
PAPME	Taux annuel effectif	59,70%	60,00%	55,90%
	Ecart au taux d'usure	32,70%	33,00%	28,90%
Vital Finance	Taux annuel effectif	35,00%	54,50%	54,50%
	Ecart au taux d'usure	8,00%	27,50%	27,50%
FINADEV	Taux annuel effectif	41,00%	32,40%	32,40%
	Ecart au taux d'usure	14,00%	5,40%	5,40%
RENACA	Taux annuel effectif	46,50%	48,60%	48,60%
	Ecart au taux d'usure	19,50%	21,60%	21,60%
CPEC	Taux annuel effectif	42,10%	57,70%	57,70%
	Ecart au taux d'usure	15,10%	30,70%	30,70%
ALIDé	Taux annuel effectif	24,00%	24,00%	24,00%
	Ecart au taux d'usure	-3,00%	-3,00%	-3,00%
PEBCo	Taux annuel effectif	24,00%	24,00%	24,00%
	Ecart au taux d'usure	-3,00%	-3,00%	-3,00%
ACFB	Taux annuel effectif	20,00%	20,00%	20,00%
	Ecart au taux d'usure	-7,00%	-7,00%	-7,00%

Source : PNUD Bénin (2007 : 26)

Il ressort de l'analyse des données que le taux d'intérêt effectif des crédits proposés par la plupart des IMFs est au-delà du taux d'usure de 27% fixé par la réglementation. Les écarts par rapport au taux d'usure sont variables de -3% à plus de 30%. La FECECAM semble être l'institution qui se rapproche le plus du taux d'usure pour ce type de crédit tandis que les conditions du PAPME semblent l'éloigner du taux d'usure pour ce type de crédit. Les IMFs ONG et Projets (ALIDé, PEBCo, ACFB) ont par contre un taux inférieur au taux d'usure.

Ces conclusions peuvent être dues au segment de marché privilégié par chacune de ces institutions. Les IMF's ONG et projets pratiquent des taux réduits donc sont plus proches des clients pauvres.

c) Les déterminants des coûts des produits de microfinance

Dans le but de comprendre les déterminants financiers du coût au niveau des institutions de microfinance, des indicateurs financiers ont été retenus dans l'étude notamment :

- le ratio d'autosuffisance opérationnelle dont le minimum exigible est de 130%, traduit la capacité de l'institution à générer suffisamment de revenus pour couvrir les coûts nécessaires à son exploitation de manière à continuer à offrir des services financiers à sa clientèle-cible ;
- le rendement du portefeuille qui explique les variations du coût du crédit. Ainsi les SFDs qui tirent plus de revenus de l'opération de crédit font moins d'effort pour réduire son coût de mise en place ;
- le ratio de couverture des charges qui représente le facteur ayant l'influence la plus importante sur le coût des produits ;
- le portefeuille à risque, du fait que la qualité du portefeuille peut accroître le coût du crédit de façon significative, en liaison avec le coût élevé de gestion d'un défaut de paiement.

Tableau n° 15: Niveau de viabilité financière des IMF's

IMF	Rendement du portefeuille	Ratio de couverture des charges	Auto-suffisance opérationnelle	PaR <30Jours
FECECAM	11,70%	15,43%	95,45%	2,44%
PADME	17,19%	12,97%	109,11%	15,98%
PAPME	11,42%	23,49%	71,56%	51,18%
Vital Finance	19,16%	16,32%	115,05%	3,46%
FINADEV	-	-	53,57%	-
ALIDé	23,95%	24,38%	67,78%	11,50%
RENACA	12,46%	19,96%	62,41%	9,11%
ACFB	11,83%	19,35%	66,40%	4,02%

Source: MIX MARKET (2008 et 2009)

Le niveau élevé des charges, le manque d'efficacité dans la fourniture de services de micro finance et l'insuffisance des ressources financières sont les facteurs clés qui contribuent au niveau élevé des taux appliqués par les IMFs au Bénin.

4.2. Impacts des micro-crédits pour la lutte contre la pauvreté au Bénin

Deux sortes d'impacts seront mesurées : l'un porte sur une analyse globale du secteur de la microfinance et l'autre est relatif à l'apport social des IMFs.

4.2.1. Impact des micro-crédits sur le développement du secteur informel

La politique publique d'octroi de Micro-Crédits aux Plus Pauvres (MCP) a contribué à créer de nouvelles Activités Génératrices de Revenus (AGRs) aux femmes.

Le secteur de la microfinance a été bouleversé avec l'intervention du gouvernement dans le secteur. Par cette dynamique, le gouvernement entend accroître la création de la richesse nationale en intégrant dans le circuit productif, le potentiel de micro-entrepreneurs parmi les plus pauvres et qui sont privés d'accès aux produits et services financiers du fait des risques que revêt le financement de la couche à laquelle ils appartiennent. Il s'agit à travers le programme des Micro-Crédits aux Plus Pauvres (MCP), de donner aux plus pauvres les moyens de s'inscrire dans la dynamique d'autonomisation progressive afin d'accéder aux conditions requises pour une vie digne et décente, de mettre en place des mécanismes de financement de l'économie nationale en tenant compte des spécificités de celle-ci et surtout de la réalité des acteurs qui l'animent.

Dans le rang des financements sociaux, d'après le Ministère de la Microfinance et de l'Emploi des Jeunes (2011), 816 936 bénéficiaires ont été enregistrés dont 191 172 à la 2ème phase et, environ 150.000 en intégration progressive de la 3ème phase avec 12 IMFs partenaires pour un montant cumulé de 45 909 600 136 FCFA. Le Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale et à l'Action Publique (FASNAS) a permis de financer 15 692 personnes pour un montant cumulé de 1.576.758.000 FCFA.

Quant au crédit relais, 1 300 000 000 FCFA sont décaissés pour impacter 25 672 personnes. Dans cette catégorie, contrairement au MCP où le montant minimum est fixé à 30 000 FCFA, lorsqu'il s'agit du crédit relais, les prêts commencent à partir de 100 000 FCFA.

Enfin pour le FAAR, d'après le Ministère de Microfinance (2011), 2 270 000 000 FCFA sont mis à la disposition de 1 624 promoteurs d'activités agricoles. Au total, un montant cumulé de 60 256 635 739 FCFA a été injecté sous forme de liquidité dans le secteur et a permis d'impacter 862 323 personnes (toutes interventions comprises) par le canal de 31 IMFs.

Plus de 500 000 bénéficiaires étaient visés au départ par le programme dont la mise en œuvre a suscité beaucoup d'engouement au sein de la population surtout la couche féminine en proie à une extrême oisiveté. Mais aujourd'hui, environ 2 millions de Béninois sont impactés par le programme selon le Fonds National de Microfinance (2011), dont 55% des bénéficiaires affirment avoir été soustraits de la pauvreté. En effet, l'objectif est de consolider les acquis des populations et d'assurer par la même occasion leur autonomisation. C'est à ce titre qu'il a été conçu un volet non financier du programme orienté vers la formation, l'alphabétisation et l'initiation aux normes cardinales que sont la gestion de la mutualité, celle des coopératives et des cycles des activités génératrices de revenus. A cela, il faut ajouter l'initiation aux notions de tenues de comptabilité, de crédits et des principales obligations sous-jacentes. Un paramètre qui permettra d'augmenter la capacité managériale des bénéficiaires suivant les meilleures pratiques en vigueur dans le domaine de la micro-finance.

Bref, il s'agit pour le gouvernement d'instituer dans la chaîne de production et de création de richesse, une microfinance de développement au Bénin.

4.2.2. Impacts mesurés des performances sociales des IMFs

Les performances sociales sont les traductions concrètes de la mission sociale des IMFs et permettent de mesurer leur impact sur la réduction de la pauvreté.

Les performances sociales de sept (07) IMFs de l'échantillon ont été examinées par la méthode SPI. Dans le cadre de cet outil, ces performances sont mesurées grâce aux principes, actions et mesures correctives mises en œuvre par l'IMF pour atteindre ses objectifs sociaux qui sont analysés en quatre (04) dimensions :

- le ciblage des pauvres et des exclus ;
- l'adaptation des services et produits aux clients ciblés ;
- l'amélioration du capital social et politique des clients ;
- la responsabilité sociale de l'IMF vis-à-vis des clients et envers les employés.

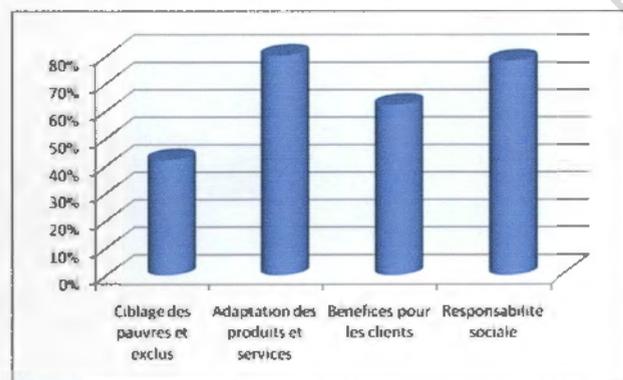
C'est donc suivant ces dimensions que se fera l'analyse à l'aide du logiciel statistique SPSS³. Les données financières proviennent des états financiers audités portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 ou 2009 et sont détaillés au niveau des annexes n°1 à 7. Les données sociales proviennent de documents écrits tels que les annexes des états financiers audités, les rapports d'Assemblées Générales, les rapports d'études déjà réalisées.

Sur un total de 10 IMF's ciblées, les données financières et sociales de 7 IMF's ont pu être recueillies. Pour les autres, les données n'ont pu être collectées.

a) La FECECAM

L'analyse du graphique suivant révèle que la Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuelle du Bénin (FECECAM) présente un résultat de 42% pour le ciblage des pauvres et des exclus. En ce qui concerne l'adaptation des produits et services, le score est de 80% et pour les bénéfices aux clients de 62%. La responsabilité sociale indique un score de 78%.

Graphique n°2 : Performance sociale de la FECECAM



Source : Nous-mêmes

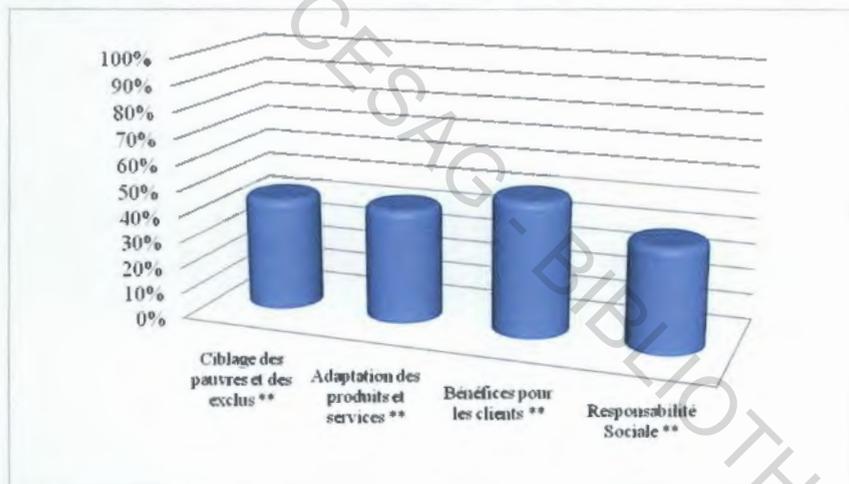
Le ciblage des pauvres et des exclus est un objectif important pour le réseau FÉCÉCAM-BÉNIN mais présente des insuffisances du fait que les caisses du réseau sont pour la plupart installées, soit dans les chefs lieux des départements, soit dans les communes et centres urbains. Les villages ne sont pas pris en compte dans la stratégie d'implantation des caisses. La FÉCÉCAM-BÉNIN s'est investie depuis quelques années, dans la diversification de ses produits et services en vue de répondre aux multiples besoins d'une clientèle de plus en plus

exigeante. L'évaluation de la responsabilité sociale à propos des clients et des employés de la FÉCÉCAM-BÉNIN a révélé un très bon résultat au niveau de cette sous dimension.

b) Le PADME

Le graphique n°3 montre que l'Association pour la Promotion et l'Appui des Micro-entreprises (PADME) cible 44% des pauvres et des exclus et 44% de ses produits sont adaptés aux besoins de la clientèle. Le score est de 52% pour les bénéfices aux clients et la responsabilité sociale de 40%.

Graphique n°3 : Performance sociale du PADME



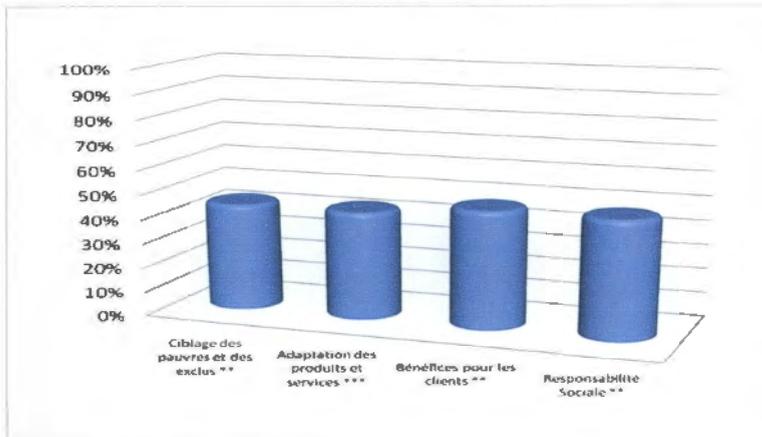
Source : Nous-mêmes

Le PADME s'intéresse aux micro-entreprises et enregistrent de moyennes performances sociales. Une grande partie de la clientèle cible n'est pas prise en compte donc les produits ne leur sont pas adaptés. En dépit de cela, les clients servis sont satisfaits et l'institution fait un effort pour assumer sa responsabilité vis-à-vis de ses clients et de ses employés.

c) Le PAPME

Le graphique ci-dessous révèle que l'Association pour la Promotion et l'Appui des Petites et Moyennes Entreprises (PAPME) cible 44% des pauvres et des exclus et 44% de ses produits sont adaptés aux besoins de la clientèle. Le score de 48% est identique pour les bénéfices aux clients et la responsabilité sociale.

Graphique n°4: Performance sociale du PAPME



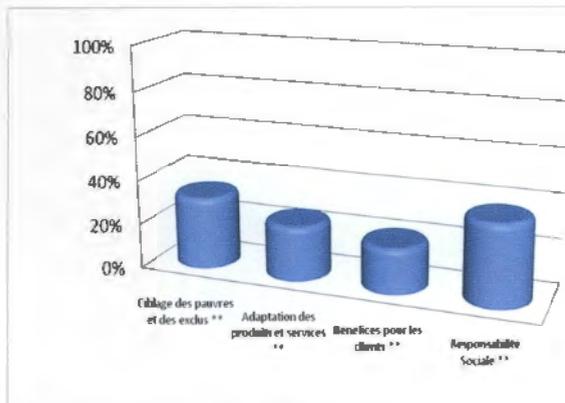
Source : Nous-mêmes

La clientèle de PAPME est constituée uniquement de Petites et Moyennes Entreprises, les performances sociales sont moyennes. Le taux de pénétration de la population cible est faible, les produits sont adaptés à une clientèle particulière. L'IMF présente un score moyen pour la responsabilité sociale vis-à-vis des employés et des clients.

d) La VITAL FINANCE

L'institution de crédit direct Vital Finance cible 32% des pauvres et des exclus. Elle a un score de 24% pour l'adaptation des produits et services, et de 20% pour les bénéfices aux clients. La responsabilité sociale indique un score de 36%.

Graphique n°5: Performance sociale de Vital Finance



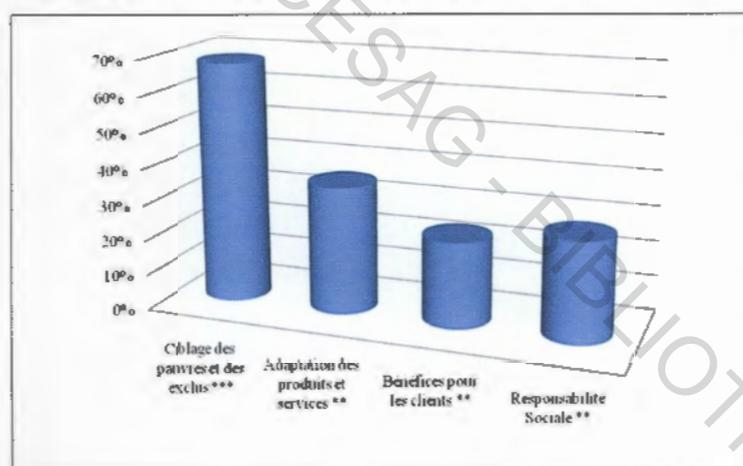
Source : Nous-mêmes

La Vital Finance enregistre de faibles performances sociales due au fait qu'elle intervient également sur le même secteur d'activité que le PADME : les micro-entreprises. Elle est une institution récente et s'emploie à améliorer ses performances sociales.

e) L'IMF ALIDÉ

Le graphique ci-dessous révèle que l'Association de Lutte pour la promotion des Initiatives de Développement (ALIDÉ) cible 68% des pauvres et des exclus et 28% de ses produits sont adaptés aux besoins de la clientèle. Le score est de 24% pour les bénéfices aux clients et de 28% pour la responsabilité sociale.

Graphique n°6: Performance sociale d'ALIDÉ



Source : Nous-mêmes

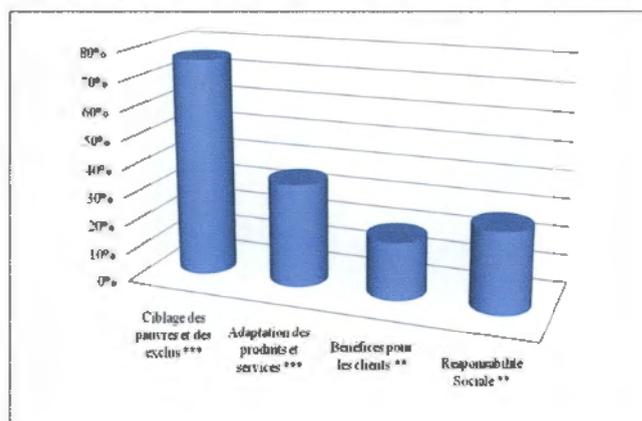
ALIDÉ démontre de bons résultats sociaux et un engagement social élevé avec une tendance à couvrir des segments de la population de plus en plus défavorisés.

À travers ses opérations, ALIDÉ offre à une clientèle parmi les plus démunies des services de crédit en milieu urbain et périurbain. La responsabilité institutionnelle vis-à-vis des clients est bonne et moyenne vis-à-vis des employés.

f) Le RENACA

Le graphique révèle que le Réseau National des Caisses Villageoises (RENACA) cible 76% des pauvres et des exclus et 36% de ses produits sont adaptés aux besoins de la clientèle. Le score de 20% est identique pour les bénéfices aux clients et la responsabilité sociale 28%.

Graphique n°7: Performance sociale du RENACA



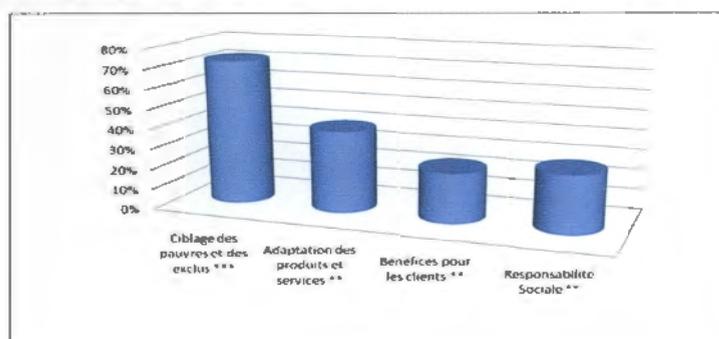
Source : Nous-mêmes

Les Caisses Villageoises de l'IMF RENACA interviennent exclusivement en milieu rural dans le sud et le centre du pays. La clientèle de l'institution compte toutefois des micro-entrepreneurs vivants dans les zones semi urbaines proches des localités d'implantation des caisses. Ces caisses arrivent à combler les attentes d'une bonne partie de la population. L'institution jouit d'un bon positionnement concurrentiel grâce à une offre de produit adaptée et une présence dans des zones rurales généralement peu desservies en produits et services microfinanciers. Néanmoins les efforts restent à fournir pour les bénéfices aux clients et la responsabilité sociale à propos des employés.

g) L'IMF ACFB

La clientèle de l'Association des Caisses de Financement à la Base est composée de 72% des pauvres et des exclus. En ce qui concerne l'adaptation des produits et services, le score est de 40% et pour les bénéfices aux clients de 24%. L'association réunit un score de 28% pour la responsabilité sociale.

Graphique n°8: Performance sociale de l'ACFB



Source : Nous-mêmes

L'ACFB contribue à l'amélioration des conditions de vie des couches vulnérables de la société et œuvre sans se lasser pour un développement intégral de la femme à l'aide de ses banques communautaires qui sont des groupements d'environ une cinquantaine de membres dont 80% au moins de femmes qui reçoivent collectivement de crédit, le gère individuellement, le rembourse régulièrement et collectivement durant un cycle de six (06) mois.

De l'analyse des graphes et des tableaux précédents, nous retenons que les IMFs ONG et Projets comme ALIDé, ACFB et RENACA sont relativement plus accessibles et ciblent mieux les pauvres. Malheureusement ces IMFs ONG ne desservent pas toute la population et ne disposent pas assez d'implantations comme les mutuelles. Les Mutuelles comme la FECECAM sont réparties sur toute l'étendue du territoire national principalement dans les centres urbains. Le nombre de bureaux est impressionnant mais le ciblage des pauvres est moyen.

Il y a une nette confirmation que des zones ont été privilégiées par rapport aux autres et que l'accès au crédit en zone rurale est relativement plus facile qu'en zone urbaine et péri-urbaine. Le résultat dans la dimension de ciblage de la pauvreté s'explique par le manque de politique spécifique à l'endroit des pauvres et des exclus. L'absence d'un instrument de mesure de la pauvreté est également soulignée comme une faiblesse dans la conception et la mise en œuvre d'une telle stratégie. Toutefois, l'accès facile des femmes aux services financiers est la solution la plus convaincante. Car, la pauvreté des femmes et leur inégalité par rapport aux hommes trouvent leurs origines dans les difficultés d'accès à la terre dans une certaine mesure et au capital dans d'autre. Les femmes doivent être intégrées au processus de développement durable à travers leur accès aux sources de financement pour des activités génératrices de revenus. Ainsi, elles seront amenées à participer au développement en tant que meilleures mères. Par conséquent, l'atténuation de la pauvreté et la promotion d'une croissance économique équilibrée passe par l'amélioration de la productivité des femmes des ménages à faibles revenus.

Nous déduisons de ces résultats que l'accès au crédit est relativement généralisé, mais également que les services des SFDs touchent une gamme variée de personnes.

La microfinance au Bénin n'est plus désormais seulement l'affaire des pauvres et des exclus du système bancaire, elle tend à financer de plus en plus la classe moyenne.

PARTIE III :

**DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE
POUR UNE MEILLEURE REDUCTION DE LA PAUVRETE
AU BENIN**

La troisième partie de notre mémoire nous permettra d'abord dans son premier chapitre d'analyser les résultats obtenus afin de vérifier les hypothèses de recherche et d'établir le diagnostic. Ensuite, dans le deuxième chapitre, nous allons proposer des solutions aux problèmes et définir leurs conditions de mise en œuvre.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 5 : ANALYSE DES RESULTATS ET VALIDATION DES HYPOTHESES

Notre analyse permettra de ressortir les atouts et les faiblesses du financement de la pauvreté par la microfinance et nous amènera à valider les hypothèses retenues au cours de notre étude.

5.1. Analyse critique

Nous allons d'une part, faire le diagnostic du secteur de la microfinance au Bénin et d'autre part évaluer son impact sur la réduction de la pauvreté.

5.1.1. Analyse du secteur de la microfinance

Cette analyse portera sur les taux d'intérêts pratiqués, le MCPP et le refinancement des IMFs.

a) Les taux d'intérêts

Le coût du crédit au niveau des institutions de microfinance est une préoccupation majeure pour les acteurs du secteur. Les dirigeants des IMFs souhaitent améliorer la viabilité et la portée de leur institution, les clients des IMFs veulent accroître leur marge bénéficiaire et développer des AGRs plus rentables tandis que les pouvoirs publics souhaitent renforcer l'efficacité de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté.

De l'avis général, les taux d'intérêts appliqués par les IMFs au Bénin sont élevés.

Les taux d'intérêts effectifs pratiqués par la plupart des IMFs opérant au Bénin sont en général au delà du taux d'usure fixé par la loi. Dans la situation actuelle, le respect strict de la réglementation sur l'usure entraînerait ipso facto la fermeture de la plupart des IMFs. En fait, le tableau n°15 confirme qu'au taux de 27 %, les IMFs ne pourraient pas assurer leur viabilité. Les résultats de ACCLASSATO (2006) indiquent que les IMFs ne peuvent pas financer des AGRs à un taux inférieur à 36%. Toutes les IMFs verraient une réduction de leur résultat et une détérioration de leur niveau d'autosuffisance en cas d'application de respect strict du taux d'usure.

Le taux d'intérêt pratiqué par certaines IMFs, notamment les ONGs multiservices, ne permet pas de rentabiliser l'opération de prêt, les rendant de fait structurellement non viables. L'activité de microfinance étant souvent exercée dans le cadre de l'intermédiation sociale, les ONGs pratiquent des taux d'intérêt qui répondent plus à une logique sociale qu'à une logique de marché. Il s'est avéré que le taux généralement imposé ne leur permet pas de couvrir sans subventions leurs charges opérationnelles ou les charges d'exploitation. Dans ce contexte, il leur serait difficile de tendre vers une quelconque autonomie.

b) Les Micro-Crédits aux Plus Pauvres (MCP)

Le programme MCP permet l'insertion des pauvres surtout des femmes aux Systèmes Financiers Décentralisés. Néanmoins, nous allons énumérer les points suivants :

- l'État (y compris les administrations locales, les fonds de développement, les ministères d'exécution et les autres instances publiques) ne devrait pas participer directement à l'offre de crédits ou à la gestion des initiatives de microfinance. Les ministères et les instances de gestion de projets ne possèdent généralement pas l'expertise technique et l'indépendance politique nécessaires à la gestion des programmes de microcrédit ;
- les programmes de prêt à taux subventionnés comme les Micro-Crédits aux Plus Pauvres du Bénin souffrent généralement d'un taux élevé de non remboursement. Ils absorbent des ressources publiques limitées qui doivent faire l'objet d'un renouvellement constant. Ils faussent les marchés, font obstacle au développement d'institutions de crédit durables ;
- l'ingérence du gouvernement au sein des décisions ou de la gestion des institutions privées peut représenter un obstacle à leur développement durable. Une telle ingérence peut forcer la direction de ces institutions à accorder des prêts à des clients qui sont incapables de les rembourser, ou à accorder des crédits à des taux d'intérêt trop bas, ce qui finit par réduire l'accès de la clientèle pauvre à ces services ;
- le MCP risque de créer la distorsion dans le marché de la microfinance et développera des frustrations chez les clients actuels des IMFs non partenaires du MCP. En effet, les clients des IMFs qui sont dans les mêmes conditions de pauvreté que les clients du MCP voudront avoir les mêmes conditions de taux d'intérêt que les clients du MCP alors que les IMFs ne pourront pas le faire car le taux d'intérêt d'équilibre pour les micro-crédits est élevé ;

- les IMF's qui servent sans subventions la clientèle visée par le MCPP seront condamnées à disparaître vu que leur offre aura perdu sa compétitivité et leur clientèle les abandonnera ;
- les MCPP sont perçus comme des dons, puisqu'ils sont présentés comme une aide du gouvernement destinée aux plus pauvres. L'expérience internationale montre que des prêts présentés comme une aide de l'État sont généralement mal remboursés, ce qui risque de conduire à un épuisement des fonds du MCPP. Cette situation pourrait, à son tour, avoir une influence sur l'attitude générale de remboursement des micro-crédits et ainsi, par contagion, conduire à une baisse des performances de remboursement de l'ensemble du secteur, avec une augmentation des taux de portefeuille à risque. Il s'ensuivra la faillite de certaines IMF's et donc finalement une baisse de l'offre de services financiers aux populations défavorisées, au contraire de l'objectif recherché.

c) Le refinancement des IMF's

En général, dans le secteur de la microfinance, la demande de crédit est largement supérieure à l'offre.

Les institutions de crédit direct ont par essence un fort besoin de capitaux qui ne peut être satisfait par leurs fonds propres largement en deçà de la demande de crédits exprimée par leurs clients.

Dans les structures mutualistes/coopératives, les crédits octroyés doivent en principe reposer sur l'épargne préalablement collectée. Mais l'épargne collectée est généralement d'un niveau faible ou constituée essentiellement de dépôts à vue.

Les ONGs à volet microfinance ne disposent quasiment pas de fonds propres et la collecte de l'épargne est postérieure à l'octroi de crédit. Elles sont totalement dépendantes des ressources affectées par les partenaires au développement dans le cadre de leurs programmes. Ne disposant pas de ressources propres et ne pouvant se refinancer auprès des banques commerciales, l'activité de microfinance est limitée et s'atrophie lorsque des partenaires mettent fin à leurs programmes.

Les institutions de microfinance, quelle que soit leur nature, ont donc un besoin important de fonds de crédit extérieurs qui ne peut être satisfait que par l'appui des partenaires et/ou un refinancement auprès des structures adaptées. La seconde option est à privilégier car elle est une traduction de l'autonomie opérationnelle et financière. Il est indispensable que soient analysées de façon approfondie les caractéristiques des dépôts à vue des structures dans les

banques commerciales, pour déterminer la proportion que l'on peut immobiliser à moyen ou long terme. L'intérêt d'une telle étude, est de susciter la création d'un marché financier inter-institution de microfinance pour apporter une solution partielle au préoccupant problème de refinancement du secteur.

L'analyse du secteur de la microfinance achevée, nous allons nous intéresser à celle relative aux impacts de la microfinance pour la lutte contre la pauvreté.

5.1.2. Analyse des impacts de la microfinance sur la pauvreté

L'analyse des résultats nous indiquent que les IMF's béninoises desservent une partie des Pauvres en particulier les femmes. La majorité des pauvres habitent les milieux ruraux et n'ont pas tous accès aux services de la microfinance. La raison principale est que les IMF's qui ont une clientèle uniquement en milieu rural comme le Réseau National des Caisses Villageoises (RENACA) sont confrontées à d'énormes problèmes liés aux absences d'infrastructures, dans les milieux les plus reculés où sévit la pauvreté. Des niveaux de scolarisation ou d'alphabétisation faible freinent également la pénétration des prestataires des services financiers.

De plus, les IMF's trouvent que les populations rurales ne disposent pas en général de garanties acceptables ou ayant de la valeur. Ce qui limite leur marge de manœuvre en cas de défaillance. Elles ne sont pas disposées à élargir leur offre rurale en l'absence de tout mécanisme ou cadre d'incitation comme par exemple des fonds de garantie ou de calamité.

Pour les acteurs, la microfinance agit sur l'exclusion financière. Ils considèrent que c'est parce que les gens sont exclus financièrement des services formels qu'ils sont pauvres. Leur exclusion financière entraîne donc leur exclusion sociale. Les pauvres doivent d'abord faire l'effort de sortir de la pauvreté et la microfinance les aiderait à y parvenir.

Si la tendance dominante perçoit le pauvre comme étant « celui qui manque du minimum social et n'arrive plus ou pas à satisfaire ses cinq (05) besoins fondamentaux de l'homme » ; il va de soi que ce dernier ne puisse disposer également de quoi se payer des frais de dossier pour une demande de crédit.

L'analyse de contenu réalisée sur les conditions d'accès du pauvre au crédit révèle qu'on ne saurait lui prêter. Pour la simple raison que :

« Les conditions de prêt pour le pauvre sont telles que les pauvres sont souvent écartés. On ne peut pas faire de prêt à quelqu'un qui n'a rien; qui n'a pas un plan; qui n'a pas une stratégie ». «Parce que le pauvre n'a pas de garantie et n'est pas en mesure de remplir les conditions de prêt des IMF »¹.

Toutefois, la tendance largement partagée est celle selon laquelle on peut prêter au pauvre, mais sous réserve que :

« Le pauvre ait la volonté et la capacité d'entreprendre ».

« Le pauvre bénéficie d'une caution solidaire comme garantie ».

« Le pauvre ait une activité pouvant lui permettre de rembourser ».

« Le pauvre ait un plan d'affaires ou un projet à financer avec possibilité de suivi »².

Les mutualistes et les institutions de crédit direct comme la FECECAM, le PADME, le PAPME et la Vital Finance dépassent le stade de financement de la survie pour évoluer vers un soutien à l'entreprenariat puisque qu'ils comptent parmi leur clientèle des entreprises et développent des services financiers autres que le crédit et l'épargne.

Le souci de pérennité est à la base des évolutions notées dans la conception de leur rôle par rapport à la pauvreté. En effet, on exige des SFDs d'être autonomes financièrement, de ne pas prendre de risques, de faire face à leurs coûts tout en offrant des services financiers de proximité adaptés à leur clientèle. Pour atteindre ces objectifs, elles ont besoin, d'après elles, d'une clientèle capable d'accepter leurs conditions, de leur donner des garanties et de rembourser dans les temps. Ce qu'il serait difficile à réaliser pour un plus pauvre.

Si les SFDs veulent continuer d'exister et de rendre les services qui sont attendus d'eux, ils ne peuvent le faire qu'avec des populations capables d'épargner et de rembourser leurs crédits. Le risque est en effet grand, à force de mettre l'accent sur les pauvres, de ne plus exister ni pour les pauvres, ni pour les moins pauvres.

Plus fondamentalement, il se pose aujourd'hui la question de la redéfinition de l'objectif des SFDs et de leurs cibles.

Les plus pauvres et les indigents doivent être pris en charge par l'Etat, par des programmes de protection sociale.

1 Extraits du Mémoire de DOSSOU YOVO Alfred, Impacts socio économiques des activités de microcrédits sur la clientèle de la petite épargne tontine : Etude de cas de la Caisse du mouvement Mutualiste Béninois (C.M.M.B).

2 Extraits du Mémoire de DOSSOU YOVO Alfred, Impacts socio économiques des activités de microcrédits sur la clientèle de la petite épargne tontine : Etude de cas de la Caisse du mouvement Mutualiste Béninois (C.M.M.B).

Il sera présenté la synthèse de notre analyse dans le tableau suivant.

Tableau n° 16 : Analyse synthétique du secteur de la microfinance au Bénin

Modèles d'analyse	Variables	Forces et faiblesses des instruments d'analyse utilisés
Méthode statistique	Les taux d'intérêts	<p>Atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les IMFs ONGs pratiquent des taux d'intérêt qui répondent plus à une logique sociale qu'à une logique de marché. <p>Insuffisances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les taux d'intérêts appliqués par les IMFs sont généralement élevés.
	Le MCCPP	<p>Atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - programme qui permet l'insertion des pauvres et des femmes aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFDs). <p>Insuffisances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - taux de non remboursement élevé ; - distorsion sur le marché de la microfinance : toutes les IMFs ne sont pas adhérees au programme.
	Le refinancement des IMFs	<p>Insuffisances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manque de ressources financières importantes au niveau des IMFs.
Méthode des graphes	Performances sociales des IMFs	<p>Atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - instrument d'analyse fiable et efficace ; - les IMFs ciblent plus les femmes que les hommes car c'est la couche qui est la plus exposée à la pauvreté ; - les IMFs ONGs et projets ont une clientèle constituée plus de pauvres. <p>Insuffisances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faible couverture des milieux ruraux par les IMFs ; - absences d'infrastructures dans les milieux reculés où sévit la pauvreté ; - les mutuelles et les institutions de crédit direct s'orientent de plus en plus vers la classe moyenne.

Source : Nous-mêmes

5.2. Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic

Nous aborderons d'abord la vérification des hypothèses et ensuite l'établissement du diagnostic.

5.2.1. Vérification des hypothèses

Elle est faite par rapport à chaque hypothèse spécifique retenue dans notre étude.

a) Vérification de l'hypothèse n°1

Les IMFs comme toute autre institution financière font de l'intermédiation financière. C'est l'argent collecté ou emprunté auprès des agents à capacité de financement qu'elles rétrocèdent en crédit aux agents à besoin de financement. Ainsi, l'octroi des crédits à court terme est conditionné par la disponibilité des ressources longues. Généralement, ce qui fait que les IMFs octroient peu ou n'arrivent pas à octroyer des prêts de long terme, est le manque de ressources financières correspondantes.

Suite à l'analyse précédente, l'hypothèse n°1 qui stipule que la pratique des taux d'intérêt élevés se fonde sur l'insuffisance de ressources financières devant permettre aux IMFs de satisfaire les demandes de crédits est vérifiée.

b) Vérification de l'hypothèse n°2

La faiblesse de la production agricole et son caractère aléatoire oblige la plupart des IMFs qui souhaitent ou opèrent déjà en milieu rural à développer des stratégies de gestion des risques agricoles qui peuvent se traduire par une tarification spécifique.

L'absence de filières organisées et diversifiées limite considérablement la potentialité des agriculteurs de mieux tirer parti de leur activité. Les IMFs considèrent que cette situation les expose en cas de financement des AGRs en milieu rural puisque les clients disposent de revenus instables et irréguliers. De plus, les aléas climatiques et autres calamités naturelles (inondation, invasion acridienne, sécheresse, etc.) ont une forte influence sur les revenus tirés de l'agriculture et impactent la capacité des clients à rembourser. Le résultat est que de nombreuses IMFs trouvent le milieu rural trop risqué et même ceux qui y opèrent évitent de s'impliquer trop en avant dans le financement de l'agriculture.

Ensuite, le niveau d'analphabétisme de la population requiert une formation accrue et un renforcement de la capacité des clients des IMFs sur des thèmes élémentaires comme la confiance en soi, la gestion du crédit, etc. Il en résulte un coût d'opération par client particulièrement élevé. La pauvreté au Bénin est essentiellement rurale et le faible pouvoir d'achat des populations rurales limite considérablement leur attractivité pour la plupart des IMFs puisque la possibilité d'accroître rapidement du volume d'opérations en zone rurale est limitée.

La capacité de mobilisation en milieu rural est considérée comme faible du fait de la forte paupérisation des populations. Les IMFs estiment que cette situation réduit l'attractivité des zones rurales dans la mesure où la majorité des institutions ont de difficultés de mobilisation de ressources longues.

Enfin, la disponibilité de ressources humaines locales de qualité est fortement limitée en milieu rural. Dans cette situation la plupart des IMFs se trouvent obligées de faire venir du personnel qualifié des villes ce qui revient cher et s'ajoute au coût d'opération qui est par ailleurs déjà élevé.

Eu égard à cette analyse, l'hypothèse selon laquelle la population enclavée en zone rurale avec des niveaux de scolarisation ou d'alphabétisation faible freine la pénétration des prestataires des services financiers, est validée.

c) Vérification de l'hypothèse n°3

Le pire des scénarios que l'on puisse envisager pour faire baisser les taux d'intérêt est que l'Etat fasse lui-même du microcrédit par le biais des IMFs. Les initiatives gouvernementales de microfinance au Bénin pratiquent un taux d'intérêt annuel de 6% linéaire contre 24% dégressif pratiqué par les IMFs.

Une telle initiative crée des distorsions sur le marché. Ces crédits sont perçus par les bénéficiaires comme des cadeaux ou des subventions par conséquent ils n'auront aucune volonté de rembourser. Une telle initiative échoue rapidement et entraîne avec elle les initiatives privées.

Au terme de ce développement, l'hypothèse selon laquelle les interventions de l'Etat comme prestataire direct de services de Microfinance sont considérées comme des facteurs qui dérèglent le marché et font la promotion de mauvaises habitudes au niveau des clients est vérifiée.

5.2.2. Etablissement du diagnostic

Le diagnostic est élaboré par rapport à chaque problème spécifique.

a) Elément du diagnostic lié au problème spécifique n°1

La vérification de l'hypothèse n°1 nous conduit à retenir de façon définitive que la pratique des taux d'intérêt élevés se fonde sur l'insuffisance de ressources financières devant permettre aux IMFs de satisfaire les demandes de crédit.

b) Elément du diagnostic lié au problème spécifique n°2

Nous retenons que la population enclavée en zone rurale avec des niveaux de scolarisation ou d'alphabétisation faible et l'absence de garanties formelles freinent la pénétration des prestataires des services de microfinance.

c) Elément du diagnostic lié au problème spécifique n°3

La vérification de l'hypothèse n°3 nous permet d'affirmer que les interventions de l'Etat comme prestataire direct de services de Microfinance sont considérées comme des facteurs qui perturbent le marché et font la promotion de mauvaises habitudes au niveau des clients.

Dans ce chapitre, nous avons fait le diagnostic de l'impact de la microfinance sur la réduction de la pauvreté au Bénin, nous ferons dans le chapitre suivant les approches de solutions et les conditions de leur mise en œuvre.

CHAPITRE 6 : APPROCHES DE SOLUTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Une fois les hypothèses testées à la suite de l'analyse des résultats de l'enquête, nous allons proposer dans ce chapitre des solutions ainsi que leurs conditions de mise en œuvre.

6.1. Approches de solutions

Apporter une solution à un problème, c'est proposer les conditions d'éradication des causes se trouvant à la base de ce problème tout en tenant compte des objectifs préalablement fixés.

6.1.1. Les suggestions

Face aux problèmes rencontrés par le secteur de la microfinance et afin d'amplifier son impact en matière de réduction de la pauvreté, nous faisons les suggestions suivantes :

- faciliter l'accès des IMFs au refinancement afin de supprimer les conditions d'épargne préalable et d'épargne forcée dans l'octroi de crédit. Une manière d'encourager le refinancement des IMFs par les banques primaires est de faire bénéficier des crédits octroyés aux IMFs des accords de classement ;
- promouvoir l'utilisation des fonds de garantie, des fonds de bonification et des fonds de professionnalisation. L'une des pistes possibles est de promouvoir les relations banques-IMF dans une situation où les banques sont en excès de liquidité, l'utilisation des services des banques de refinancement spécialisés (la Banque Régionale de Solidarité par exemple) et la mise en place d'un fonds de la microfinance destiné à fédérer ou à coordonner toutes les initiatives en matière de fonds de garantie ou de bonification tout en prévenant les problèmes de sélection adverse et d'aléa moral liés à de tels projets ;
- promouvoir la création des banques secondaires ou de troisième rang (banques coopératives) régies par une des lois plus souples afin d'assurer leur flexibilité dans l'offre de crédit ;
- mettre en place une fiscalité du microcrédit plutôt fondée sur la taille du crédit que sur la forme juridique de l'institution financière ;

- promouvoir dans les IMFs des technologies qui permettent de réduire à terme les coûts d'octroi de crédit. L'une des pistes possibles est l'externalisation de certaines fonctions telles que l'évaluation des projets, le suivi des clients, le recouvrement (affacturation) et le financement des zones où l'avantage comparatif n'est pas avéré, par l'octroi de crédits relais (franchisage). De telles innovations permettent une meilleure division du travail ;
- promouvoir le développement de nouveaux produits financiers à fort impact en matière de réduction de la pauvreté tels que la micro-assurance, le crédit-stockage, le crédit aux grappes de micro-entreprises ;
- renforcer les moyens d'action de la Cellule de Surveillance des Structures Financières Décentralisées afin d'inciter à plus de transparence dans le secteur ;
- développer l'information, élément clé de la prise de décision de prêt, par la multiplication et la mise en réseau des centrales d'échange d'information participant à la diffusion de l'information sur la solvabilité des entreprises.

6.2. Conditions de mise en œuvre : recommandations

Les recommandations se rapporteront au renforcement du cadre légal réglementaire, à la promotion de la finance rurale et à la recherche de financement à faible coût.

6.2.1. Renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel

Il s'agit de mettre en œuvre la nouvelle réglementation sur la microfinance et des stratégies favorisant la mise en conformité de toutes les structures exerçant dans l'informel.

Des actions de sensibilisation et de formation seront effectuées à l'attention des IMFs informelles pour leur permettre de se mettre à jour vis-à-vis de la réglementation sur la microfinance. Des appuis spécifiques pourront être apportés (plans d'affaires, audits...) pour leur permettre de remplir les conditions qu'exigent le ministère en charge du secteur. Un plan d'action sur cette problématique aidera la plupart des IMFs à s'insérer dans un cadre réglementaire. Les modalités d'octroi d'agrément et de reconnaissance doivent être révisées pour éviter la création d'IMFs "mort nées". Egalement, le traitement des dossiers de demande

d'agrément, de reconnaissance et de convention devra se faire avec plus de célérité pour éviter que les IMFs exercent pendant un temps assez long sans autorisation de l'État.

Il est important de notifier qu'actuellement un recensement des IMFs s'effectue sur tout le territoire national pour identifier les IMFs non réglementées et mettre de l'ordre dans le secteur. D'après Louis BIAOU, le coordonnateur de la Cellule de Surveillance des Structures Financières Décentralisées (CSSFD), « seulement 223 ont un agrément sur les 762 structures de microfinance qui opèrent actuellement au Bénin; toutes les autres structures exercent leurs activités dans l'illégalité » (La Fraternité, Septembre 2011).

6.2.2. Autres recommandations

Elles se rapportent aux points suivants :

a) Le rôle de l'Etat dans le secteur de la microfinance

Le principal élément de différenciation par rapport aux crédits des IMFs à la même clientèle étant fondamentalement le taux d'intérêt, nous proposons les solutions alternatives ci-après :

- **la définition et la mise en œuvre d'un système de bonification d'intérêts des micro-crédits aux plus pauvres.** Il s'agira d'un système général et permanent. Toutes les IMFs qui octroieront ces types de crédit recevront des compléments de taux d'intérêts. Ceci permettra davantage de souplesse dans la définition des prêts (durée, périodicité des remboursements) pour répondre aux besoins différenciés des différents types d'activités exercées par les plus pauvres. Les bénéficiaires ne paieront que le taux d'intérêt bonifié souhaité par le Gouvernement.
- **la mise en place d'un fonds de refinancement des micro-crédits :** ce refinancement doit être accordé au taux de marché des fonds de crédit étant donné que la bonification de taux viendra en compensation.
- **la création d'un fonds de subvention d'équipement** ou autres appuis aux plus pauvres qui remboursent bien leurs micro-crédits pour encourager la culture du remboursement et n'aider que ceux qui réussissent.
- **la création d'un fonds de subvention aux IMFs** pour qu'elles apportent des services non financiers spécifiques aux plus pauvres bénéficiaires des micro-crédits sur la base de la taille de leur clientèle et des projets spécifiques élaborés pour cette fin. L'Etat

doit favoriser la synergie entre les composantes du marché financier et les SFDs et entre les SFDs eux-mêmes.

- **la création de programmes de protection sociale pour les plus pauvres :** la protection sociale a pour effet de réduire directement la pauvreté. L'Etat béninois fait un effort déjà en pratiquant la gratuité de l'école maternelle et primaire publique à tous les enfants mais il pourrait faire mieux en renforçant les moyens qu'il faut pour atteindre cet objectif. Il pourrait promouvoir l'ouverture de centres de promotion sociale pour la formation et l'insertion professionnelle, financer les fonds d'aide aux activités du secteur primaire, réduire les frais de santé.

b) Promotion de la finance rurale

La promotion de la finance rurale doit être un dossier spécifique qui requiert une attention particulière. Les actions à prévoir comporteront des mesures incitatives pour provoquer les interventions des opérateurs privés de la microfinance. Il s'agira à la fois des incitations à des institutions de référence pour étendre leurs actions ainsi que des actions de démarrage de nouvelles interventions.

c) Mobilisation des ressources financières de long terme

Le manque de ressources financières de long terme est une contrainte majeure empêchant les IMF d'octroyer des crédits correspondants.

Il s'agira de mettre en place dans le secteur financier béninois des dispositifs pouvant faciliter l'accès des IMF aux ressources suffisantes de crédit à des conditions appropriées et de développer dans le paysage des fonds de garantie pour permettre à certaines IMF d'accéder au financement des banques locales pour construire un secteur financier inclusif, intégré.

Par ailleurs, des mécanismes de financement et de refinancement doivent être mis en place pour permettre aux IMF de mobiliser des ressources. Les institutions de base devraient se constituer entre elles en réseaux financiers qui auront pour objectifs de répondre aux déséquilibres entre la mobilisation de l'épargne et les capacités d'octroi de prêts des différentes institutions, et de développer les potentiels de mobilisation des ressources collectives. Ainsi les institutions ayant une grande quantité d'épargne et peu de prêts pourront prêter à celles qui ont besoin de capitaux pour leur programme de crédit.

De même, dans certains cas, il sera accordé des bonifications de taux de même que les crédits d'impôts à certaines IMF.

d) La réouverture de la Centrale des risques du secteur de la microfinance au Bénin

La question de la viabilité financière a toujours été un risque pour la réussite à long terme de la Centrale des risques.

Elle préoccupait le Consortium ALAFIA lorsque celui-ci a pris le contrôle de l'agence. Le financement des bailleurs a couvert la majorité des dépenses de la phase pilote. Lorsque le financement a été épuisé en 2008, le Consortium ALAFIA a demandé à ses membres et aux autres IMF participant d'augmenter leurs contributions afin de couvrir un pourcentage plus important des coûts de fonctionnement de la Centrale des risques. Pour faute de ressources, la Centrale des risques a été suspendue. À cette époque, la base de données de l'agence contenait des renseignements sur 27 306 clients de trente cinq (35) IMF, avec neuf transactions par semaine.

En 2008, le Consortium ALAFIA, avec le soutien du compte du Millenium Challenge-Bénin, a commandé une analyse diagnostique de la Centrale des risques dans le but d'en évaluer le modèle d'entreprise et d'envisager des moyens de créer une Centrale des risques nationale.

Sur la base du rapport, le Consortium ALAFIA a l'intention de transformer la Centrale des risques existante pour qu'elle puisse attirer d'autres types d'institutions financières (y compris des banques commerciales) et inclure des informations aussi bien positives que négatives sur les clients.

CONCLUSION GENERALE

Au Bénin, la microfinance a connu une expansion remarquable qui se traduit par l'augmentation du nombre de structures financières et la diversification des services et produits offerts aux populations. Elle cherche à offrir un accès aux ressources financières à des populations exclues des circuits bancaires classiques aux fins d'appuyer leurs efforts pour améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie.

Il convient de souligner que, outre l'engouement des populations, l'essor de la microfinance découle également de l'engagement des pouvoirs publics et des partenaires à appuyer le développement et la promotion de la microfinance considérée comme un moyen qui contribue à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté.

La croissance qu'a connue ce secteur ces dernières années, a rendu plus nécessaire et certainement moins aisé pour les IMFs, le pari de toucher le maximum de population pauvre tout en gardant leur pérennité. Autrement dit, offrir et maintenir de façon durable, des services financiers de qualité à des populations démunies, selon les modalités différentes des banques et établissements financiers classiques est devenu plus problématique.

Le secteur a connu des performances qui sont favorisées par la mise en place de nombreux projets de microfinance qui ont permis de créer ou d'appuyer la multiplication des réseaux de microfinance.

L'objectif de notre étude est de contribuer au renforcement du secteur de la microfinance au Bénin afin d'améliorer ses performances dans la lutte contre la pauvreté au Bénin. Notre recherche se fonde sur une démarche méthodologique qui contient la revue de littérature, les techniques de collecte des données, la formulation des hypothèses, l'analyse des données, l'établissement du diagnostic, les approches de solutions et les conditions de leur mise en œuvre.

Pour atteindre notre objectif, nous avons analysé d'une part le secteur de la microfinance au Bénin et d'autre part, la performance sociale des IMFs béninoises de nos jours. Notre analyse a été faite sur un échantillon des 10 IMFs béninoises les plus importantes et les plus en vues. L'analyse du secteur de la microfinance tient compte des taux d'intérêts pratiqués par les IMFs, le programme MCPP, le degré de pauvreté de la clientèle des IMFs et le financement du milieu rural.

L'utilisation de la méthode SPI de CERISE nous a permise de mesurer les performances sociales. L'analyse a permis d'aboutir à des conclusions pouvant se regrouper en deux points :

- les IMFs ont des impacts tangibles sur la communauté, sur les entreprises, sur les individus et leurs familles. L'amélioration des revenus et des conditions de vie, la sécurité et le développement économique sont les principaux effets positifs. Les IMFs ont contribué également par le biais de formations et des mobilisations à une élévation de la prise de conscience des populations des enjeux de développement ;
- elles ont perdu de vue leur mission originelle pour se concentrer sur la recherche de leur profit. Il a été également montré que les IMFs socialement efficaces sont celles qui poursuivent un réel objectif social en octroyant des crédits aux femmes qui dans la société, constituent des agents économiques particuliers.

Les IMFs sont confrontées à un dilemme de rester autonome financièrement tout en offrant des services financiers de proximité adaptés à leur clientèle.

Face à leurs difficultés de concilier viabilité et lutte contre la pauvreté, certaines institutions ont choisi d'élargir leur sociétariat à des cibles considérées comme moins pauvres ou en se comportant comme des banques classiques.

Cette difficulté pour les IMFs à réaliser ce double objectif est due en partie aux difficultés du secteur qui, selon certains spécialistes, sont liées à l'insuffisance de ressources financières adaptées pour la promotion du secteur, la faiblesse de certains crédits qui ne contribuent pas à un impact significatif sur les populations et l'inadaptation du cadre réglementaire dans le contexte actuel. De plus, il y a la propension à créer de nouvelles institutions peu viables au détriment des choix pouvant favoriser la synergie souhaitable avec les réseaux existants pour le renforcement et la viabilité du secteur.

En vue de mieux garantir la viabilité des institutions de microfinance et leur permettre de jouer un rôle important dans la stratégie de lutte contre la pauvreté, il s'avère nécessaire de tenir compte des recommandations que nous avons formulées.

Notre travail aussi modeste soit-il, voudrait s'inscrire parmi d'autres œuvres humaines qui ne puissent être exemptes de lacunes et d'imperfections. Il importe d'observer que des problèmes demeurent non perçus à l'étape actuelle. Nous exhortons les acteurs de la microfinance à y veiller en vue de pérenniser le secteur.

ANNEXES

CESAG - BIBLIOTHEQUE

LISTE DES ANNEXES

Annexe n°1 : Données de la FECECAM

Annexe n°2 : Données du PADME

Annexe n° 3 : Données du PAPME

Annexe n°4 : Données de la Vital Finance

Annexe n°5 : Données de RENACA

Annexe n°6 : Données de ALIDé

Annexe n°7: Données de ACFB

Annexe n°8 : Guide d'entretien

Annexe n°1 : Données de la FECECAM

Caractéristiques institutionnelles

	2009
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Actif	42,408,661,272
Nombre de bureaux (incluant le siège)	151
Personnel	914

Structure de Financement

	2009
A la date du	2009-12-31
Capital/ Actif	-2.55%
Ratio Dettes/ Fonds Propres	-40.18
Épargne sur encours de prêts	183.57%
Épargne sur actif total	84.94%
Encours de prêts sur actif total	46.27%

Portée

2009

A la date du	31/12/2009		
Devise	XOF		
Nombre d'emprunteurs actifs	41,57	Plus de 6mois	—
Genre		De 6mois à 12 mois	260,117,597
Hommes	22,446	Prêts	
Femmes	16,211	Prêts aux institutions financières	111,600,525
Entités formelles	2,91	Prêts aux particuliers	19,511,538,969
Prêt des institutions financières	3	Clients externes	16,640,243,842
Prêts aux particuliers	41,567	Management et staff	2,871,295,127
Partenariat		Genre	
Clients externes	40,292	Hommes	8,996,618,858
Management et staff	1,275	Femmes	6,508,192,365
Location		Entités formelles	3,636,931,029
Ville	40,292	Location	
Zone Rurale	1,275	Ville	16,324,865,975
Pourcentage d'emprunteurs qui sont des femmes	39.00%	Zone Rurale	2,816,876,277
Nombre de crédits en cours	41,57	Solde moyen de prêt par emprunteur	472,051
Location		Solde de prêt moyen	472,051
Ville	40,292	Solde de prêt moyen/ RNB par habitant	—
Zone Rurale	1,275	Nombre d'épargnants	707,744
Défaillance des clients (impayés)		Dépôts des particuliers	707,744
Moins d'Un mois	39,302	Genre	
Plus de 3mois	—	Hommes	350,731
De 3 à 6mois	913	Femmes	237,05
Plus de 6mois	—	Entités formelles	119,963
De 6mois à plus	1,352	Nombre de comptes d'épargne	707,744
Prêts aux institutions financières	3	Dépôts des particuliers	707,744
Prêts aux particuliers	41,567	Genre	
Partenariat		Hommes	350,731
Clients externes	40,292	Femmes	237,05
Management et staff	1,275	Entités formelles	119,963
Genre		Epargne	36,022,170,172
Hommes	22,446	Genre	
Femmes	16,211	Hommes	18,011,085,086

Entités formelles	2,91	Femmes	12,247,537,858
Encours Brut de Prêts	19,623,139,494	Entités formelles	5,763,547,228
Crédits		Dépôts des particuliers	36,022,170,172
Individuels	17,355,966,943	Epargne volontaire	36,022,170,172
Groupes solidaires	2,155,572,026	Dépôts à terme	525,841,218
Défaillance des clients (impayés)		Montant moyen d'épargne par épargnant	50,897
Moins d'Un mois	18,958,366,448	Montant moyen d'épargne par épargnant/ RNB par habitant	—
Plus de 3mois	—	Montant d'épargne moyen	50,897
De 3 à 6mois	218,054,924	Montant d'épargne moyen/ RNB par habitant	—

Revenus
Performance Financière Globale

2009

A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Rendement de l'actif	-0.71%
Rendement des fonds propres	28.18%
Auto-suffisance opérationnelle	95.45%

2009

A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Ratio des produits financiers sur actif	14.95%
Marge bénéficiaire	-4.76%
Rendement nominal du portefeuille brut	16.37%
Rendement réel du portefeuille brut	13.92%

Charges d'exploitation

2009

A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Ratio de ch. totales à l'actif	15.66%
Ratio de ch. financières sur actif	2.79%
Ratio de dotations aux provisions pour prêts irrécouvrables	0.18%
Ratio de ch. d'exploitation à l'actif	12.69%
Ratio de ch. de personnel	6.01%
Ratio de charges administratives	6.69%

Risque et Liquidité

2009

A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Portefeuille à risque > 30j	2.44%
Portefeuille à risque > 90j	2.44%
Taux de radiation de prêts	2.01%

Efficience

2009

A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Ratio de ch. d'exploitation au portefeuille	28.82%
Ratio de ch. de personnel au portefeuille	13.64%
Coût par emprunteur	133,942
Coût par prêt	133,942

2009

A la date du	2009-12-31
Nombre d'emprunteurs par effectif du personnel	45
Prêts par effectif du personnel	45
Emprunteurs par agent de crédit	452
Prêts par agent de crédit	452
Nombre d'épargnants par effectif du personnel	774
Comptes d'épargne vol. par effectif du personnel	774
Distribution du personnel	10.07%

Source : MIX Market (2009)

Annexe n°2 : Données du PADME
Caractéristiques institutionnelles

2009	
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Actif	26,600,100,235
Nombre de bureaux (incluant le siège)	37
Personnel	293

Structure de Financement

2009	
A la date du	2009-12-31
Ratio Dettes/ Fonds Propres	1.61
Épargne sur encours de prêts	31.24%
Épargne sur actif total	19.55%
Encours de prêts sur actif total	62.56%

Portée

2009	
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Nombre d'emprunteurs actifs	48,962
Partenariat	
Clients externes	48,962
Genre	
Hommes	11,610
Femmes	23,010
Entités formelles	68
Prêts aux particuliers	48,962
Pourcentage d'emprunteurs qui sont des femmes	47.00%
Nombre de crédits en cours	48,962
Défaillance des clients (impayés)	
Moins d'Un mois	42,746
Plus de 3mois	—
De 3 à 6mois	223
Plus de 6mois	—
De 6 à 12 mois	195
Défaillance des clients (impayés)	—
De 6 à 12 mois	242
1 an et plus	5,556
Prêts aux particuliers	48,962
Prêts aux ménages	1,108
Consommation	564
Education	444
Autres prêts aux ménages	120
Micro-entreprises	47,854
Partenariat	
Clients externes	48,962
Crédits	
Individuels	31,247
Groupes solidaires	17,715
Encours Brut de Prêts	16,640,706,042
Défaillance des clients (impayés)	
Moins d'Un mois	14,008,728,667

D'un à 3 mois	58,759,904
Plus de 3mois	—
De 3 à 6mois	51,710,233
Plus de 6mois	—
De 6 à 12 mois	96,719,767
1 an et plus	2,452,758,994
Prêts aux particuliers	16,640,706,042
Prêts aux ménages	375,167,197
Micro-entreprises	187,583,598
Education	98,027,576
Autres prêts	89,556,023
Micro-entreprises	16,365,548,945
Partenariat	
Clients externes	16,640,706,042
Crédits	
Individuels	16,579,817,177
Groupes solidaires	60,888,865
Solde moyen de prêt par emprunteur	339,870
Solde moyen de prêt par emprunteur	—
Solde de prêt moyen	339,870
Solde de prêt moyen/ RNB par habitant	—
Nombre d'épargnants	80,679
Dépôts des particuliers	80,679
Epargne obligatoire	80,679
Nombre de comptes d'épargne	80,679
Epargne obligatoire	80,679
Epargne	5,199,368,011
Dépôts des particuliers	5,199,368,011
Epargne obligatoire	5,199,368,011
Montant moyen d'épargne par épargnant	64,445
Montant moyen d'épargne par épargnant/ RNB par habitant	—
Montant d'épargne moyen	64,445
Montant d'épargne moyen/ RNB par habitant	—

Performance Financière Globale

2009	
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Rendement de l'actif	1.20%
Rendement des fonds propres	3.21%
Auto-suffisance opérationnelle	109.11%

Revenus

2009-12-31	
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Ratio des produits financiers sur actif	14.35%
Marge bénéficiaire	8.35%
Rendement nominal du portefeuille brut	22.15%
Rendement réel du portefeuille brut	19.57%

Charges d'exploitation

2009	
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Ratio de ch. totales à l'actif	13.15%
Ratio de ch. financières sur actif	1.78%
Ratio de dotations aux provisions pour prêts irrécouvrables	-0.46%
Ratio de ch. d'exploitation à l'actif	11.83%
Ratio de ch. de personnel	5.69%
Ratio de charges administratives	6.15%

Efficience

2009	
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Ratio de ch. d'exploitation au portefeuille	19.74%
Ratio de ch. de personnel au portefeuille	9.49%
Coût par emprunteur	65,753
Coût par prêt	65,873

Productivité

2009	
A la date du	2009-12-31
Nombre d'emprunteurs par effectif du personnel	167
Prêts par effectif du personnel	167
Emprunteurs par agent de crédit	441
Prêts par agent de crédit	441
Nombre d'épargnants par effectif du personnel	275
Comptes d'épargne vol. par effectif du personnel	275
Distribution du personnel	37.88%

Risque et Liquidité

2009	
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Portefeuille à risque > 30j	15.98%
Portefeuille à risque > 90j	15.63%
Taux de radiation de prêts	4.06%
Taux de pertes sur prêts	4.06%

Source : MIX Market (2009)

Annexe n°3 : Données du PAPME**Caractéristiques institutionnelles**

2009	
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Actif	9,970,366,751
Nombre de bureaux (incluant le siège)	20
Personnel	211

Structure de Financement

2009	
A la date du	2009-12-31
Capital/ Actif	-18.53%
Ratio Dettes/ Fonds Propres	-6.40
Épargne sur encours de prêts	45.51%
Épargne sur actif total	34.27%
Encours de prêts sur actif total	75.30%

Portée

2009			
A la date du	2009-12-31		
Devise	XOF	Micro-entreprises	7,507,630,040
Nombre d'emprunteurs actifs	9,927	Solde moyen de prêt par emprunteur	756,284
Genre		Solde moyen de prêt par emprunteur	—
Hommes	3,653	Solde de prêt moyen	484,176
Femmes	11,850	Solde de prêt moyen/ RNB par habitant	—
Entités formelles	3	Nombre d'épargnants	43,274
Prêts aux particuliers	9,927	Dépôts des particuliers	43,274
Micro-entreprises	9,927	Nombre de comptes d'épargne	43,274
Crédits		Dépôts des particuliers	43,274
Individuels	9,927	Epargne	3,416,857,880
Pourcentage d'emprunteurs qui sont des femmes	119.37%	Dépôts des particuliers	3,416,857,880
Nombre de crédits en cours	15,506	Epargne volontaire	2,251,333,536
Crédits		Epargne Préalable	1,023,683,206
Individuels	15,506	Dépôts à terme	1,227,650,330
Prêts aux particuliers	15,506	Epargne obligatoire	1,165,524,344
Micro-entreprises	15,506	Montant moyen d'épargne par épargnant	78,959
Encours Brut de Prêts	7,507,630,040	Montant moyen d'épargne par épargnant/ RNB par habitant	—
Crédits		Montant d'épargne moyen	78,959
Individuels	7,507,630,040	Montant d'épargne moyen/ RNB par habitant	—
Défaillance des clients (impayés)			
Moins d'Un mois	3,665,439,514		
Plus de 3mois	—		
De 3 à 6 mois	3,538,259,512		
Plus de 6 mois	—		
De 6mois à plus	118,480,656		
Défaillance des clients (impayés)	—		
Moins d'Un mois	185,450,358		
Prêts aux particuliers	7,507,630,040		

Performance Financière Globale

2009	
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Rendement de l'actif	-6.77%
Rendement des fonds propres	37.10%
Auto-suffisance opérationnelle	71.56%

Revenus

2009	
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Ratio des produits financiers sur actif	17.03%
Marge bénéficiaire	-39.74%
Rendement nominal du portefeuille brut	16.03%
Rendement réel du portefeuille brut	13.58%

Charges d'exploitation

2009	
A la date du	2009-12-31
Ratio de ch. totales à l'actif	XOF
Ration de ch. financières sur actif	23.80%
Ratio de dotations aux provisions pour prêts irrécouvrables	3.95%
Ratio de ch. d'exploitation à l'actif	4.30%
Ratio de ch. de personnel	15.55%
Ratio de charges administratives	8.71%
Ratio de ch. totales à l'actif	6.85%

Efficience

2009	
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Ratio de ch. d'exploitation au portefeuille	20.58%
Ratio de ch. de personnel au portefeuille	11.52%
Salaire moyen/ RNB par habitant	—
Coût par emprunteur	125,615
Coût par prêt	103,297

Productivité

2009	
A la date du	2009-12-31
Nombre d'emprunteurs par effectif du personnel	47
Prêts par effectif du personnel	73
Emprunteurs par agent de crédit	83
Prêts par agent de crédit	129
Nombre d'épargnants par effectif du personnel	205
Comptes d'épargne vol. par effectif du personnel	205
Distribution du personnel	56.87%

Risque et liquidité

2009	
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Portefeuille à risque > 30j	51.18%
Portefeuille à risque > 90j	4.05%
Taux de radiation de prêts	8.52%
Taux de pertes sur prêts	8.52%
Couverture du risque	5.09%

Source : MIX Market (2009)

Annexe n°4 : Données de la Vital Finance

A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Actif	6,093,485,000
Nombre de bureaux (incluant le siège)	10
Personnel	84

Structure de Financement

2009	
A la date du	2009-12-31
Capital/ Actif	45.04%
Ratio Dettes/ Fonds Propres	1.22
Épargne sur encours de prêts	22.38%
Épargne sur actif total	16.09%
Encours de prêts sur actif total	71.92%

Portée

2009	
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Nombre d'emprunteurs actifs	9,523
Genre	
Hommes	2,431
Femmes	7,092
Prêts aux particuliers	9,523
Prêts aux ménages	95
Consommation	95
Micro-entreprises	9,428
Crédits	
Individuels	3,660
Groupe solidaire	5,863
Pourcentage d'emprunteurs qui sont des femmes	74.47%
Nombre de crédits en cours	9,523
Crédits	
Individuels	3,660
Groupes solidaires	5,863
Défaillance des clients (impayés)	
Moins d'Un mois	9,160
Plus de 3 mois	—
De 3 à 6 mois	130
Plus de 6 mois	—
De 6 mois à plus	105
Défaillance des clients (impayés)	—
Moins d'Un mois	128
Prêts aux particuliers	9,523
Prêts aux ménages	95

Consommation	95
Micro-entreprises	9,428
Encours Brut de Prêts	4,382,336,000
Prêts aux particuliers	4,382,336,000
Prêts aux ménages	51,880,951
Consommation	51,880,951
Micro-entreprises	4,330,455,049
Défaillance des clients (impayés)	4,174,840,094
Moins d'Un mois	—
Plus de 3 mois	70,399,038
De 3 à 6 mois	—
Plus de 6 mois	32,760,473
De 6 mois à plus	—
Défaillance des clients (impayés)	48,329,788
Crédits	
Individuels	3,956,743,956
Groupes solidaires	382,648,076
Solde moyen de prêt par emprunteur	460,184
Solde de prêt moyen	460,184
Solde de prêt moyen/ RNB par habitant	—
Nombre d'épargnants	21,479
Dépôts des particuliers	21,479
Épargne obligatoire	21,479
Nombre de comptes d'épargne	21,479
Dépôts des particuliers	21,479
Épargne obligatoire	21,479
Épargne	980,612,000
Dépôts des particuliers	980,612,000
Épargne obligatoire	980,612,000
Montant moyen d'épargne par épargnant	45,654
Montant moyen d'épargne par épargnant/ RNB par habitant	—
Montant d'épargne moyen	45,654

Performance Financière Globale

	2009
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Rendement de l'actif	2.49%
Rendement des fonds propres	5.17%
Auto-suffisance opérationnelle	115.05%

Revenus

	2009
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Ratio des produits financiers sur actif	19.07%
Marge bénéficiaire	13.08%
Rendement nominal du portefeuille brut	24.23%
Rendement réel du portefeuille brut	21.60%

Charges d'exploitation

	2009
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Ratio de ch. totales à l'actif	16.57%
Ratio de ch. financières sur actif	2.76%
Ratio de dotations aux provisions pour prêts irrécouvrables	0.08%
Ratio de ch. d'exploitation à l'actif	13.72%
Ratio de ch. de personnel	6.95%
Ratio de charges administratives	6.77%

Efficience

	2009
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Ratio de ch. d'exploitation au portefeuille	18.74%
Ratio de ch. de personnel au portefeuille	9.49%
Coût par emprunteur	82,383
Coût par prêt	82,383

Risque et liquidité

	2009
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Portefeuille à risque > 30j	3.46%
Portefeuille à risque > 90j	1.85%
Taux de radiation de prêts	2.39%
Taux de pertes sur prêts	2.64%
Couverture du risque	

Productivité

	2009-12-31
A la date du	2009-12-31
Nombre d'emprunteurs par effectif du personnel	113
Prêts par effectif du personnel	113
Emprunteurs par agent de crédit	353
Prêts par agent de crédit	353
Nombre d'épargnants par effectif du personnel	256
Comptes d'épargne vol. par effectif du personnel	256
Distribution du personnel	32.14%

Source : MIX Market (2009)

Annexe n°5 : Données du RENACA
Caractéristiques institutionnelles

2009	
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Actif	3,688,314,813
Nombre de bureaux (incluant le siège)	34
Personnel	105

Structure de Financement

2009	
A la date du	2009-12-31
Capital/ Actif	33.76%
Ratio Dettes/ Fonds Propres	1.96
Épargne sur encours de prêts	65.73%
Épargne sur actif total	40.61%
Encours de prêts sur actif total	61.79%

Portée

2009

2009		31/12/2009	
A la date du		31/12/2009	
Devise		XOF	
Nombre d'emprunteurs actifs	15,418	Défaillance des clients (impayés)	
Prêts aux particuliers	15,418	Moins d'Un mois	2,071,425,955
Genre		Plus de 3 mois	—
Hommes	5,39	De 3 à 6 mois	207,522,865
Femmes	7,953	Crédits	
Entités formelles	2,075	Individuel	1,949,215,710
Partenariat		Groupe solidaire	329,733,110
Clients externes	15,308	Hommes	694,870,339
Management et staff	110	Femmes	1,510,409,087
Location		Entités formelles	73,669,394
Zone Urbaine	356	Partenariat	
Zone Rurale	15,062	Clients externes	2,246,485,420
Pourcentage d'emprunteurs qui sont des femmes	51.58%	Management et staff	32,463,400
Nombre de crédits en cours	15,418	Solde moyen de prêt par emprunteur	147,811
Location		Solde de prêt moyen	147,811
Zone Urbaine	356	Solde de prêt moyen/ RNB par habitant	—
Zone Rurale	15,062	Nombre d'épargnants	51,630
Prêts aux particuliers	15,418	Hommes	22,286
Prêts aux ménages	6,165	Femmes	23,986
Education	770	Entités formelles	5,358
Non remboursement des prêts hypothécaires	1,541	Dépôts des particuliers	51,63
Autres dépenses	3,854	Epargne volontaire	29,433
Micro-entreprises	9,253	Epargne préalable	24,27
Défaillance des clients (impayés)		Dépôts à terme	5,163
Moins d'Un mois	14,015	Epargne obligatoire	22,197
Plus de 3mois	—	Nombre de comptes d'épargne	51,630
De 3 à 6mois	1,403	Genre	
Crédits		Hommes	22,286
Individuels	13,258	Femmes	23,986
Groupes solidaires	2,16	Entités formelles	5,358
Genre		Dépôts des particuliers	51,63
Hommes	5,39	Epargne volontaire	29,433
Femmes	7,953	Epargne préalable	24,27

Entités formelles	2,075	Dépôts à terme	5,163
Partenariat		Epargne obligatoire	22,197
Clients externes	15,308	Epargne	1,497,921,285
Management et staff	110	Hommes	491,360,538
Encours Brut de Prêts	2,278,948,820	Femmes	677,780,605
Location		Entités formelles	328,780,142
Zone Urbaine	437,537,231	Dépôts des particuliers	1,497,921,285
Zone Rurale	1,841,411,589	Epargne volontaire	860,147,713
Prêts aux particuliers	2,278,948,820	Epargne préalable	708,545,978
Prêts aux ménages	490,011,265	Dépôts à terme	151,601,735
Education	395,24	Epargne obligatoire	637,773,572
Hypothèques	94,993,660	Montant moyen d'épargne par épargnant	29,013
Autres prêts aux ménages	394,622,365	Montant moyen d'épargne par épargnant/ RNB par habitant	—
Micro-entreprises	1,788,937,555	Montant d'épargne moyen	29,013
		Montant d'épargne moyen/ RNB par habitant	—

Performance Financière Globale

Revenus

2009	
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Rendement de l'actif	-7.61%
Rendement des fonds propres	-26.03%
Auto-suffisance opérationnelle	62.41%

2009	
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Ratio des produits financiers sur actif	12.64%
Marge bénéficiaire	-60.23%
Rendement nominal du portefeuille brut	17.14%
Rendement réel du portefeuille brut	14.67%

Charges d'exploitation

Efficience

2009	
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Ratio de ch. totales à l'actif	23.46%
Ratio de ch. financières sur actif	2.51%
Ratio de dotations aux provisions pour prêts irrécouvrables	5.76%
Ratio de ch. d'exploitation à l'actif	15.19%
Ratio de ch. de personnel	4.83%
Ratio de charges administratives	10.36%

2009	
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Ratio de ch. d'exploitation au portefeuille	25.74%
Ratio de ch. de personnel au portefeuille	7.50%
Salaires moyen/ RNB par habitant	—
Coût par emprunteur	43,632
Coût par prêt	43,632

Productivité

Risque et Liquidité

2009	
A la date du	2009-12-31
Nombre d'emprunteurs par effectif du personnel	147
Prêts par effectif du personnel	147
Emprunteurs par agent de crédit	335
Prêts par agent de crédit	335
Nombre d'épargnants par effectif du personnel	492
Comptes d'épargne vol. par effectif du personnel	492
Distribution du personnel	43.81%

2009	
A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Portefeuille à risque > 30j	9.11%
Portefeuille à risque > 90j	0.00%
Taux de radiation de prêts	5.90%
Taux de pertes sur prêts	5.90%
Couverture du risque	47.64%
Actifs non productifs en pourcentage de l'actif total	5.58%

Source : MIX Market (2009)

Annexe n°6 : Données de ALIDé

Caractéristiques institutionnelles

2009

A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Actif	1,424,215,973
Bureaux	8
Personnel	57

Structure de Financement

2009

A la date du	2009-12-31
Ratio Dettes/ Fonds Propres	2.49
Épargne sur encours de prêts	50.38%
Épargne sur actif total	33.81%
Encours de prêts sur actif total	67.11%

Portée

2009

A la date du	31/12/2009		
Devise : XOF			
Nombre emprunteurs actifs	12,379	De 6 à 12 mois	58,876,049
Genre		Consommation	19,839,735
Hommes	869	Education	247,756
Femmes	11,51	Micro-entreprises	935,765,052
Partenariat		Partenariat	
Clients externes	12,348	Clients externes	924,309,410
Management et staff	31	Management et staff	31,543,134
Prêts aux particuliers	12,379	Genre	
Prêts aux ménages	46	Hommes	76,468,204
Consommation	42	Femmes	879,384,340
Education	4	Solde moyen de prêt par emprunteur	77,216
Micro-entreprises	12,333	Solde de prêt moyen	77,216
Crédits		Solde de prêt moyen/ RNB par habitant	—
Individuel	1,1	Nombre d'épargnants	15,371
Groupe solidaire	11,279	Genre	
Pourcentage d'emprunteurs qui sont des femmes	92.98%	Hommes	1,072
Nombre de crédits en cours	12,379	Femmes	14,297
Crédits		Dépôts des micro-entreprises	2
Individuels	1,1	Dépôts des particuliers	15,369
Groupes solidaires	11,279	Epargne volontaire	15,295
Prêts aux particuliers	12,379	Epargne préalable	15,295
Prêts aux ménages	46	Epargne obligatoire	74
Consommation	42	Nombre de comptes d'épargne	19,001
Education	4	Genre	
Micro-entreprises	12,333	Hommes	1,325
Partenariat		Femmes	17,673
Clients externes	12,348	Dépôts des micro-entreprises	3
Management et staff	31	Dépôts des particuliers	18,998
Genre		Epargne volontaire	18,928
Hommes	869	Epargne préalable	18,928
Femmes	11,51	Epargne obligatoire	70
Encours Brut de Prêts	955,852,544	Epargne	481,578,530

Crédits		Genre	
Individuel	460,725,479	Hommes	9,904,226
Groupe solidaire	495,127,065	Femmes	457,499,604
Défaillance des clients (impayés)		Dépôts des micro-entreprises	14,174,700
Moins d'Un mois	966,839,716	Epargne volontaire	467,403,830
Plus de 3 mois	—	Dépôts à vue	467,142,583
De 3 à 6 mois	13,147,144	Epargne préalable	467,142,583
Plus de 6 mois	—	Epargne obligatoire	261,247
De 6mois à plus	37,915,632	Montant moyen d'épargne par épargnant	31,33
Prêts aux particuliers	955,852,544	Montant d'épargne moyen	25,345
Prêts aux ménages	20,087,492	Montant d'épargne moyen/ RNB par habitant	—

Performance Financière Globale

2009

A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Rendement de l'actif	-7.99%
Rendement des fonds propres	-24.07%
Auto-suffisance opérationnelle	67.78%

Revenus

2009

A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Ratio des produits financiers sur actif	16.80%
Marge bénéficiaire	-47.53%
Rendement nominal du portefeuille brut	29.30%
Rendement réel du portefeuille brut	26.57%

Charges d'exploitation

2009

A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Ratio de ch. totales à l'actif	24.79%
Ratio de ch. financières sur actif	2.18%
Ratio de dotations aux provisions pour prêts irrécouvrables	1.62%
Ratio de ch. d'exploitation à l'actif	20.98%
Ratio de ch. de personnel	8.55%
Ratio de charges administratives	12.43%

Efficiences

2009

A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Ratio de ch. d'exploitation au portefeuille	29.84%
Ratio de ch. de personnel au portefeuille	12.16%
Salaire moyen/ RNB par habitant	—
Coût par emprunteur	24,519
Coût par prêt	24,519

Productivité

2009

A la date du	2009-12-31
Nombre d'emprunteurs par effectif du personnel	217
Prêts par effectif du personnel	217
Emprunteurs par agent de crédit	652
Prêts par agent de crédit	652
Nombre d'épargnants par effectif du personnel	270
Comptes d'épargne vol. par effectif du personnel	333
Distribution du personnel	33.33%

Risque et liquidité

2009

A la date du	2009-12-31
Devise	XOF
Portefeuille à risque > 30j	11.50%
Portefeuille à risque > 90j	10.13%
Taux de radiation de prêts	6.52%
Taux de pertes sur prêts	6.52%
Couverture du risque	31.16%

Source : MIX Market (2009)

Annexe n°7 : Données d'ACFB

Caractéristiques institutionnelles

2008	
A la date du	2008-12-31
Devise	XOF
Actif	1,997,774,446
Nombre de bureaux (incluant le siège)	14
Personnel	78
Portée	

Structure de Financement

2008	
A la date du	2008-12-31
Capital/ Actif	46.14%
Ratio Dettes/ Fonds Propres	1.17
Épargne sur encours de prêts	46.49%
Épargne sur actif total	30.45%
Encours de prêts sur actif total	65.49%

2008	
A la date du	2008-12-31
Devise	XOF
Nombre d'emprunteurs actifs	16,283
Genre	
Hommes	2,442
Femmes	13,679
Entités formelles	162
Prêts aux particuliers	16,283
Location	
Zone Urbaine	4,234
Zone Rurale	12,049
Partenariat	
Clients externes	16,247
Management et staff	36
Pourcentage d'emprunteurs qui sont des femmes	84.01%
Nombre de crédits en cours	16,296
Location	
Zone Urbaine	4,909
Zone Rurale	12,017
Prêts aux particuliers	16,296
Partenariat	
Clients externes	16,888
Management et staff	38
Hommes	3,046
Femmes	13,477
Entités formelles	203
Encours Brut de Prêts	1,308,368,240
Location	
Zone Urbaine	481,082,000
Zone Rurale	827,286,240
Prêts aux particuliers	1,308,368,240
Partenariat	
Clients externes	1,296,968,240
Management et staff	11,400,000
Défaillance des clients (impayés)	
Moins d'Un mois	1,255,717,565
Plus de 3 mois	—
De 3 à 6 mois	17,283,900

De 3 à 6 mois	—
Plus de 6 mois	16,885,155
De 6 mois à plus	—
De 6 à 12 mois à plus	18,481,720
Genre	
Hommes	228,450,000
Femmes	1,025,775,000
Entités formelles	54,143,240
Solde moyen de prêt par emprunteur	80,352
Solde de prêt moyen	80,288
Solde de prêt moyen/ RNB par habitant	—
Nombre d'épargnants	18,664
Genre	
Hommes	3,559
Femmes	15,143
Entités formelles	162
Genre	
Hommes	3,559
Femmes	15,143
Entités formelles	162
Epargne	608,316,005
Genre	
Hommes	148,559,101
Femmes	778,707,405
Entités formelles	9,127,725
Montant moyen d'épargne par épargnant	32,593
Montant moyen d'épargne par épargnant/ RNB par habitant	—
Montant d'épargne moyen	—
Montant d'épargne moyen/ RNB par habitant	—

Performance Financière Globale

2008	
A la date du	2008-12-31
Devise	XOF
Rendement de l'a	-6.31%
Rendement des fonds propres	-14.81%
Auto-suffisance opérationnelle	66.40%

Revenus

2008	
A la date du	2008-12-31
Devise	XOF
Ratio des produits financiers sur actif	12.48%
Marge bénéficiaire	-50.60%
Rendement nominal du portefeuille brut	20.06%
Rendement réel du portefeuille brut	11.22%

Charges d'exploitation

2008	
A la date du	2008-12-31
Devise	XOF
Ratio de ch. totales à l'actif	18.79%
Ratio de ch. financières sur actif	3.28%
Ratio de dotations aux provisions pour prêts irrécouvrables	0.16%
Ratio de ch. d'exploitation à l'actif	15.35%
Ratio de ch. de personnel	6.74%
Ratio de charges administratives	8.61%

Efficience

2008	
A la date du	2008-12-31
Devise	XOF
Ratio de ch. d'exploitation au portefeuille	25.39%
Ratio de ch. de personnel au portefeuille	11.15%
Coût par emprunteur	17.881
Coût par prêt	17,872

Productivité

2008	
A la date du	2008-12-31
Devise	XOF
Nombre d'emprunteurs par effectif du personnel	209
Prêts par effectif du personnel	209
Emprunteurs par agent de crédit	452
Prêts par agent de crédit	453
Nombre d'épargnants par effectif du personnel	239
Distribution du personnel	46.15%

Risque et Liquidité

2008	
A la date du	2008-12-31
Devise	XOF
Portefeuille à risque > 30j	4.02%
Portefeuille à risque > 90j	2.70%
Taux de radiation de prêts	2.43%
Taux de pertes sur prêts	2.43%
Couverture du risque	40.91%

Source : MIX Market (2008)

ANNEXE N° 8 : GUIDE D'ENTRETIEN

Dans le cadre de l'étude que nous menons en vue de Bénin, ce guide d'entretien qui nous permettra l'élaboration de notre modèle d'analyse.

Responsables IMF, Associations et ONG de microfinance

1- Comment sont nées les activités « d'épargne » dans votre institution ?

.....

2- Quelles sont les différentes catégories socio-économiques couvertes par les produits?

.....

3- Quelles sont les principales caractéristiques de cette clientèle ?

.....

4- Quels sont les taux pratiqués et pour quels produits ?

.....

5- Quelles sont les catégories de crédits destinés à la clientèle ?

.....

6- Quelles sont les conditions à remplir par la clientèle pour accéder aux crédits ?

.....

7- Quelles sont les difficultés liées aux activités?

.....

8- Quelles sont les difficultés liées à l'accès au financement ?

.....

9- Quelles sont les difficultés liées aux coûts de transaction ?

.....

10- Peut-on connaître les coûts fixes et les coûts variables liés à la mise en œuvre de cette activité ?

.....

11- Comment calculez-vous la rentabilité de votre activité?

.....

12- Qu'en est-il de ce taux de rentabilité pour votre institution ?

.....

13- Quels sont les handicaps auxquels vous vous trouvez souvent confrontés dans la mise en œuvre de votre activité ?

.....

14- Peut-on prêter au pauvre?

.....

15- Le pauvre, c'est qui?

.....

Personnel Agents de crédits des IMF's et ONGs

1- Quelles sont les catégories de crédits destinés à la clientèle ?

.....

2- Pouvez-vous nous décrire brièvement les spécificités des produits que vous proposez à la clientèle ?

.....

3- Quelles sont les conditions à remplir par la clientèle ?

.....

4- Quel est le taux d'intérêt qui est pratiqué sur chaque type de produit?

.....

5- Quelle est la portée de vos champs d'actions ?

.....

6- Peut-on estimer la taille de la clientèle?

.....

7- Quel est le profil genre de cette clientèle ?

.....

8- Peut-on prêter au pauvre?

.....

9- Le pauvre, c'est qui?

.....

Cellule de Surveillance des Structures Financières Décentralisées (CSSFD)

- 1- Quelles sont les attributions de la CSSFD au profit du secteur de la microfinance au Bénin?
.....
- 2- Quels sont les grands axes de la politique de promotion du secteur de la microfinance au Bénin ?
.....
- 3- Quels sont les acquis de la promotion du secteur de la microfinance au Bénin ?
.....
- 4- Quel bilan peut-on faire de la politique du secteur de la microfinance au Bénin ?
.....
- 5- Quelles sont les perspectives d'actions pour le renforcement de cette promotion ?
.....
- 6- Quelles sont, selon vous, les problèmes qui entravent l'évolution des IMFs au Bénin ?
.....
- 7- Les défis à relever par les acteurs intervenant dans le secteur au Bénin.
.....
- 8- Que faut-il donc pour améliorer la performance des IMFs au Bénin ?
.....

Nous vous remercions pour votre franche collaboration.

BIBLIOGRAPHIE

I- OUVRAGES

- 1- BOYE Sébastien, POURSAT Christine et MUNNICH David (2009), Le guide de la microfinance : Microcrédit et épargne pour le développement, Edition D'Organisation, Etudes africaines, Paris, 305 p.
- 2- LELART Michel, (2006), De la Finance informelle à la Microfinance, Agence Universitaire de la Francophonie, 61p.
- 3- MBOUOMBOUO NDAM Joseph, (2011), La microfinance à la croisée des chemins, L'Harmattan, Etudes africaines, Paris, 262 p.
- 4- SIDI DIAKITE Bouakary (2008), Les fondements théoriques de l'économie de la microfinance Tome 1, JePublie, 138p.

II- MEMOIRES

- 1- DANGNIVO Jude Dossè et OTCHOFFA André, (2009), Contribution à la viabilité des institutions de microfinance : cas de PADME, Mémoire de fin de cycle II, Banque et Finance de marchés, Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management (ENEAM), Cotonou, Bénin, 86p.
- 2- DOSSOU YOVO Alfred, (2010), Impacts socio économiques des activités de microcrédits sur la clientèle de la petite épargne tontine : Etude de cas de la Caisse du mouvement Mutualiste Béninois (C.M.M.B), Master de recherche en Sciences de Gestion, Conservatoire Nationale des Arts et Métiers (CNAM), Paris, France, 149p.
- 3- FOFANA SEKOU Kenda, (2004), Portée et limites de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté, Programme de Formation en Gestion de Politique Economique (GPE), Abidjan, Côte d'Ivoire, 61 p.
- 4- MONSI AGBOKA Murielle, (2010), Analyse de la gestion du risque de change à la Banque Atlantique Bénin, mémoire du MPCGF 1, Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG), Dakar, Sénégal, 85p.
- 5- SOGLOHOUN Narcisse (2008), Etude et analyse du risque de crédit dans une institution de microfinance : cas de PADME, mémoire du diplôme d'Administrateur Banque et Finance de marchés, Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management (ENEAM), Cotonou, Bénin, 113 p.

III- TEXTE REGLEMENTAIRE

1) Projet de Loi portant Réglementation Des Systèmes Financiers Décentralisés, République du Bénin, 32p.

IV- AUTRES DOCUMENTATIONS

- 1- ADEGBIDI Anselme (2002), Dynamique de la pauvreté au Bénin, Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), 23p.
- 2- ASEG, (2003), Programme d'analyse socio-économique selon le genre, Un guide pour la microfinance sensible au genre, 120p.
- 3- Association Nationale des Praticiens de la Microfinance du Bénin (CONSORTIUM ALAFIA), (2007), Performances globales des institutions de microfinance membres du Consortium ALAFIA ;
- 4- ATTANASSO Marie-Odile, (2009), Le microcrédit aux plus pauvres (MCP) et la formalisation du secteur informel : quelle relation ?, Bénin, 22p.
- 5- CGAP, (2003), Impact de la microfinance, Note sur la Microfinance N°13, 2p.
- 6- CGAP, (2004), Le rôle des pouvoirs publics à l'égard de la microfinance, Note sur la Microfinance N°14, 2p.
- 7- CONSORTIUM ALAFIA, (2006 et 2007), Performances des institutions de microfinance au Bénin membres du Consortium Alafia, 61p.
- 8- DIEGO DEVELOPPEMENT, (2010), Etude du risque en microfinance, Madagascar, 44p.
- 9- GRAHAM A.N. Wright et ALEKE Dondo, (2011), « Êtes-vous assez pauvre ? » : la sélection des clients dans les institutions de microfinance, 7p.
- 10- HONLOUKOU Albert, ACCLASSATO Denis et KOKOU Roger, (2005), Impacts de la microfinance sur la réduction de la pauvreté au Bénin, Consortium ALAFIA, 115p.
- 11- LELART Michel, (2007), Les mutations dans la microfinance : l'expérience du Bénin, Laboratoire d'Economie d'Orléans, 24p.
- 12- NGENDA HAYO Eric, (2007) Microcrédit : Justifications Emergence et Etat des lieux, Université du Droit et de la Santé, Lille II, 61p.
- 13- MICRORATE et Inter-American Development Bank , Indicateurs de Performance pour les Institutions de Microfinance, Guide Technique, 2^{ème} édition
- 14- PNUD BENIN, (2007), Diagnostic approfondi du secteur de la microfinance au Bénin, Bénin, 66p.

- 15- POURSAT Christine, (2001) Les concepts clés de la microfinance, GRET, AGRIDOC, 4p.
- 16- SAKHO Daouda, (2004), Microfinance : Viabilité et lutte contre la pauvreté, Rapport définitif, Dakar, Sénégal, 63p.
- 17- Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRCP), (2007), République du Bénin, 131p.

V- LES SOURCES INTERNET

- 1- BABYLOAN, Le microcrédit et les différents types de prêts, page consulté le 03.08.11, <http://blog.babyloan.org/les-nouvelles-solidarites/microfinance-et-imf/le-micro-credit-et-les-differents-types-de-prets.html>
- 2- BOND Patrice, page consulté le 10.07.2011, La microfinance crée la pauvreté plutôt qu'elle ne la diminue, <http://www.rnw.nl/afrique/article/la-microfinance-cr%C3%A9e-la-pauvret%C3%A9-plut%C3%B4t-qu%E2%80%99elle-ne-la-diminue>
- 3- GASSE-HELLIO Mathieu, Les tontines des pays en développement, Université de Versailles SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, page consulté le 05.06.2011 <http://www.gdrc.org/icm/french/matthieu/contents.html>
- 4- KORNERUP Cécilia, La microfinance peut-elle atteindre les pauvres ?, page consulté le 02.07.2011, <http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizonlocal/ada/c20.htm>
- 5- MEMOIRE ONLINE, GAYE Ndeye-Arame, page consulté le 22.06.2011, Microfinance, développement financier et coopération internationale au Sénégal, Université d'Aix Marseille 2, http://www.memoireonline.com/01/09/1810/m_microfinance-developpement-financier-et-cooperation-internationale-au-Senegal0.html
- 6- MEMOIRE ONLINE, Nountié Conde , page consulté le 22.06.2011, Microfinance et lutte contre la pauvreté, Université Cheick Anta Diop de Dakar, http://www.memoireonline.com/08/08/1466/m_microfinance-et-lutte-contre-la-pauvrete--au-senegal0.html
- 7- MIX Market, Bénin, Association des Caisses de Financement à la Base (ACFB), page consulté le 15.08.2011, <http://www.mixmarket.org/fr/mfi/acfb>
- 8- MIX Market, Bénin, Fédération des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel (FECECAM), page consulté le 15.08.2011, <http://www.mixmarket.org/fr/mfi/fececam>

- 9- MIX Market, Bénin, Association pour la Promotion et l' Appui au Développement de Micro-Entreprises (PADME), page consulté le 15.08.2011, <http://www.mixmarket.org/fr/mfi/padme>
- 10- MIX Market, Bénin, Agence pour la Promotion et l'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PAPME), page consulté le 15.08.2011, <http://www.mixmarket.org/fr/mfi/papme>
- 11- MIX Market, Bénin, Réseau National des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit (RENACA), page consulté le 15.08.2011, <http://www.mixmarket.org/fr/mfi/renaca>
- 12- MIX Market, Bénin, Vital Finance, page consulté le 15.08.2011, <http://www.mixmarket.org/fr/mfi/vital-finance>
- 13- MIX Market, Bénin, Association de Lutte pour la promotion des Initiatives de Développement (ALIDé), page consulté le 15.08.2011, <http://www.mixmarket.org/fr/mfi/alid%C3%A9>
- 14- Perspectives Economiques pour l'Afrique, Bénin, page consulté le 04.09.2011, <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/countries/west-africa/benin/>

TABLE DES MATIERES

	Pages
DEDICACE.....	I
REMERCIEMENTS	II
SOMMAIRE.....	III
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	IV
LISTE DES TABLEAUX	VI
LISTE DES GRAPHIQUES	VII
LISTE DES FIGURES	VIII
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PARTIE I : LA MICROFINANCE : NOTION ET RAPPORT AVEC LA PAUVRETE	10
Chapitre 1 : Fondements de la microfinance	12
1.1. Origine de la microfinance	12
1.1.1 La finance informelle	12
a) Les pratiques individuelles.....	12
b) Les pratiques collectives.....	13
1.1.2. Les limites de la finance informelle	13
1.2. Notion de microfinance	14
1.2.1. Définitions et typologie des IMFs.....	14
a) Définition des concepts.....	14
b)Typologie des institutions de microfinance	16
i. Les mutuelles (coopératives).....	16
ii. Les ONG (associations).....	16
iii. Les banques (sociétés).....	17
1.2.2. Pratique de la microfinance	17
a) Les différents services de microfinance.....	17
i. Les services financiers.....	17
ii. Les services non financiers.....	19
b) Les méthodes des institutions de microfinance	19

i. La sélection des projets	20
ii. L'accompagnement du bénéficiaire	20
iii. Le remboursement.....	20
c) Les risques en microfinance	20
d) La gestion des risques des IMF	21
i. Le Portefeuille à Risque	21
ii. Le ratio de Dotation aux Provisions	22
iii. Le ratio de Couverture de Risque	22
iv. Le ratio de Perte sur Créances	22
Chapitre 2 : La réduction de la pauvreté par la microfinance	23
2.1. La pauvreté.....	23
2.1.1. Définitions et mesure de la pauvreté.....	23
a) Le concept de la pauvreté	23
b) Mesure de la pauvreté.....	24
i. L'identification du seuil de pauvreté	24
ii. La mesure de la pauvreté	25
2.1.2. Approches pour le ciblage des pauvres par les IMF's	26
a) CASHPOR (Indice de logement).....	27
b) Participatory Rural Appraisal (PRA) et Participatory Wealth Ranking (PWR)	27
c) Répartition géographique de la pauvreté.....	27
d) Vocation.....	27
e) Petits prêts.....	28
f) Entretiens avec des clients potentiels.....	28
g) Autres méthodes appliquées.....	28
2.2. La microfinance et la lutte contre la pauvreté.....	28
2.2.1. La microfinance est un outil efficace de lutte contre la pauvreté	28
2.2.2. La microfinance ne permet pas la réduction de la pauvreté.....	30
PARTIE II : CONTRIBUTION DE LA MICROFINANCE A L'ECONOMIE	
BENINOISE.....	32
Chapitre 3 : Présentation du secteur de la microfinance au Bénin	34
3.1. Contexte de l'étude	35

3.1.1. Environnement financier du Bénin et cadre réglementaire de l'étude.....	35
a) Environnement financier du Bénin.....	35
b) Cadre réglementaire de l'étude.....	35
3.1.2. La pauvreté au Bénin.....	36
a) Pauvreté monétaire.....	37
b) Pauvreté non monétaire.....	38
c) Pauvreté subjective.....	38
c) Caractéristiques socio-démographiques de la pauvreté.....	38
i. Pauvreté et taille du ménage.....	39
ii. Pauvreté et niveau d'instruction.....	39
iii. Pauvreté et genre.....	39
3.2. Le secteur de la microfinance au Bénin.....	39
3.2.1. Typologie et couverture géographique des IMFs.....	40
a) Classification des IMFs selon le mode d'activité.....	40
i. Les institutions d'épargne et de crédit.....	40
ii. Les institutions de crédit direct.....	40
iii. Les ONGs à volet microfinance.....	40
b) Classification juridique des IMFs.....	41
i. Les mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit.....	41
ii. Les structures non constituées sous forme de mutuelles ou coopératives d'épargne et de crédit.....	41
c) Couverture géographique des IMFs.....	42
3.2.2. L'activité de microfinance au Bénin.....	44
a) Conditions d'exercice de l'activité de microfinance au Bénin.....	44
b) Produits proposés par les IMFs au Bénin.....	45
i. L'épargne.....	45
ii. Les produits et services de crédit.....	46
iii. Les Micro-Crédits aux Plus Pauvres (MCPP).....	47
c) Les garanties.....	48
Chapitre 4 : Impacts de la microfinance sur la réduction de la pauvreté.....	49
4.1. Impacts de la microfinance sur le niveau du bien-être de la population.....	49
4.1.1. Caractéristiques socio-démographiques des adhérents des IMFs.....	49
a) Genre de l'emprunteur.....	49

b) Le solde du prêt moyen par emprunteur/RNB par habitant.....	50
c) Répartition démographique des IMFs	51
d) Répartition géographique des IMFs	52
4.1.2. Les indicateurs financiers	53
a) Les conditions de crédit.....	54
b) Les taux d'intérêt.....	55
c) Les déterminants des coûts des produits de microfinance	57
4.2. Impacts des micro-crédits pour la lutte contre la pauvreté	58
4.2.1. Impacts des micro-crédits sur le développement du secteur informel	58
4.2.2. Impacts mesurés des performances sociales des IMFs.....	59
a) La FECECAM	60
b) Le PADME	61
c) Le PAPME	61
d) La Vital Finance	62
e) L'IMF ALIDé.....	63
f) Le RENACA.....	63
g) L'IMF ACFB.....	64
PARTIE III : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE POUR UNE	
MEILLEURE REDUCTION DE LA PAUVRETE AU BENIN.....	66
Chapitre 5 : Analyse des résultats et validation des hypothèses.....	68
5.1. Analyse critique.....	68
5.1.1. Analyse du secteur de la microfinance	68
a) Les taux d'intérêts	68
b) Les Micro-Crédits aux Plus Pauvres	69
c) Le refinancement des IMFs	70
5.1.2. Analyse des impacts de la microfinance sur la pauvreté.....	71
5.2. Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic.....	74
5.2.1. Vérification des hypothèses	74
a) Vérification de l'hypothèse n°1	74
b) Vérification de l'hypothèse n°2	74
c) Vérification de l'hypothèse n°3	75
5.2.2. Etablissement du diagnostic	76

a) Etablissement du diagnostic lié au problème spécifique n°1	76
b) Etablissement du diagnostic lié au problème spécifique n°2	76
c) Etablissement du diagnostic lié au problème spécifique n°3.....	76
Chapitre 6 : Approches de solutions et conditions de mise en œuvre.....	77
6.1. Approches de solutions.....	77
6.1.1. Les suggestions	77
6.2. Conditions de mise en œuvre : les recommandations	78
6.2.1 Renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel	78
6.2.2. Autres recommandations.....	79
a) Le rôle de l'État dans le secteur de la microfinance	79
b) La promotion de la finance rurale	80
c) La mobilisation des ressources financières à long terme.....	80
d) La réouverture de la Centrale des risques du secteur de la microfinance.....	81
CONCLUSION GENERALE	82
ANNEXES	84
BIBLIOGRAPHIE	103
TABLE DES MATIERES.....	107